



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 153 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 18 novembre 2005

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 18 novembre 2005

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

● (1000)

[Traduction]

LOI CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION D'ENTREPRISES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES EXPLOITÉES SUR DES TERRES DE RÉSERVE

Projet de loi C-71. L'ordre du jour appelle: Initiatives ministérielles

2 novembre 2005 — Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien — Deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord du projet de loi C-71, Loi concernant la réglementation d'entreprises commerciales et industrielles exploitées sur des terres de réserve.

L'hon. Mauril Bélanger (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits) propose:

Que le projet de loi C-71, Loi concernant la réglementation d'entreprises commerciales et industrielles exploitées sur des terres de réserve, soit renvoyé sur-le-champ au Comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien.

L'hon. Sue Barnes (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, l'un des principaux objectifs du premier ministre et du présent gouvernement est de combler l'écart qui existe entre les conditions socioéconomiques des peuples des premières nations et celles des autres Canadiens.

Ce projet de loi sur le développement commercial et industriel des premières nations permettra aux premières nations de participer plus activement à l'économie canadienne et d'accéder à des moteurs de développement économique.

Afin de contribuer à la réalisation de cet objectif, le gouvernement a signé avec l'Assemblée des Premières Nations, lors de la réunion de réflexion du 31 mai 2005, un accord soulignant un engagement commun à aider les premières nations à exercer un plus grand pouvoir sur leurs aspirations sociales et économiques.

Le gouvernement est déterminé à travailler avec les premières nations pour créer une économie autochtone plus forte, ce qui mènera à une plus grande indépendance économique.

Ce projet de loi représente une étape marquante du partenariat entre le gouvernement fédéral et les premières nations. Il fait fond sur la réussite d'autres mesures législatives dans ce domaine, notamment la Loi sur la gestion des terres des premières nations et

le projet de loi sur la gestion de l'argent et des ressources pétrolières et gazières des premières nations, le projet de loi C-54, qui est actuellement à l'étude à la Chambre.

Le projet de loi, au même titre que les deux mesures législatives précitées, donnera aux premières nations qui choisissent de se prévaloir de ses dispositions la confiance que confère le fait d'avoir accès aux ressources de leurs propres terres et de les exploiter. En tant que tel, le projet de loi représente un puissant outil pour générer des possibilités économiques et améliorer la qualité de la vie dans les réserves.

Des premières nations de toutes les régions du Canada examinent des possibilités de développement qui amélioreront les conditions socioéconomiques dans leurs réserves. Par exemple, la première nation de Fort McKay, dans le Nord de l'Alberta, poursuit un projet de mine de sables bitumineux de plusieurs milliards de dollars, qui sera exploité par la société Shell Canada Limitée. Les sables bitumineux offrent en général un énorme potentiel économique pour tous les Canadiens, y compris les premières nations telles que celle de Fort McKay. Des milliards de dollars seront investis dans les sables bitumineux au cours des quelques prochaines années. Nous le savons et les premières nations veulent être des joueurs et des participants.

Pour Fort McKay, cet investissement entraînerait une augmentation du nombre d'emplois et des retombées économiques jusqu'ici inégalées. Il apporterait également de vastes améliorations au chapitre de la qualité de vie et du développement socioculturel dans la réserve. Nous sommes très heureux de mettre ce projet de l'avant.

Cependant, pour que ce genre de projets puisse aller de l'avant dans les réserves, les premières nations doivent pouvoir se fier sur des régimes de réglementation efficaces. La législation fédérale actuelle ne donne pas suffisamment de pouvoirs pour les établir; elle crée plutôt une barrière réglementaire.

La Loi constitutionnelle de 1867 accorde au Parlement les pouvoirs exclusifs en ce qui concerne les « terres réservées pour les Indiens ». De plus, la Loi sur les Indiens, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et les autres lois fédérales n'ont jamais offert un régime fédéral complet de réglementation des terres dans les réserves. Dans son rapport de 2003, la vérificatrice générale a trouvé que les barrières réglementaires telles que celle-ci constituaient un des principaux obstacles au développement économique des premières nations.

Le gouvernement a réagi à ces préoccupations et fait du renouvellement de la législation et de la réglementation une priorité. Ce projet de loi constitue une importante composante de ce renouvellement de la législation et de la réglementation et il est conçu pour éliminer les obstacles au développement économique des premières nations. Il est aussi conforme à l'initiative de la réglementation intelligente du gouvernement du Canada.

Initiatives ministérielles

Dans son rapport de 2004, le Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente a dit que le gouvernement fédéral « ... devrait accélérer les efforts en cours pour moderniser le régime réglementaire s'appliquant aux collectivités des premières nations et combler les lacunes de la réglementation qui entravent actuellement l'élaboration de projets commerciaux et industriels dans les réserves ».

Pour les entreprises qui envisagent de mener de grands projets commerciaux et industriels dans les réserves, comme le projet d'exploitation des sables bitumineux de plusieurs milliards de dollars à Fort McKay, le projet de loi donne les pouvoirs requis pour établir des cadres réglementaires qui permettront de combler les lacunes de la réglementation, offrant ainsi aux promoteurs du secteur privé la certitude et la transparence voulues et éliminant du même coup les obstacles à la croissance économique.

Les premières nations elles-mêmes ont demandé au gouvernement fédéral de les aider à attirer et à faciliter les occasions de développement économique sur leurs terres en offrant un cadre tel que celui que propose le projet de loi sur le développement commercial et industriel des premières nations. Ce dernier permettrait au gouvernement fédéral de réglementer les projets commerciaux et industriels complexes de grande échelle. Je peux attester que les dirigeants de ces réserves, qui sont les promoteurs du projet de loi, sont désireux, capables et impatientes de mettre ce projet de loi en oeuvre.

● (1005)

La Loi sur le développement commercial et industriel des premières nations permettra au gouvernement fédéral de reproduire les lois et les règlements provinciaux pour les appliquer à ces projets dans les réserves. Grâce à cette mesure législative, les premières nations, les investisseurs ou les entreprises du secteur privé qui entreprendront ces grands projets devront respecter des règlements semblables à ceux qui s'appliqueraient si les projets étaient réalisés hors réserve. De plus, elle aura aussi l'avantage d'apporter la stabilité aux investisseurs et aux promoteurs qui seront assujettis à un régime de réglementation semblable au régime provincial qu'ils connaissent et comprennent déjà. C'est tout à fait sensé.

Comment la Loi sur le développement commercial et industriel des premières nations fonctionne-t-elle? La possibilité d'établir une réglementation pour un projet particulier en vertu de la loi sera examinée lorsqu'une première nation adoptera une résolution du conseil de bande demandant des règlements non pas pour un projet général, mais pour un grand projet de développement particulier dans les réserves. Le gouvernement du Canada effectuera ensuite une analyse avant de rendre une décision finale en ce qui concerne l'établissement de règlements pour le projet.

S'il est décidé que des règlements seront établis pour le projet, dans la plupart des cas, le gouvernement du Canada cherchera à conclure une entente sur l'administration et l'exécution des règlements avec la province et la première nation. Il faudra également que les membres de la première nation manifestent leur appui pour le projet et pour l'établissement de règlements en vertu de la loi. Typiquement, cet appui sera démontré grâce à un scrutin populaire.

Les premières nations pilotent cette mesure. Cinq premières nations partenaires ont adopté des résolutions de conseil de bande à l'appui de cette mesure législative et l'ont défendue avec éloquence dans d'autres collectivités des premières nations. Elles l'ont fait car, comme nous le savons, ce sont elles qui sont le mieux placées pour défendre leurs propositions.

Les cinq premières nations partenaires sont: la nation des Squamishs, en Colombie-Britannique, la première nation Carry the Kettle, en Saskatchewan, la première nation de Fort William, en Ontario ainsi que la nation Tsuu T'ina et la première nation de Fort McKay, en Alberta. Elles ont été aidées par d'autres premières nations partenaires à transmettre le message dans tout le pays. Je sais qu'elles ont écrit au moins à deux reprises à tous les chefs du pays pour transmettre leur message à toutes les provinces et à toutes les premières nations. J'ai vu des lettres à cet égard.

Une résolution à l'appui du projet de loi a été reçue du Congrès des chefs des premières nations de l'Atlantique, ainsi que des lettres d'appui de la tribu Uchucklesaht et de la bande indienne de Skeetchestn en Colombie-Britannique.

De plus, le gouvernement a engagé des discussions avec plusieurs provinces, particulièrement l'Alberta et l'Ontario, où les premières nations travaillent activement à des projets particuliers. Au comité, un représentant de l'Alberta nous a dit que la province voyait, à l'instar d'autres provinces, cette proposition d'un très bon oeil.

Des discussions sont en cours avec des représentants d'autres provinces, surtout l'Alberta et l'Ontario, comme je l'ai dit, où les premières nations font avancer à l'heure actuelle des projets particuliers. Des représentants de ces deux provinces ont exprimé leur appui pour une approche fédérale qui assurera la plus grande compatibilité possible dans la réglementation des projets commerciaux et industriels dans les réserves et hors réserve. Ils sont d'ailleurs prêts à discuter de la participation provinciale à la surveillance de la conformité à la réglementation de même qu'à son exécution pour des projets particuliers.

Plus récemment, des représentants du gouvernement provincial de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique ont également exprimé leur intérêt pour ce projet de loi. On s'attend à ce que d'autres provinces leur emboîtent le pas à mesure que des premières nations et leurs partenaires du secteur privé entreprennent des projets dans leur zone de responsabilité. Des représentants de l'industrie pétrolière et gazière ont également indiqué qu'ils appuyaient fermement le projet de loi.

● (1010)

Avec la présentation de cette importante mesure législative, le gouvernement montre son engagement à travailler en partenariat avec les collectivités autochtones pour améliorer les conditions socio-économiques. Je dois souligner à quel point cette mesure est nécessaire pour le développement économique et social des réserves. Les deux vont de pair. Il n'est pas possible d'accroître la viabilité d'une réserve, la richesse de sa culture et d'améliorer les services à ses habitants sans une assise territoriale comme base économique. Avec un territoire propre, les autochtones peuvent être des partenaires à part entière et s'occuper de l'exploration ou de l'exploitation initiale jusqu'à la livraison.

Partout au Canada, on trouve de remarquables exemples de leadership chez les premières nations qui sont prêtes. Voilà le genre de situation que nous rendons possible. Nous savons tous que d'autres premières nations, d'autres localités et d'autres collectivités au Canada doivent relever des défis. Les besoins diffèrent d'un endroit à l'autre. Certaines collectivités seront prêtes plus tard, mais quelques nations autochtones le sont déjà. Le gouvernement doit collaborer à tous les niveaux de préparation et doit jouer un rôle de facilitateur. Voilà ce qui se fera la semaine prochaine à la réunion des premiers ministres. Néanmoins, pour l'instant, il ne faut pas oublier les importantes mesures législatives à présenter pour favoriser le développement économique.

Initiatives ministérielles

J'invite les députés à adopter cette mesure législative d'ici la fin de la journée. J'estime que ce serait une décision très positive.

● (1015)

L'hon. Charles Hubbard (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à féliciter la secrétaire parlementaire, le ministre et le ministre pour son leadership à l'égard de cette initiative.

Nous savons qu'il y a plus de 600 premières nations au Canada. À notre avis, et sans doute à leur avis aussi, il est dommage que la majeure partie des lois qui régissent leurs activités et leur vie aient été élaborées au XIX^e siècle. Nous sommes aujourd'hui au début du XXI^e siècle et les chefs et les membres des premières nations de partout au pays tentent d'améliorer leur économie. Je sais que, bien trop longtemps, ils ont essayé d'en faire la promotion ici à la Chambre, mais le projet de loi qui est présenté aujourd'hui permettra aux premières nations de réaliser pleinement leurs propres initiatives visant à stimuler leur économie.

Des représentants des premières nations qui ont mené les travaux à cet égard sont présents aujourd'hui à la tribune. Je les ai rencontrés en tant que secrétaire parlementaire. Nous savons qu'ils sont très intéressés à ce que ce projet de loi soit adopté.

La Chambre est saisie de nombreuses questions très importantes, dont celle-ci, et nous savons, bien entendu, que certaines personnes voudraient que les travaux de la Chambre cessent. Je crois qu'il est important qu'en tant que législateurs nous puissions mettre ce projet de loi aux voix et le renvoyer à un comité, pour le bien de ceux à qui cela tient à coeur, ce qui, espérons-le, ne se limite pas aux cinq peuples dont la secrétaire parlementaire a fait mention. En effet, dans ma région, c'est-à-dire les provinces de l'Atlantique, nous avons mis des initiatives en oeuvre et certains chefs font de l'excellent travail en vue de stimuler leur économie.

En tant que député du Canada atlantique, je joins ma voix à celles des autres députés de partout au pays afin d'offrir des possibilités aux premières nations, aux peuples fondateurs, aux Autochtones du Canada. Appuyer le projet de loi C-71 est une bonne chose. J'espère qu'il sera adopté de façon accélérée par la Chambre et que nous pourrions voir les résultats d'une mesure législative que nous avons approuvée.

L'hon. Sue Barnes: Monsieur le Président, je crois que ce projet de loi est attribuable en bonne partie aux premières nations elles-mêmes. Le gouvernement a travaillé avec elles et nous croyons que tous les partis dans cette enceinte veulent faire avancer ce projet de loi. J'espère que non seulement les députés voteront en faveur du renvoi de ce projet de loi au comité, mais qu'ils envisageront de l'adopter à toutes les étapes aujourd'hui même. Nous voulons obtenir l'appui de tous les partis pour y arriver. Cela est dans les mains de mes collègues à la Chambre. S'ils manifestent ce désir, je ferai le nécessaire avec mes autres collègues.

Je tiens à préciser aux Canadiens que nous devons reconnaître ce qui est possible, en termes de complexité, dans les réserves et que nous devons aussi reconnaître le leadership qui existe dans les réserves. Nous savons que nous pouvons actuellement aller de l'avant avec des projets précis. Ce projet de loi est nécessaire pour aller de l'avant. Nous en aurons besoin pour que d'autres premières nations puissent suivre cette même voie à l'avenir.

Nous nous réjouissons à l'idée de collaborer avec les premières nations. D'excellentes initiatives ont été mises en place, non seulement par les cinq promoteurs, mais aussi en mettant en contact les premières nations qui tentent d'établir des liens avec d'autres et qui essaient d'engager le dialogue nécessaire à l'échelle régionale.

Cette mesure législative habilitera rapidement une, deux ou même cinq premières nations à aller de l'avant, mais elle montrera aussi la voie à d'autres. Chaque cas sera unique cependant, car un cadre réglementaire devra être dressé pour chaque projet. Il n'y aura pas de modèle précis à proprement parler, mais ce sera un moyen d'habilitation.

C'est un outil très puissant qui comble la lacune qui existe actuellement. Ces premières nations ont pris des mesures pour concrétiser leur vision à l'égard de leur collectivité afin de combler cette lacune et de prendre le virage qui leur donnera des chances égales de développer des économies d'importance. Cela est possible aujourd'hui pour certaines premières nations. Passons à l'action.

● (1020)

M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour signaler que notre parti appuie le projet de loi sur le développement commercial et industriel des premières nations. Je voudrais faire écho aux remarques de mon collègue, qui préconise l'adoption immédiate du projet de loi, de préférence aujourd'hui. Nous travaillerons en ce sens au cours de la journée.

Avant de poursuivre, j'aimerais d'abord préciser que ce n'est pas tant le gouvernement du Canada, ni la Chambre, qui a donné son impulsion à cette mesure législative que les premières nations elles-mêmes. C'est une mesure législative extrêmement importante, et j'en parlerai de façon détaillée dans un instant.

Le projet de loi est une initiative des dirigeants de la première nation de Squamish en Colombie-Britannique; de la première nation de Fort McKay en Alberta; de la première nation Tsuu T'ina établie à Calgary, en Alberta; de la première nation Carry the Kettle de la Saskatchewan; et de la première nation de Fort William établie à Thunder Bay.

Ces premières nations ont pris les choses en main afin d'acquiescer leur propre autonomie gouvernementale, d'accroître leurs débouchés et d'améliorer les conditions sociales et économiques de leurs membres. Leurs efforts méritent d'être applaudis. Elles se sont battues vaillamment au cours des cinq dernières années pour que ce projet de loi soit élaboré. Au nom de tous, et des députés de mon parti en particulier, je tiens à souligner leurs efforts et le succès qui les attend.

Si vous me le permettez, à titre de porte-parole dans ce domaine, je suis particulièrement satisfait pour la première nation de Fort McKay que cette mesure aille de l'avant. Dans une vie antérieure, avant d'être député à la Chambre, j'ai pris part au processus de résolution des revendications territoriales de la première nation de Fort McKay. Les Canadiens doivent comprendre que d'énormes progrès ont été accomplis en très peu de temps à l'égard du développement de certaines premières nations. Il reste encore beaucoup à faire, mais la première nation de Fort McKay constitue un exemple très révélateur pour les Canadiens.

Initiatives ministérielles

J'ai commencé à travailler auprès de la première nation de Fort McKay à l'époque où j'occupais le poste de commissaire aux traités de la Commission sur les revendications particulières des Indiens. Nous avons visité Fort McKay du début au milieu des années 1990. Nous avons étudié les droits fonciers issus des traités et confirmé que la première nation de Fort McKay n'avait jamais pris possession des terres qui lui avaient été promises au moment de la signature du traité. Je n'ai pas le temps d'entrer dans les détails, mais j'ajouterai que, dans les jours qui ont suivi, la Commission des revendications particulières des Indiens a publié un rapport dont j'étais coauteur. Ce rapport a ouvert la voie à un règlement des droits fonciers issus des traités, grâce auquel la première nation de Fort McKay est maintenant en mesure de procéder à l'exploitation des sables bitumineux sur son territoire.

Je me réjouis à l'idée que nous soyons saisis d'un projet de loi qui permettrait aux premières nations de Fort McKay, des Tsuu T'ina de Squamish et de Fort William d'aller de l'avant dans le développement d'ensemble de leurs nations. Le seul obstacle à ce développement était la Loi sur les Indiens. Celle-ci est un amalgame de lois préconfédérales dont l'origine remonte à près de 150 ans. Elle ne peut donc absolument pas servir de base solide à un développement industriel aussi complexe. Le Parti conservateur a été très clair à ce sujet, notamment dans son cadre stratégique, et je cite :

La Loi sur les Indiens et les lois semblables doivent céder la place à un cadre législatif moderne qui prévoit le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale pour la dévolution aux peuples autochtones de la pleine responsabilité légale et démocratique [...] dans le cadre global de notre État fédéral.

Justement, notre parti a toujours appuyé, d'un point de vue philosophique, ce genre de mesure législative. Le projet de loi dont nous sommes saisis confère le pouvoir décisionnel juridique et démocratique intégral aux premières nations qui souhaitent adhérer à cette mesure législative. Celle-ci est facultative, ce qui dénote une prudence et une sagesse considérables, à en juger encore une fois la situation de Fort McKay.

● (1025)

Il est clairement incompréhensible que l'on tente de concevoir des lois et des règlements fédéraux sur les questions liées aux revendications et à l'environnement, à la qualité de l'eau et de l'air, bref toute la panoplie de questions que soulève l'exploitation des sables bitumineux, alors que ce cadre législatif existe déjà. Il existe en Alberta. Une loi couvrant tous les aspects de la question a été adoptée pour permettre l'exploitation des sables bitumineux. Dans le cas de Squamish et de Fort William, il s'agit de développement portuaire. Dans le cas de la première nation Tsuu T'ina, il s'agit d'un vaste développement immobilier commercial, etc.

Le projet de loi permet aux Canadiens de se prévaloir du cadre législatif provincial complexe actuel pour réglementer cette activité industrielle. Il est aussi possible, sans doute, de ne pas s'en prévaloir. Aux termes de la loi, le consentement de la première nation en cause sera nécessaire. La première nation doit donner son consentement. La province et le ministre devront donner leur consentement aussi.

Cette mesure, on le voit, permettra la mise en route immédiate des projets, car elle éliminera le besoin de créer un régime réglementaire qui fera double emploi avec le régime provincial existant.

Les premières nations méritent nos félicitations. Le projet de loi est bien conçu et bien rédigé. Je ne doute pas qu'il franchira très rapidement toutes les étapes à la Chambre.

Le projet de loi jouit de larges appuis. Les gouvernements de la Saskatchewan et de l'Alberta ont clairement fait valoir au comité qu'ils appuient le projet de loi. L'Association canadienne des

producteurs pétroliers l'a examiné et considère également qu'il est très avantageux. Le projet de loi est présenté à la Chambre après avoir été examiné de très près et approuvé par les premières nations. L'Assemblée des Premières Nations, à ma connaissance, y souscrit également, de façon générale.

Les règlements qui seraient pris en vertu de cette mesure ne s'appliqueraient qu'aux projets en particulier. Ils s'aligneraient sur le cadre du projet de loi. Une question qui doit être réglée concerne la responsabilité fédérale dans ce contexte. Le projet de loi traite de cette question. Le gouvernement fédéral n'est plus responsable dès que le régime réglementaire provincial est mis en place. Les décisions prises en vertu de ce régime n'augmentent aucunement la responsabilité juridique fédérale.

De manière générale, je dirais qu'il s'agit d'un excellent projet de loi. Il permettra aux premières nations qui y adhèrent d'entreprendre rapidement leur développement commercial et économique. Certaines personnes critiquent le projet de loi. Évidemment, il ne règle pas tous les problèmes qui se posent au pays en matière d'autonomie gouvernementale. Pour bon nombre de collectivités des premières nations, ce projet de loi ne sera pas avantageux. Nous devons continuer de créer des possibilités économiques et sociales et de favoriser la justice sociale dans l'intérêt de ces premières nations. Ce projet de loi est un début.

Pour les premières nations concernées, ce projet de loi est très important et il mérite l'appui de la Chambre. Il favorisera une certitude réglementaire, le développement économique et, surtout, des investissements appréciables à l'égard de ces premières nations.

Le projet de loi a été conçu en étroite collaboration avec les premières nations. Premièrement, c'est une condition préalable aux yeux du Parti conservateur. Le gouvernement fédéral ne peut rédiger seul, en vase clos, les mesures législatives visant l'autonomie gouvernementale, sectorielle ou autre. Des consultations s'imposent. Deuxièmement, le projet de loi aura une incidence économique positive immédiate sur les premières nations qui souhaitent sa mise en oeuvre. Troisièmement, d'un point de vue philosophique, le projet de loi est extrêmement important pour l'avenir de notre pays. Il importe que les premières nations puissent être maîtres de leur vie et mener le pays dans une direction favorable.

● (1030)

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, il y a plusieurs premières nations dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique. Plus de 30 p. 100 des résidents de ma circonscription appartiennent à des collectivités des premières nations, des collectivités fières dont l'histoire compte des milliers d'années. Un épisode remarquable de cette histoire a été écrit ces deux dernières années. Grâce au leadership d'un de nos collègues, un totem illustrant toutes les premières nations a été construit. Sept nations se sont réunies pour créer le totem. Pour la première fois dans leur histoire, elles ont collaboré à l'élaboration d'un totem. Elles ont rassemblé les symboles qui représentaient le mieux leurs groupes. On a vu là le véritable sens d'un compromis qu'une nation peut réussir à dégager au niveau de la base.

Initiatives ministérielles

J'ai écouté le discours de la secrétaire parlementaire. Un député ministériel lui a posé une question concernant la motion présentée hier par le chef du Nouveau Parti démocratique, selon laquelle nous reprendrions nos travaux en janvier afin d'aborder des projets de loi importants comme celui-ci et de les examiner à partir de l'analyse approfondie du comité. On a laissé entendre que cela n'allait pas dans le sens du compromis et que les néo-démocrates avaient d'autres intentions.

Ce totem érigé dans ma circonscription est le fait d'une collaboration autour d'une cause commune, de la création de nouvelles relations et de la poursuite de buts positifs, comme en témoigne cette mesure. Le projet de loi a été piloté par les premières nations, mais il nécessite un examen détaillé de la part des parlementaires. Nous devrions prendre le temps qu'il faut à cet égard.

Le député peut-il préciser ce que le gouvernement veut dire lorsqu'il laisse entendre que les partis de l'opposition pourraient avoir d'autres intérêts que celui de permettre à ce projet de loi d'être examiné comme il le mérite en faisant en sorte que des élections aient lieu au début janvier? Nous avons été témoins des fanfaronnades et du machisme du gouvernement au cours des derniers jours.

M. Jim Prentice: Monsieur le Président, je reconnais le bon travail de mon collègue pour l'avancement de la cause des premières nations, non seulement dans sa circonscription, mais également ailleurs.

Ce commentaire m'attriste quelque peu. Nous traitons ce projet de loi de manière non partisane, comme mon savant ami l'a souligné. J'aimerais que l'on sache qu'au cours de la présente législature, un grand nombre de projets de loi sont parvenus au Parlement de la part des premières nations. Ce sont des projets de loi qui n'ont pas été préparés par le gouvernement du Canada, mais bien par les premières nations.

Je parle du projet de loi C-54, sur les hydrocarbures, qui a été préparé par les premières nations elles-mêmes avant d'être présenté à la Chambre; du projet de loi C-71, dont nous parlons aujourd'hui et qui a lui aussi été préparé par les premières nations; du projet de loi C-20, sur la fiscalité et l'administration financière, qui a également été préparé par les premières nations.

Tous ces projets de loi ont été présentés à la Chambre des communes et ont été étudiés avec célérité et un minimum de partisanerie. Aucun parti d'opposition ne s'est comporté de manière partisane à l'égard de ces projets de loi. C'est important de le rappeler parce qu'en ce moment, on tente de faire croire que, d'une manière ou d'une autre, le Parlement a cherché à faire obstacle aux progrès des Canadiens autochtones ou que le Parlement n'a pas été favorable aux projets de loi qui ont été présentés pour améliorer leurs conditions socio-économiques.

Le Parlement peut être très fier du travail qu'il a accompli. Le Comité des affaires indiennes peut être très fier de son travail au cours des 18 derniers mois. À l'heure actuelle, il n'y a pas un seul projet de loi sur les Autochtones dont l'étude par la Chambre soit en retard. Les partis d'opposition n'ont bloqué aucun projet de loi présenté par le gouvernement du Canada sur les Canadiens autochtones. Par conséquent, il est extrêmement injuste de dire que les partis de l'opposition se comportent de manière partisane.

Ce projet de loi a été présenté aujourd'hui à la Chambre par le gouvernement. Les partis d'opposition se disent prêts à l'adopter rapidement, avant les élections. En fin de compte, ce sera aux Canadiens de juger qui est responsable des nombreuses difficultés et

des nombreux griefs que nous observons dans les populations autochtones. Ce ne sont pas les partis d'opposition.

Je félicite les tenants de ce projet de loi, qui se trouvent à Ottawa aujourd'hui. Ils ont notre appui.

• (1035)

[Français]

M. Marcel Gagnon (Saint-Maurice—Champlain, BQ): Monsieur le Président, nous parlons aujourd'hui d'un projet de loi qui me fait grand plaisir. Il vise à reconnaître les droits des Autochtones et à leur donner le cadre législatif pour qu'ils puissent s'épanouir. C'est ce qu'on réclame depuis longtemps.

J'ai fait partie du gouvernement du Québec, à l'époque de M. René Lévesque. En 1984, le Québec a été la première province à reconnaître les droits des peuples des premières nations et à reconnaître qu'ils avaient les mêmes droits que toutes les autres nations, même plus, du fait qu'ils étaient ici avant nous. Ils nous ont aidés à nous installer dans ce pays. C'est grâce à eux qu'on a réussi à survivre, mais on les a longtemps oubliés et on continue de le faire.

Je n'ai pas aimé le début de l'intervention de la ministre tout à l'heure. Elle disait que si l'on déclenchait des élections, on pénaliserait les premières nations. Je ferais remarquer qu'on est en novembre 2005 et que ce parti est au pouvoir depuis un bon bout de temps. Quand je me rends auprès des peuples autochtones de mon comté et du Québec, ils me font remarquer qu'ils sont oubliés depuis longtemps. Ce n'est pas d'aujourd'hui. Ce n'est pas parce qu'on est à quelques jours ou à quelques semaines des élections qu'on peut venir affirmer que, si l'on n'accepte pas toutes les procédures aujourd'hui, on n'aura pas le temps d'étudier correctement un projet de loi qui touche les premières nations, ce qui les privera d'une loi dont elles ont besoin.

Je peux affirmer que nous avons travaillé fort. J'ai travaillé fort dans mon comté à titre de député tant à Québec qu'ici, pour donner aux premières nations tous les droits qui leur reviennent.

On n'a qu'à visiter les territoires des premières nations de mon comté comme de l'ensemble du Québec pour constater les conditions pénibles dans lesquelles elles vivent. Qu'on ne me dise pas qu'il fallait un cadre législatif pour cela. Il ne fallait qu'une volonté politique pour les aider.

La SCHL a accumulé des milliards de dollars, mais ne dépense pas l'argent nécessaire pour donner aux premières nations des logements habitables. C'est presque indécent de voir dans quelle situation vivent les premières nations de mon comté, du Québec et du Canada.

Bien sûr, nous sommes favorables à ce projet de loi. Par contre, nous aimerions avoir le temps de consulter les premières nations. On en a consulté de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, mais pas celles du Québec. On a envoyé une lettre aux chefs leur disant qu'ils avaient été consultés, or, c'est faux. Je suis sûr qu'ils sont probablement d'accord. Toutefois, arrêtons d'être paternalistes. Ces gens sont capables de décider de ce qu'ils veulent.

Il y a 15 jours, j'ai rencontré des chefs amérindiens de mon comté et de comtés avoisinants. Ils me demandaient quand nous allions réaliser qu'ils sont des êtres humains jouissant de tous les droits, comme n'importe quel autre être humain de la terre et du pays que nous habitons. Ils me demandaient quand nous allions arrêter de penser à leur place et de déterminer ce qui est bon pour eux, plutôt que de le leur demander.

Initiatives ministérielles

Ce projet de loi est bien, il a été pensé par un certain nombre de premières nations, mais j'aimerais être capable d'ajouter au processus la participation des premières nations du Québec et de mon comté. Par conséquent, nous consentons à adopter le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, puisqu'en comité parlementaire nous pourrions continuer de l'améliorer et surtout demander aux premières nations du Québec ce qu'elles en pensent.

Je ne sais pas si certains de mes collègues ont regardé l'émission *Le Point* à Radio-Canada, cette semaine, qui parlait des premières nations de l'Abitibi. Des gens m'ont appelé ce matin pour me dire qu'ils n'avaient pas eu l'occasion de voir le reportage, mais qu'ils pouvaient me dire ce qui s'était passé là-bas.

● (1040)

Des gens vivent hors réserve et habitent en nombre incroyable des maisons de 20 pieds sur 24 pieds. On leur enlève leurs enfants au début de la semaine et on les leur rend la fin de la semaine venue. Les maisons n'ont ni eau courante ni électricité. Vous ne viendrez pas me dire que c'est cela, respecter ceux qui sont ici depuis 12 000 ans, qui étaient ici avant nous et qui nous ont aidés à nous établir dans ce pays!

C'est essayer de camoufler l'incompétence et l'incurie de ce gouvernement au regard des premières nations, que de me dire aujourd'hui qu'il faut faire vite pour adopter et leur donner cette loi. Je reconnais qu'il faut réparer des choses et que ce n'est pas nous, du Bloc québécois, qui allons retarder cela. Toutefois, je trouve un peu indécent qu'on me dise que, si des élections étaient déclenchées par la volonté de l'opposition, on priverait ainsi les premières nations des outils dont elles ont besoin, et que ce serait de notre faute.

Je pense qu'on n'en fera jamais assez pour rendre aux premières nations tout ce qui leur est dû. Dans mon comté, des Autochtones vivent à quelque 100 kilomètres de La Tuque, ville qui est située au nord. C'est la ville la plus proche. Dans ce comté, les Autochtones de Weymontachie, par exemple, n'ont à peu près pas de routes ni de moyens de transport décentes. Le train passe de temps à autre. J'essaie d'obtenir qu'ils aient une piste asphaltée pour qu'au moins, en tout temps, on puisse atterrir. S'il arrivait une catastrophe dans le nord, on ne pourrait même pas atterrir en avion au printemps car la piste est en gravier. Elle est dangereuse. Il n'y a pas de moyens.

Cela aurait coûté 200 000 \$ au cours de l'été. J'ai tout fait pour essayer d'avoir cette piste et on m'a toujours dit non. Aujourd'hui, on me dit que si l'on retarde l'adoption du projet de loi, on retarde aussi l'aide devant être apportée aux Autochtones, aide dont ils ont besoin. Ce n'est pas vrai! Il y a un peu trop d'hypocrisie là-dedans.

Je suis tout de même favorable à l'adoption la plus rapide possible de ce projet de loi. Toutefois, s'il vous plaît, serait-il possible, au nom des Autochtones du Québec et de tout le Canada, qu'on en vienne à les considérer comme des personnes adultes? Ils ont le droit eux aussi d'être consultés, non pas à la dernière minute et non pas par une lettre qu'on leur envoie. S'ils ne répondent pas à cette lettre, on pense qu'ils sont d'accord. Il faut prendre le temps d'aller les voir et de leur demander quels sont leurs besoins. De temps à autre, aussi, il faut prendre le temps de leur donner de l'aide quand on connaît les besoins. Et en ce qui concerne l'habitation, les routes et l'aéroport, on connaît les besoins. On n'a pas à les consulter, car il y a assez longtemps qu'ils nous font des demandes à ces égards. En ce qui concerne la santé, les soins et l'éducation, le droit de conserver leur culture et leur langue, on connaît leurs besoins et on sait qu'ils ont ce droit. En même temps, c'est notre richesse.

Il n'y a rien de plus extraordinaire que d'aller dans une communauté autochtone qui n'a presque rien pour se développer et

de constater que tous les membres de cette communauté, à 125 km de La Tuque, sont bilingues. Ils parlent tous leur langue maternelle et soit le français soit l'anglais, parfois les deux. Malgré nous, ils réussissent à conserver leur culture et à nous donner cette richesse additionnelle qui est vraiment extraordinaire, qui fait notre fierté.

Pourquoi les néglige-t-on autant? Pourquoi ne pas leur donner ce dont ils ont besoin pour se développer? Pourquoi venir dire qu'aujourd'hui, cette loi est urgente alors qu'il est urgent depuis des dizaines d'années de s'occuper d'eux et surtout de les considérer comme des gens faisant entièrement partie de la communauté canadienne, et québécoise pour ce qui est de chez nous. Ils ont les mêmes droits que les autres, et j'ajouterais qu'ils en ont même peut-être un peu plus parce qu'ils étaient ici avant nous.

● (1045)

En fait, si on est là, souvent et très souvent, c'est grâce à eux. Alors, ils ont le droit de se développer de manière à préserver leur culture, leur langue et leur économie.

M. Roger Gaudet (Montcalm, BQ): Monsieur le Président, je veux poser une brève question à mon collègue de Champlain.

Le gouvernement d'en face, qui est au pouvoir depuis 1993, s'est occupé de toutes les compétences provinciales au lieu de s'occuper de ses vraies compétences, à savoir les affaires indiennes, les anciens combattants, le Supplément de revenu garanti, Kyoto, la défense nationale, les hélicoptères et les sous-marins et surtout le déséquilibre fiscal.

Comment se fait-il que ce gouvernement ne s'occupe pas de ces compétences? J'aimerais avoir les commentaires de mon collègue à ce sujet.

M. Marcel Gagnon: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de me redonner la parole pendant quelques minutes pour dire jusqu'à quel point je trouve indécent, puisque l'argent déborde, de constater que beaucoup d'argent ait été gaspillé. L'épisode du scandale des commandites nous a démontré qu'on ne manquait pas d'argent. Le gouvernement ne s'occupe pas de ses affaires puisqu'il préfère s'ingérer dans les champs de compétence des provinces.

Le gouvernement s'ingère dans les compétences des provinces en ce qui concerne l'éducation. Il s'ingère également dans le domaine de la santé en refusant de redonner l'argent aux provinces. Si on vient à bout d'avoir de l'argent, c'est à force de genuflexions que nous devons faire pendant des années.

Le gouvernement fédéral ne s'occupe pas de ses propres compétences. Cependant, il ne se gêne pas pour s'ingérer dans les compétences qui ne lui appartiennent pas. On parle aussi des autochtones à cet égard. On disait, tout à l'heure, que l'Alberta, tout comme le Québec, a le cadre législatif pour s'occuper de autochtones. Cependant, il y a une bonne partie de ce cadre qui relève du fédéral. Cette loi veut corriger cette lacune. Cela fait des années qu'on ne s'en occupait pas.

Je parlais de la piste d'atterrissage. Je suis scandalisé de constater les conditions économique et hygiéniques dans lesquelles vivent les autochtones. Certains d'entre eux disaient : « On ne peut pas réparer notre maison puisqu'elle ne nous appartient pas. On ne peut pas emprunter en ayant notre terrain comme garantie puisqu'il ne nous appartient pas ». Ils vivent dans des conditions pénibles. Cette question relève du fédéral et de la SCHL qui ont les moyens de les aider, mais on refuse de le faire. On ignore les autochtones.

Initiatives ministérielles

À quelques semaines d'une élection, il serait urgent d'adopter cette loi même s'il est déjà tard. Toutefois, je souhaite que le gouvernement ne se pétera pas les bretelles, comme on dit chez nous, puisqu'il n'a aucune raison de se vanter du travail qu'il a fait pour les autochtones.

● (1050)

M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à mon collègue de Saint-Maurice—Champlain. D'abord, je veux le féliciter de son intervention.

Évidemment, il nous a fait part que plusieurs revendications avaient été présentées par les communautés autochtones, dont celle du Parc de La Vérendrye ainsi que celle dans son comté, qui se situe à quelque 100 kilomètres, je crois, de La Tuque. Toutes ces revendications datent de plusieurs années. On parle même d'une vingtaine d'années.

Est-ce que mon collègue pourrait nous expliquer pour quelles raisons, gouvernement après gouvernement, il y a autant de retard et qu'encre aujourd'hui, 20 ans plus tard, il n'y a pas d'actions concrètes pour répondre aux besoins de ces communautés autochtones?

M. Marcel Gagnon: Monsieur le Président, c'est tellement vrai ce que me dit mon collègue.

J'ai eu l'occasion de faire une tournée au Québec concernant le dossier des personnes âgées. Lorsque je suis arrivé chez les autochtones, je me suis rendu compte que sur une communauté de 2 000 personnes, il y avait 2 ou 3 personnes qui étaient âgées de plus de 65 ans. Comme vous pouvez le constater, l'espérance de vie n'est pas très élevée chez les autochtones, et ce, à cause de notre inaction.

Le député a raison de dire qu'on les a négligés non seulement depuis 20 ans mais depuis plus longtemps que cela. Toutefois, au cours des 20 dernières années, on était encore plus au courant de leur situation. On a encore plus de moyens et ils ont également encore plus de moyens de se rendre compte jusqu'à quel point ils sont négligés. À mon avis, on doit s'en occuper de toute urgence afin de leur redonner un peu leur dû.

[Traduction]

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-71.

Je veux, dès le départ, clarifier les choses. Si le projet de loi est retardé ou paralysé, je n'accepte pas un seul instant que l'on en accuse les partis d'opposition. En fait, en tant que porte-parole du NPD pour les questions autochtones, je demande depuis trois mois que ce projet de loi soit renvoyé au Comité des affaires autochtones pour qu'il soit étudié convenablement. Nous avons fait table rase pour que le projet de loi puisse être étudié à la Chambre des communes. Par conséquent, s'il y a des gens qui se posent des questions au sujet de notre droit démocratique d'exiger des comptes des libéraux en cas d'élections, cela ne mine en rien cette initiative.

Ayant eu tout le temps voulu pour étudier le projet de loi, je suis heureux que nous ayons ce débat aujourd'hui. Ce débat n'aurait pas lieu si, il y a une semaine, il n'y avait pas eu d'entente entre tous les partis pour accélérer l'étude de ce projet de loi. Cependant, ce projet de loi a été la victime d'autres négociations au sujet de l'étude accélérée d'autres projets de loi. On nous dit maintenant que, tant qu'il n'y aura pas eu d'entente entre tous les partis sur la façon de voter sur ces autres projets de loi, il n'y aura aucune collaboration sur le projet de loi C-71.

Soyons donc bien clairs sur ce qui empêche la progression du projet de loi C-71.

J'arrive maintenant au projet de loi comme tel. Je dirai en commençant que quelques premières nations du Canada ont exprimé des préoccupations au sujet de ce projet de loi. Je dirai comme mon collègue du Bloc qu'il serait justifié de renvoyer le projet de loi à un comité pour entendre ses préoccupations. Même les notes d'information du gouvernement commencent en disant que le projet de loi suscite de l'opposition. Je peux affirmer que le Conseil des ressources indiennes du Canada est vivement opposé au projet de loi.

Dans le sommaire du projet de loi, on mentionne:

[...] la compétence exclusive du Parlement sur les « terres indiennes ».

Nous savons que cela n'est tout simplement pas vrai. Le Parlement du Canada peut déclarer des lois provinciales ultra vires, mais maintenant que nous avons le paragraphe 35(1), le gouvernement veut envahir un domaine de compétence des premières nations. On pourrait dire que les lois provinciales de nature réglementaire ne s'appliquent pas sur les réserves, alors il y a lieu de se demander pourquoi un tel préambule. Je crois qu'il révèle les véritables intentions des auteurs du projet de loi. C'est un des éléments qui est contesté.

Le préambule dit:

Attendu [...] que la législation fédérale actuelle ne permet pas au gouvernement du Canada ni aux premières nations d'établir ces cadres réglementaires;

Cet énoncé me préoccupe sur deux plans. Je dois signaler que, du point de vue historique, le paragraphe 35(1) de la Loi constitutionnelle de 1982 n'existerait pas sans les efforts ciblés, pour ne pas dire la persévérance obstinée, du NPD à l'époque. Le député d'Ottawa-Centre est ici à côté de moi. C'est lui qui était chef du NPD à l'époque. Il avait personnellement rendu visite à deux reprises au premier ministre Trudeau pour exhorter le gouvernement à reconnaître dans la Loi constitutionnelle de 1982 les droits existants et inhérents, ancestraux ou issus de traités, des peuples autochtones du Canada. Sinon, la loi aurait été incomplète et nous aurions raté cette occasion.

Le paragraphe 35(1) n'existerait donc pas n'eût été des efforts du député d'Ottawa-Centre, du député d'Elmwood—Transcona, qui a participé pleinement aux négociations et aux débats, du député de Skeena à l'époque, Jim Fulton, qui était porte-parole en matière d'affaires autochtones, et de Jim Manly, député de l'île de Vancouver qui était aussi porte-parole du NPD. Tous ces députés ont exhorté et forcé le gouvernement libéral de l'époque à reconnaître, à contrecœur, les droits existants et inhérents, ancestraux ou issus de traités, des peuples autochtones du Canada.

C'est dans ce même esprit que je suis ici aujourd'hui pour défendre le paragraphe 35(1) de la Loi constitutionnelle de 1982, afin de veiller à ce que rien ne soit adopté à la sauvette et que le ton et le contenu de ce projet de loi ne soient pas affaiblis ou atténués.

● (1055)

C'est cela qui me préoccupe. En quoi reconnaît-on le droit inhérent des peuples autochtones à l'autodétermination quand on rédige un projet de loi qui précise que le Parlement a compétence exclusive sur les « terres indiennes »? C'est mal parti, et nous ne sommes pas encore arrivés au contenu du projet de loi.

Article 31 du Règlement

C'est inquiétant parce que la communauté indienne a peur que nous adoptions à toute vapeur des mesures législatives qui, petit à petit, mineront leur droit à l'autodétermination. Quand les premières nations accèderont à l'autonomie gouvernementale, il ne leur restera plus rien à réglementer parce que tout leur aura été progressivement retiré et confié au gouvernement au moyen d'autres mesures législatives.

Le préambule du projet de loi dit:

Attendu que la législation fédérale actuelle ne permet pas au gouvernement du Canada ni aux premières nations d'établir ces cadres réglementaires;

Une première nation autonome qui souhaite réglementer ses propres affaires internes, par exemple en établissant un cadre réglementaire, n'a pas besoin d'une loi fédérale pour en avoir l'autorité nécessaire. En vertu du principe de l'autodétermination, les premières nations peuvent déjà le faire.

Si on n'avait pas d'intentions cachées, on aurait très bien pu se servir d'une loi fédérale existante, la Loi sur les indiens. Une première nation pourrait simplement établir un règlement en vertu duquel la loi de la province deviendrait la sienne. Ainsi, en vertu de la loi actuelle, on aurait facilement pu harmoniser le cadre réglementaire d'une réserve et celui d'une province sans saper ou miner le droit à l'autodétermination et sans adopter une nouvelle loi qui pourrait éroder la compétence des premières nations.

Je suis content que nous tenions ce débat aujourd'hui parce que j'ai une autre préoccupation dont j'aimerais parler. Ces idées mûrissent depuis...

• (1100)

Le Président: Je suis désolé d'interrompre le député. Son discours nous a amenés jusqu'à 11 heures et je dois interrompre les délibérations pour que nous passions aux déclarations de députés, mais le député de Winnipeg-Centre disposera de trois minutes supplémentaires à la reprise du débat, plus cinq minutes pour les questions et observations à la conclusion de son discours.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LES SERVICES COMMUNAUTAIRES POUR L'AUTONOMIE HAGI

M. Ken Boshcoff (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre pour féliciter les services communautaires pour l'autonomie HAGI, à l'occasion de leur 30^e anniversaire.

Les services communautaires pour l'autonomie HAGI sont reconnus comme un chef de file dans leur domaine, au Canada. Sous la direction de ses membres et de ses clients, l'organisme offre un vaste éventail de programmes aux personnes handicapées, y compris des services de transport, de logement et d'aide à l'autonomie, ainsi que des activités d'enrichissement personnel.

J'invite les députés à se joindre à moi pour souhaiter au directeur administratif Al Buchan et au conseil d'administration tout le succès qu'ils souhaitent dans leur objectif d'améliorer la qualité de vie des personnes handicapées.

* * *

ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

M. Rick Casson (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, l'année 2005 est une année particulière au Canada. Dans le cadre du

60^e anniversaire des victoires qui ont mis fin à la Seconde Guerre mondiale, en Europe et dans le Pacifique, 2005 a été consacrée Année de l'ancien combattant. On donnait ainsi aux Canadiens une année entière pour dire merci à ceux qui ont combattu pour la liberté et qui continuent à le faire.

En outre, l'Alberta et la Saskatchewan soulignaient cette année le centenaire de leur entrée dans la Confédération. Ces deux magnifiques provinces ont marqué l'événement par des célébrations. Des milliers de médailles du centenaire ont été présentées à de vaillants Albertains. La reine nous a même rendu visite pour célébrer avec nous notre culture de l'Ouest et notre place au sein du Canada.

Étant donné ces deux événements et voulant qu'on se souvienne de cette année particulière, le gouvernement de l'Alberta a baptisé deux de nos routes. La route 2, nord-sud, qui passe par Edmonton, Red Deer et Calgary, a été renommée route Queen Elizabeth II, tandis que la route 36, qui relie Warner, Taber, Brooks et Hanna au nord, s'appelle dorénavant Veterans Highway.

Nous avons maintenant un rappel permanent de cette année spéciale et de ces événements historiques.

* * *

LE PROGRAMME FEDNOR

M. Anthony Rota (Nipissing—Timiskaming, Lib.): Monsieur le Président, je souligne aujourd'hui l'importance des programmes de développement régional comme FedNor. Les électeurs de ma circonscription et ceux du Nord de l'Ontario bénéficient grandement de l'investissement stable et à long terme qu'assure FedNor.

L'opposition a clairement fait comprendre qu'elle éliminerait les programmes de développement régional comme FedNor, mais les libéraux fédéraux ont manifesté à maintes reprises leur engagement à l'égard de FedNor. Dans le budget 2005, le gouvernement du Canada a réitéré cet engagement en portant le budget de base de FedNor à près de 52 millions de dollars.

Le financement fourni par FedNor a servi à de nombreux projets fort valables dans ma circonscription, entre autres un nouveau foyer pour retraités à New Liskeard, l'aménagement du secteur riverain à North Bay et des études de faisabilité pour un nouvel observatoire à Powassan et pour un projet d'énergie éolienne dans la région de Temagami.

Les programmes de développement régional comme FedNor sont vitaux pour la croissance et la prospérité économiques du Nord de l'Ontario, et en appuyant ce programme, le gouvernement fédéral libéral maintient son engagement à l'égard des citoyens du Nord de l'Ontario.

* * *

[Français]

LE TERMINAL PÉTROLIER À PORT SAGUENAY

M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ): Monsieur le Président, la construction d'un terminal pétrolier à Port Saguenay est une priorité pour notre région et constitue une voie d'avenir pour le développement économique du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

À ce jour, trois partenaires, dont le gouvernement du Québec, ont confirmé leur participation à ce projet. Pourtant, le gouvernement fédéral refuse toujours de faire sa part, allant même jusqu'à refuser d'allouer une somme de 420 000 \$ pour permettre la réalisation des études d'avant-projet.

La population du Saguenay—Lac-Saint-Jean exhorte le ministre des Transports à faire preuve d'écoute et d'ouverture en annonçant aujourd'hui même que son gouvernement poussera à la roue et participera au financement des études de cet important projet pour les gens de chez nous.

* * *

[Traduction]

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES INUITS

Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.): Monsieur le Président, au terme de 12 longues années de négociations, l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits a finalement été conclu et toutes les revendications territoriales des Inuits, encore en suspens, sont maintenant réglées.

Je félicite la société Makivik qui représente quelque 10 000 Inuits du Nunavik, le gouvernement du Nunavut et le gouvernement du Canada d'avoir signé ce traité unique et moderne qui met un terme à toutes les revendications encore en suspens des Inuits du Nunavik, dans le Nord du Québec.

Ces derniers ont désormais des certitudes quant à leur droit sur certaines zones extracôtières du Québec et du Labrador et sur le Nord du Labrador. Cet accord confère aux Inuits des droits bien définis à l'égard du territoire et des ressources et prévoit d'importantes ententes de chevauchement avec d'autres groupes autochtones. Nous avons désormais des certitudes en ce qui concerne la région maritime du Nunavik.

Félicitations à Pita Aatami, président de la société Makivik, et aux Inuits du Nunavik, qui ont tous fait du beau travail.

* * *

•(1105)

LES DROGUES ILLICITES

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour souligner et applaudir les efforts déployés par la ville et les citoyens de Leduc pour faire front commun contre les problèmes que posent la consommation de drogues et le trafic de stupéfiants dans la communauté.

Des citoyens préoccupés se sont réunis pour former un comité de lutte contre la drogue. J'ai rencontré des membres de ce comité la semaine dernière au bureau du maire Greg Krischke. Ils demandent au gouvernement fédéral de prendre les mesures suivantes: premièrement, instituer une peine d'emprisonnement obligatoire minimale pour le trafic de drogues; deuxièmement, habiliter les agents de police à lutter contre le problème croissant de la méthamphétamine en cristaux en les autorisant à prendre des mesures concernant les produits précurseurs servant à fabriquer cette drogue dangereuse; troisièmement, instituer un traitement obligatoire d'au moins trois mois dans le cadre de la peine; quatrièmement, retirer le projet de loi sur la marijuana dont le Parlement est actuellement saisi; cinquièmement, fournir les ressources nécessaires pour que les policiers des collectivités comme Leduc puissent s'occuper adéquatement des problèmes que posent les drogues illicites.

Article 31 du Règlement

En leur nom, je demande au gouvernement fédéral d'examiner sérieusement leurs préoccupations et leurs suggestions et de collaborer avec eux afin qu'ils puissent réaliser leur vision et faire de Leduc une collectivité informée qui combat le problème de la drogue.

* * *

LE CENTRE POUR FEMMES DE L'OUEST DE L'ÎLE

M. Francis Scarpaleggia (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour féliciter le centre pour femmes de l'ouest de l'île, un organisme à but non lucratif de ma circonscription dont les nombreux bénévoles travaillent sans relâche depuis 1975 dans le but d'améliorer la qualité de vie des femmes de l'ouest de l'île de Montréal.

Chaque année, le centre aide des centaines de femmes en leur offrant des cours, des ateliers, des programmes de conditionnement physique, des séances de mieux-être, des groupes de soutien et des activités spéciales. Le centre sert de ressource aux mères de jeunes enfants, aux femmes qui travaillent à temps plein ou à temps partiel à l'extérieur de la maison, aux femmes âgées et aux femmes en difficulté financière. Il offre aussi des services de garderie aux femmes qui participent aux nombreux cours donnés le jour.

[Français]

Le Centre des Femmes West Island a beaucoup grandi et changé durant ces 30 ans, mais il est toujours demeuré fidèle à ses valeurs fondamentales qui sont intrinsèquement canadiennes: chacun doit être traité avec respect et chaque personne doit avoir l'égalité d'accès aux programmes essentiels.

[Traduction]

L'une des clés du succès du centre est que chaque femme qui en est membre est aussi une bénévole. Le principe qui sous-tend l'organisme est que les communautés sont plus fortes lorsque chacun donne en retour.

* * *

[Français]

LA COOPÉRATIVE ALIMENTERRE

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, je désire saluer l'initiative d'un groupe de producteurs agricoles et de consommateurs qui ont démarré une coopérative de solidarité en alimentation: la Coopérative AlimenTerre.

Localisée à Pont-Rouge, il s'agit d'une initiative des plus innovatrices et la première du genre dans la MRC de Portneuf.

Les membres de la nouvelle coopérative de solidarité partagent un ensemble de valeurs. Parmi celles-ci, il y a, bien sûr, la solidarité, mais aussi la protection de l'environnement ainsi que la mise en valeur des ressources et produits du milieu.

Les membres peuvent se procurer à la coopérative différents produits du terroir tout en participant à la mise en marché de cultures et d'élevages provenant de la belle région de Portneuf.

Le Bloc québécois félicite l'ensemble des membres fondateurs d'AlimenTerre et souhaite à la coopérative tout le succès qu'elle mérite.

Article 31 du Règlement

[Traduction]

DARTMOUTH

M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Monsieur le Président, Dartmouth est reconnue comme la ville aux lacs. Ceux d'entre nous qui ont eu la chance d'y grandir aiment ces lacs en raison de leur apport esthétique, environnemental, récréatif et économique. Par dessus tout, ces bijoux de notre environnement sont accessibles à tous, sans carte de membre ni frais d'entrée.

Dartmouth est aussi une collectivité dynamique qui préconise la prudence dans le développement et la croissance économique. Les gens de Dartmouth croient que les projets de développement doivent, avant toute chose, tenir compte de l'importance des lacs et assurer leur protection.

À l'heure actuelle, il y a beaucoup de développement autour de ces précieux lacs. Les titulaires de charge publique doivent absolument veiller à ce que des mesures de protection adéquates soient incluses dans les projets de développement à l'étape de leur conception, plutôt qu'une fois que des erreurs ont été commises, car les excuses et les amendes ne règlent rien.

De nombreux organismes communautaires composés de citoyens concernés et informés assument un rôle de premier plan dans la protection de nos lacs, et les gouvernements devraient leur emboîter le pas. Cela vaut, bien sûr, pour les lacs du réseau Shubenacadie, pour le lac Russell, auquel se voue une association de riverains fort active, pour le lac Morris et pour tous les autres lacs menacés.

Dartmouth est fière d'être la ville aux lacs. Donnons à ces lacs la protection qu'ils méritent.

* * *

**LA RÉSIDENCE POUR ANCIENS COMBATTANTS
SOUTHGATE**

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, il y a aujourd'hui une semaine, un grand nombre d'entre nous étaient rentrés dans leurs circonscriptions pour rendre hommage à nos anciens combattants et leur exprimer notre reconnaissance pour les sacrifices qu'ils ont consentis sur les champs de bataille. Beaucoup d'anciens combattants ont connu leurs heures les plus difficiles à l'étranger, mais pour certains anciens combattants de ma circonscription, le pire est encore à venir.

Le jour du Souvenir, un incendie s'est déclaré dans la résidence pour anciens combattants Southgate, dans ma circonscription, Edmonton—Strathcona. De nombreux appartements ont été endommagés par l'eau et la fumée. L'incendie a causé la mort d'un ancien combattant, Walter Grocholski, et en a laissé beaucoup d'autres sans foyer.

Heureusement pour de nombreux résidents, Rocky Hanson et Brad Smith, qui tous les deux rendaient visite à des parents qui habitent l'édifice, ont fait de leur mieux pour arracher les occupants au brasier et sauver autant de vies que possible. Cependant, nombre de ces personnes sont maintenant privées de foyer. J'ai demandé à mon bureau de prendre toutes les mesures nécessaires pour aider les sinistrés à régler leurs problèmes, à trouver un logement temporaire et à surmonter les difficultés qu'ils pourraient rencontrer en cours de route.

Au nom des électeurs d'Edmonton—Strathcona et de l'opposition officielle, je rends hommage à la mémoire de Walter et je remercie Rocky et Brad de leur comportement héroïque. Sans de tels héros, que resterait-il à célébrer au Canada en des jours comme le 11 novembre?

●(1110)

[Français]

LA CONDITION FÉMININE

Mme Françoise Boivin (Gatineau, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de souligner, à titre de présidente du caucus féminin libéral, plusieurs mesures prises par notre gouvernement dans le but de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes au Canada.

Parmi ces mesures, mentionnons: la période de versement des prestations parentales portée à un an; un réseau national d'éducation préscolaire et de garde des enfants en développement qui permettra la création de 250 000 places dans de tels services d'ici à 2009; la bonification de la Prestation fiscale canadienne pour enfants qui se poursuit; d'ici à 2007, la prestation aura augmenté de plus de 100 p. 100 depuis sa création en 1996.

Pour lutter contre la violence faite aux femmes, le gouvernement consacre chaque année 32 millions de dollars à une initiative nationale de prévention de la délinquance et 7 millions de dollars à l'Initiative de lutte contre la violence familiale. Récemment, le gouvernement a approuvé l'octroi de 5 millions de dollars à l'Association des femmes autochtones du Canada afin de combattre la violence faite aux femmes autochtones.

La santé des femmes est une priorité pour le gouvernement. Celui-ci a créé cinq Centres d'excellence pour la santé des femmes, ainsi que l'Institut de la santé des femmes et des hommes.

Ce ne sont là que quelques-unes des initiatives prises par le gouvernement en faveur des femmes. Cela nous permet de constater que...

Le Président: L'honorable député d'Ottawa-Centre a la parole.

* * *

[Traduction]

LE PROJET DE SALLE DE CONCERT

L'hon. Ed Broadbent (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, la ville d'Ottawa est fière d'être l'hôte du plus important festival de musique de chambre au monde. Elle a maintenant l'occasion d'être le site d'une nouvelle salle de concert splendide.

Cette salle a été proposée par la Société de musique de chambre d'Ottawa et le projet a reçu l'aval de la ville d'Ottawa, qui s'est engagée à y investir 6,5 millions de dollars. Cependant, la réalisation du projet est conditionnelle à des investissements équivalents de la part des gouvernements de l'Ontario et du Canada.

À Ottawa, nombreux sont ceux qui se réjouissent à l'idée de la construction d'une salle de concert qui fait cruellement défaut. Ottawa est la seule capitale du monde occidental qui n'a pas de salle de ce genre. Celle-ci constituerait un apport précieux à la vie culturelle des habitants d'Ottawa et des milliers de touristes qui visitent la capitale.

Je demande instamment au gouvernement de s'engager, dès la semaine prochaine, à verser à la Société de musique de chambre d'Ottawa les 6,5 millions de dollars qui sont essentiels à la réalisation de cet important projet.

*Questions orales***LE PATRIMOINE CANADIEN**

Mme Bev Oda (Durham, PCC): Monsieur le Président, le Comité du patrimoine a rencontré le président et les cadres supérieurs de la société Radio-Canada afin de discuter des répercussions des sept semaines de lockout sur la population canadienne.

À la suite de cette réunion, le comité a adopté ma motion, dans laquelle je recommandais au gouvernement de confier à un groupe de travail indépendant la tâche d'examiner le mandat, le rôle et les services de la SRC-CBC. Les conservateurs appuient la radio-télévision publique.

La semaine dernière, la ministre du Patrimoine canadien s'est opposée à une motion semblable portant sur l'examen de la SRC par les libéraux, au Québec. La ministre va-t-elle appuyer la SRC et prêter l'oreille aux Québécois ou au Comité du patrimoine?

Elle prétend par ailleurs que l'opposition n'est pas favorable à la déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Nous sommes en faveur de la déclaration de l'UNESCO. La ministre induit les Canadiens et nos industries culturelles en erreur.

La ministre est-elle tellement déconnectée des Canadiens, voire de son propre parti au Québec? Comment les Canadiens peuvent-ils avoir confiance en une ministre du Patrimoine canadien et en un gouvernement qui ont recours à la tromperie comme ultime tactique?

* * *

[Français]

LE LIBERIA

Mme Johanne Deschamps (Laurentides—Labelle, BQ): Monsieur le Président, je suis heureuse de souligner une autre victoire de la démocratie et le retour à la paix pour des millions de citoyens au Liberia.

En effet, la semaine dernière se tenait le deuxième tour de la première élection démocratique depuis plus de 15 ans au Liberia, avec un taux de participation de 74 p. 100.

Ce pays pauvre de l'Afrique de l'Ouest était déchiré depuis plus de 14 ans par une guerre civile qui a causé la mort de plus de 300 000 personnes et forcé des milliers d'autres à l'exil.

Non seulement l'élection démocratique était-elle historique, mais la victoire d'Ellen Johnson-Sirleaf, première femme noire élue à un tel poste en Afrique, démontre que les choses évoluent pour le mieux dans ce coin du monde.

Le Bloc québécois félicite les Libériennes et les Libériens pour leur détermination à ouvrir la voie à la démocratie et souhaite bonne chance à la nouvelle présidente dans l'exercice de ses fonctions.

* * *

●(1115)

[Traduction]

LE PREMIER MINISTRE DU CANADA

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a lancé tellement de signaux à la fois intéressants et contradictoires qu'il est difficile de savoir s'il souhaite des élections hâtives ou non.

Il a dit par exemple: « En aucun cas mon gouvernement ne tentera de précipiter notre défaite et de déclencher des élections hâtives. » Pourtant, alors que ces paroles solennelles résonnaient encore dans les couloirs de cet endroit sacré, le premier ministre a décidé de présenter quatre motions, qu'il a pris la peine de qualifier de motions

de confiance, c'est-à-dire des motions qui pourraient précipiter sa propre chute.

Ce ne fut peut-être qu'une erreur malencontreuse, car, comme nous le savons, le premier ministre ne tient pas du tout à ce que des élections aient lieu au cours de la période de Noël, de Hannouka ou de Kwanza, parce qu'il ne voudrait surtout pas politiser ces fêtes. Comme il l'a lui-même dit, « Noël se fête en famille », et comme nous le savons, Noël, les familles et peut-être même les chiots sont ses priorités.

Je suis certain que les Canadiens sont touchés par les préoccupations du premier ministre, mais ce qu'ils veulent et ce dont ils ont besoin, c'est d'un gouvernement conservateur propre.

* * *

[Français]

LES ÉTUDIANTS JUIFS EN DROIT

L'hon. Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'informer la Chambre que l'Association canadienne des étudiants juifs en droit tiendra sa 19^e conférence annuelle au Château Laurier ici, à Ottawa, du 13 au 15 janvier 2006.

[Traduction]

Des étudiants en droit des quatre coins du Canada se rassembleront pour explorer la tradition juive de *tikkun olam*, ce qui signifie guérison du monde. D'éminents membres de la collectivité juridique du Canada parleront à ces étudiants de la façon dont ils lient leur travail et la justice sociale. L'association canadienne des étudiants juifs en droit a invité tous les députés à cet important congrès. Pour avoir participé au congrès de l'année dernière, je sais qu'il fournit une excellente tribune pour la création de liens avec les jeunes Canadiens.

[Français]

Nous ne devrions jamais sous-estimer l'impression que nous faisons sur les étudiants en droit lorsque nous leur parlons de l'engagement public et de la justice sociale.

J'incite tous mes collègues à appuyer cette activité.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES NOMINATIONS FAITES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, un juge de la Cour fédérale vient de réintégrer Jean Pelletier dans ses fonctions de président de VIA Rail. Le juge dit que le gouvernement l'a congédié injustement l'année dernière. Il semble donc que le juge ait renvoyé toute cette affaire sordide au Cabinet fédéral pour qu'il tente d'y voir clair. Il semble aussi que le gouvernement ne soit même pas capable de congédier quelqu'un proprement.

Ma question s'adresse au premier ministre. Compte tenu de cela, peut-il nous dire quel ami libéral recevra la plus importante indemnité de départ, Jean Pelletier ou David Dingwall?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je ne réagirai pas aux imputations du député. Je ne réagirai qu'au jugement de la cour. Elle a demandé que le Cabinet revoie son jugement, et c'est ce qu'il fera.

*Questions orales***LE PROGRAMME DE COMMANDITES**

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, connaissant la rapidité légendaire des libéraux, nous pouvons nous attendre à ce qu'ils tergiversent pendant un bout de temps, du moins jusqu'à ce qu'ils décident quel ami libéral touchera le plus gros paiement.

Il y a maintenant 18 jours que le rapport Gomery a confirmé ce que les Canadiens savaient déjà, à savoir que le Parti libéral est corrompu. Or, il y a également 18 jours que le premier ministre a refusé de tenir le Parti libéral responsable de l'argent qu'il a volé aux contribuables. Le montant exact n'est pas 1,4 million de dollars. Le juge Gomery a révélé qu'il manquait toujours au moins 40 millions de dollars.

Quand le premier ministre va-t-il défendre les Canadiens et poursuivre le Parti libéral pour les millions qui manquent?

L'hon. Mauril Bélanger (ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, c'est tout à fait ridicule. Le jour où le rapport a été rendu public, le Parti libéral a remboursé 1,14 million de dollars aux contribuables. Ce montant était basé sur l'analyse que le juge Gomery a faite des millions de pages de documents et des dépositions de 172 témoins. Le Parti libéral du Canada a réagi le jour même du dépôt du rapport.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, tout comme la population canadienne, je sais que le montant de 1,4 million de dollars ne représente qu'une goutte d'eau dans l'océan, par rapport au montant qu'a volé le Parti libéral.

Les Canadiens demandent que le gouvernement libéral leur montre l'argent sale. Le premier ministre a promis de rendre ce que le Parti libéral a volé aux contribuables, mais il refuse de dire quand il le fera. Les Canadiens veulent ravoir leur argent tout de suite, et ils veulent que les éléments criminels du Parti libéral soient traduits en justice.

Le juge Gomery a révélé qu'il manquait toujours 40 millions de dollars. Il est impossible de retracer cet argent. Quand le gouvernement va-t-il veiller à ce que le Parti libéral du Canada rembourse tout l'argent qu'il a pris?

• (1120)

L'hon. Mauril Bélanger (ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, c'est exactement ce qu'a fait le Parti libéral du Canada. Compte tenu des faits présentés par le juge Gomery dans son premier rapport déposé le 1^{er} novembre, le parti a immédiatement versé 1,14 million de dollars aux contribuables pour rembourser l'argent qui aurait été reçu de façon irrégulière.

J'invite le député d'en face à répéter à l'extérieur de la Chambre la question qu'il vient de poser. Il pourrait alors se retrouver dans de beaux draps.

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Monsieur le Président, il n'y a pas de pire crime en démocratie que de tenter de voler des élections. C'est là la conclusion à laquelle le juge Gomery en est arrivé. De l'argent sale a été acheminé à des circonscriptions, dans le seul but de truquer les élections.

Le premier ministre et le gouvernement savent quelles sont les 18 circonscriptions où cela s'est produit. Le gouvernement acceptera-t-il de prendre ses responsabilités et de faire savoir aux Canadiens

quelles sont les circonscriptions en cause, afin qu'ils sachent avant la tenue du prochain scrutin que les dernières élections avaient été truquées?

L'hon. Mauril Bélanger (ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, voici ce que le juge Gomery a dit:

Il y a lieu d'exonérer [le premier ministre], au même titre que tout autre ministre du caucus québécois, de tout blâme pour imprudence ou négligence, étant donné que son rôle à la tête du ministère des Finances ne comprenait pas la supervision des dépenses du CPM ou de TPSGC.

C'est la conclusion à laquelle le juge Gomery en est arrivé.

Les conservateurs tentent depuis un an et demi de salir la réputation du premier ministre. Malgré ce que le juge Gomery a dit, ils ne veulent pas accepter sa conclusion. Les Canadiens, eux, l'accepteront.

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Monsieur le Président, à la veille des prochaines élections, le premier ministre et les membres de son Cabinet parcourent fébrilement le pays dans une tentative désespérée en vue d'amasser l'argent qui a été volé dans le cadre du scandale des commandites.

Le ministre pourrait-il s'assurer que tout l'argent qui sera amassé ne proviendra que des copains du Parti libéral, des gens qui ont profité de nominations partisans et de tous ceux qui gravitent autour des libéraux, et qu'aucun crédit d'impôt ne leur sera accordé, afin que le remboursement des sommes d'argent volées ne soit pas subventionné par les Canadiens? Peut-il nous donner cette garantie?

L'hon. Mauril Bélanger (ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je l'ai déjà dit. Le jour même où le juge Gomery a déposé son rapport, le Parti libéral du Canada a fait un chèque au montant de 1,14 million de dollars pour rembourser l'argent qui avait été irrégulièrement reçu.

Quoi qu'il en soit, si nous nous engageons sur ce terrain, quand le chef de l'opposition va-t-il révéler les noms de ceux qui ont contribué à sa campagne?

[Français]

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, un juge de la Cour fédérale annule la destitution de Jean Pelletier du conseil d'administration de VIA Rail aux motifs que la destitution basée sur le seul témoignage de Myriam Bédard était injustifiée. Le jugement conclut que Jean Pelletier doit être réintégré dans son poste à VIA Rail.

Est-ce que le gouvernement entend se soumettre au jugement et réintégrer Jean Pelletier, malgré le fait qu'il est sérieusement pointé du doigt dans le rapport Gomery?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, la cour a ordonné que le dossier de M. Pelletier soit reconsidéré par le gouverneur en conseil avec un nouveau processus. C'est quelque chose que le Cabinet va faire.

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, ce que la cour dit c'est que le congédiement ne repose pas sur les bons motifs.

Questions orales

Compte tenu des conclusions de la commission concernant l'implication hors de tout doute de Jean Pelletier dans le scandale des commandites, est-ce que le gouvernement ne croit pas que les preuves sont plus que suffisantes pour maintenir son congédiement?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, le gouvernement est en train d'examiner cette décision. Suite à la décision de la cour, le tout est référé au Cabinet. Nous allons faire ce que la cour a indiqué et examiner la décision.

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, celui qui exerçait en partie la direction politique du scandale des commandites a été sévèrement blâmé par le commissaire Gomery qui lui reproche ses « empiètements », ses « omissions » et le fait qu'il se soit « arrogé la direction d'un programme quasiment secret de dépenses discrétionnaires ».

Compte tenu du jugement très sévère porté par le commissaire Gomery, n'y a-t-il pas là une raison plus que suffisante pour maintenir le congédiement de Jean Pelletier?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, il y a une décision de la cour et nous allons la respecter. Nous allons examiner le processus et la décision au Cabinet, comme l'a cour l'a recommandé.

• (1125)

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, comment le gouvernement peut-il continuer à défendre Jean Pelletier qui refuse toute responsabilité dans l'affaire des commandites et qui n'accepte toujours pas le blâme du commissaire Gomery?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je dois réitérer ce que j'ai dit. La question n'est pas de défendre ou non M. Pelletier, mais de respecter maintenant une décision de la cour. C'est ce que nous allons faire.

* * *

[Traduction]

LES ANCIENS COMBATTANTS

L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Monsieur le Président, hier soir, le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants a entendu des témoignages très convaincants de représentants de l'association agent Orange du Canada, de la députée provinciale du Nouveau-Brunswick, Jody Carr, et de plusieurs autres. Les témoins ont expliqué à quel point les membres des Forces armées canadiennes et les employés civils de la base avaient été soumis à des arrosages de produits chimiques et d'herbicides cancérigènes et ce, sur une période de 20 ans.

Je voudrais savoir si le ministre de la Défense nationale serait maintenant d'accord pour demander l'enquête publique que de nombreux Canadiens réclament, et pour prendre au sérieux les recommandations visant à améliorer la gestion de la situation en attendant.

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, nous prenons très au sérieux les travaux effectués hier soir au comité ainsi que les recommandations, et nous examinerons le tout.

Les témoignages formulés hier soir au comité présentaient précisément l'amplitude et la nature du problème ainsi que la complexité de la tâche, et c'est pourquoi nous avons confié au Dr Furlong le mandat d'effectuer une étude. Cet homme a des

compétences hors pair. C'est un médecin et un politicien d'expérience. Je pense que nous devrions le laisser examiner cette question afin que nous puissions trouver la bonne solution, tant pour les victimes que pour l'ensemble de la population canadienne.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Monsieur le Président, je dirais plutôt que la preuve avancée hier soir démontre que le problème est beaucoup plus considérable que le gouvernement est prêt à l'admettre.

Cependant, je souhaite poser une autre question au ministre de la Défense nationale à propos de ceux qui, par décret en conseil, sont réputés ne pas avoir servi durant la Seconde Guerre mondiale. Il semblerait maintenant que le ministère admette que jusqu'à la moitié des plus ou moins 14 000 personnes qui sont réputées ne pas avoir servi ont effectivement servi avec distinction et n'étaient pas des déserteurs.

L'ayant maintenant reconnu, j'aimerais que le ministre nous dise ce que le ministère compte faire. Demandera-t-il un nouveau décret en conseil pour faire en sorte que ceux qui sont toujours en vie obtiennent les prestations auxquelles ils ont droit?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je suis content que le député ait formulé sa question de sorte à clairement montrer la complexité du problème. Le fait est que ceux qui sont réputés ne pas avoir servi étaient, entre autre, ceux qui se sont absentes sans permission, ceux qui ont déserté et ceux qui ont choisi sciemment de ne pas s'engager.

Malheureusement, d'autres, pour des raisons personnelles ou bureaucratiques, n'ont pas présenté les documents nécessaires. En adoptant un décret en conseil, à l'époque, on voulait clore le débat.

Certains estiment avoir été traités injustement. La meilleure façon de redresser cette injustice est de permettre à ces gens de faire de nouvelles demandes, que nous traiterons au cas par cas. Nous allons réparer l'injustice.

* * *

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement libéral semble avoir de la difficulté à tracer la ligne entre le gouvernement et le Parti libéral.

Un directeur de campagne du Parti libéral, David Herle, a obtenu un marché sans appel d'offres pour rédiger le programme électoral du Parti libéral, qu'on a ensuite maquillé et qualifié de mise à jour économique. Il faut avoir un sacré culot, monsieur le Président.

Comment peut-on croire que le premier ministre est sérieux dans sa démarche pour mettre un terme à la culture du « tout m'est dû » et au scandale des commandites s'il continue d'être le papa-gâteau des amis des libéraux?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, les allégations du député sont scandaleuses. M. Herle n'a pas rédigé le document. Le marché dont il question lui a été attribué par le ministère, conformément aux règles et aux lignes directrices.

Ce marché a été affiché dans Internet. La vérificatrice générale a examiné la question des sondages d'opinion et conclu que le tout était géré comme il se doit.

Questions orales

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, en vérité, les règles ont été définies de sorte que les proches du Parti libéral puissent en profiter. Voilà ce qui s'est passé en l'occurrence.

Le premier ministre et le gouvernement libéral prétendent être outrés par le Programme de commandites, mais ils distribuent de l'argent à leurs amis, malgré les constatations du juge Gomery. Ils ne peuvent s'en empêcher.

Le ministre des Finances va-t-il promettre aux Canadiens, maintenant qu'il en a l'occasion, que l'argent versé à David Herle ne se retrouvera pas d'une quelconque manière dans les coffres du Parti libéral?

• (1130)

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, cette allégation est méprisable. Elle ne repose sur aucun fondement et elle est tout à fait sans substance.

En réalité, par souci de transparence et par devoir de divulgation, le gouvernement a suivi dans ce cas-ci, comme il le fait dans tous les cas, les règles voulant que l'on divulgue dans Internet les marchés dont la valeur dépasse 10 000 \$. C'est une nouvelle règle qui a été établie dans l'intérêt public et que l'on suit assidûment.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC): Monsieur le Président, récemment, nous avons appris que les femmes autochtones du Nord du Québec risquent 37 fois plus d'être victimes de violence. Le ministre des Affaires indiennes prétend que la question est à l'ordre du jour de la réunion des premiers ministres à Kelowna. Nous savons maintenant que c'est faux et qu'elle n'est pas à l'ordre du jour de cette réunion.

Le ministre a-t-il simplement inventé cela ou est-il incompetent?

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.): Monsieur le Président, en ma qualité de ministre du Patrimoine canadien, je me réjouis que le gouvernement ait annoncé le versement de 5 millions de dollars à l'Association des femmes autochtones pour la Campagne Soeurs d'esprit. Affaires indiennes et du Nord Canada affecte également 70 millions de dollars par année au programme de prévention de la violence familiale dans le cadre de projets communautaires. Il accorde en outre un fonds de soutien à 30 refuges d'un bout à l'autre du pays.

Nous devons avoir une réunion fédérale-provinciale pour parler du problème de la violence faite aux femmes, mais, évidemment, cette réunion est prévue pour janvier et ces irresponsables, en face, vont sans doute provoquer des élections.

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC): Non, monsieur le Président, cela ne suffit pas. Nous aurons l'occasion, la semaine prochaine, de nous pencher sur cette importante question.

L'indifférence totale du gouvernement libéral par rapport aux femmes et aux enfants qui sont en situation de crise est consternante et, après une décennie de rencontres fédérales-provinciales, le gouvernement libéral a le culot de blâmer tout le monde sauf lui-même pour ce problème.

Pourquoi le gouvernement ne prend-il pas des mesures immédiates pour résoudre le problème et n'affecte-t-il pas quelqu'un d'autre à ce dossier à la place de ce ministre incompetent qui, manifestement, ne sait même pas qu'il en est responsable?

L'hon. Sue Barnes (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral

auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, je dirai à la députée d'en face que la réunion des premiers ministres, la première qui traitera de santé, de logement, d'éducation, de développement économique et du renforcement des relations, constitue une excellente tribune pour traiter de cette question.

Dix-neuf groupes ont contribué à l'ordre du jour en juin dernier. Les dirigeants, les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral y ont participé. L'Association des femmes autochtones du Canada s'est adressée au ministre hier à ce sujet. Elle sait des choses que l'opposition ne comprend même pas.

* * *

[Français]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Sébastien Gagnon (Jonquière—Alma, BQ): Monsieur le Président, la stratégie du premier ministre dans le dossier du bois d'oeuvre se limite à dénigrer l'attitude des Américains à l'étranger et à négliger le sort de l'industrie sur le plan intérieur. Pourtant, le P.-D.G. de Tembec souligne les difficultés que sa compagnie éprouve pour emprunter auprès des banques, à cause du refus du gouvernement d'offrir des garanties de prêts, comme il pourrait le faire par l'entremise d'Exportation et développement Canada, par exemple.

Le ministre restera-t-il insensible à cet appel que lui lance l'industrie du bois d'oeuvre, qui se bat pour sa survie? Qu'attend-il pour lui accorder des garanties de prêts, comme le réclame l'industrie?

L'hon. Jacques Saada (ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie, Lib.): Monsieur le Président, d'une part, le premier ministre déploie tous les efforts nécessaires pour s'assurer que les États-Unis respectent la primauté du droit. D'autre part, en ce qui concerne l'aide aux entreprises, l'idée de fournir des garanties de prêts mérite d'être analysée en fonction de l'impact que cela aurait sur l'ensemble du secteur. Il faut que nous trouvions une façon d'intervenir qui aidera l'ensemble du secteur. C'est à cela que nous travaillons.

M. Sébastien Gagnon (Jonquière—Alma, BQ): Monsieur le Président, pour Tembec seulement, c'est 320 millions de dollars de droits compensateurs et antidumping qui dorment aux États-Unis.

Le gouvernement peut-il nous assurer que le plan qu'il nous annonce depuis maintenant trois ans, qui, soit dit en passant, n'a pas besoin d'une loi pour s'appliquer, prévoira un volume de garanties de prêts suffisant pour indemniser les industries de l'ensemble des droits qui sont injustement détenus par Washington?

L'hon. Jacques Saada (ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie, Lib.): Monsieur le Président, nous travaillons dans ce dossier complexe en fonction de ce qui est utile pour la population et pour les secteurs touchés. Nous ne sommes pas ici pour faire de la propagande et trouver des solutions simplistes à des problèmes complexes. Je demanderai à mon collègue de patienter un peu. Il verra que le travail que nous faisons est beaucoup plus exhaustif que ce qu'il ne pourra jamais offrir.

Questions orales

• (1135)

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Odina Desrochers (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, en réponse à une question de mon collègue de Berthier—Maskinongé, le 20 octobre dernier, pour savoir s'il entendait suivre les conclusions du Tribunal canadien du commerce qui recommandait au gouvernement de prendre des mesures de sauvegarde afin de protéger nos fabricants de vélos aux prises avec la concurrence chinoise, le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international est demeuré évasif.

Je lui demande de nouveau si, oui ou non, le gouvernement entend donner suite à ces recommandations et imposer des mesures de sauvegarde.

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député connaît la procédure établie. Le gouvernement suit cette procédure. Nous étudions la question. Nous prendrons, le plus rapidement possible, la décision qui servira le mieux les intérêts des Canadiens.

[Français]

M. Odina Desrochers (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, je rappelle au ministre que le tribunal a déposé son jugement en septembre dernier et concluait que l'augmentation rapide des importations de bicyclettes de moins de 400 \$ menaçait la survie de l'industrie canadienne du vélo.

Assisterons-nous à l'impuissance du gouvernement, comme cela a été le cas dans les domaines du vêtement, du textile, de la chaussure et du bois d'oeuvre, ou bien le ministre se décidera-t-il enfin à agir et sauver l'industrie du vélo et les 800 emplois qu'elle génère au Québec?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement agit toujours dans l'intérêt des Canadiens. Nous tiendrons compte de tous les facteurs. Bien sûr, l'opinion du Tribunal canadien du commerce extérieur sera un des facteurs les plus importants. Nous ferons rapport à la Chambre de l'évolution du dossier dans les meilleurs délais.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Monsieur le Président, nous sommes en présence d'un terrible scandale électoral. On a acheté des votes, on s'est livré au trafic d'influence et on a commis d'autres fraudes électorales, mais pour une fois, le Parti libéral du Canada n'est pas directement impliqué.

Au cours des trois dernières élections du conseil de bande de la réserve de la Première nation Peguis, au Manitoba, les électeurs ont été intimidés, soudoyés et fraudés. Des bulletins de vote par la poste ont été illégalement achetés. D'autres ont été volés au bureau de poste. Par leurs déclarations, plus de 270 membres de la bande ont confirmé ces faits.

Pourquoi le ministre des Affaires indiennes n'est-il pas intervenu pour préserver la démocratie parmi les premières nations?

L'hon. Sue Barnes (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, l'enquêteur vient de terminer son travail. Les fonctionnaires du ministère ont reçu son rapport et sont en train de l'étudier.

Nous prenons cette affaire très au sérieux. Nous devons examiner tous les documents et toute l'information avant de prendre une décision.

Le ministère est déterminé à collaborer avec les premières nations pour consolider leurs mécanismes de gouvernance, y compris les élections. C'est ce que nous allons faire parce que nous savons que l'avenir de notre pays dépend des bonnes relations que nous entretenons et des efforts que nous faisons pour soutenir la démocratie...

Le Président: Le député de Selkirk-Interlake a la parole.

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Monsieur le Président, si les libéraux étaient vraiment sérieux dans ce dossier, ils n'auraient pas mis la hache dans la Loi sur la gouvernance des premières nations.

L'association Peguis First Nation for Democracy a demandé à la GRC et au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de faire enquête sur les deux dernières élections. La première enquête, qui vient juste de se terminer, a permis de constater des irrégularités électorales et pourtant le même chef est au pouvoir aujourd'hui et a employé les mêmes tactiques pour remporter les dernières élections en mars, par seulement 29 voix.

Le gouvernement essaie de sauver les apparences en prétendant qu'il veut combler le déficit démocratique et améliorer la responsabilisation. Les populations des premières nations méritent mieux que cela. Le ministre a été mis au courant de ce problème il y a des mois et n'a absolument rien fait depuis pour y remédier, ce qui fait que le problème existe toujours sur la réserve.

L'hon. Sue Barnes (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, nous n'avons pas de leçon à recevoir des députés d'en face. Les conseils des premières nations nomment un directeur des élections, qui est responsable d'administrer les élections générales de la bande. Tout électeur ou tout candidat des premières nations a le droit de contester une élection tenue en application de la Loi sur les Indiens. Lorsqu'une telle contestation a lieu, les candidats et le personnel électoral en reçoivent une copie et ont la possibilité de répondre aux allégations.

Si l'information reçue n'est pas suffisante pour prendre une décision, un enquêteur peut être nommé pour recueillir davantage d'information. Le ministre a suivi la procédure.

* * *

LES AÉROPORTS

M. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Monsieur le Président, on demande à l'aéroport Pearson de Toronto de payer les deux tiers des loyers des aéroports au Canada, même si cet aéroport ne reçoit qu'un tiers du trafic. En raison de ce loyer usuraire, l'aéroport exige les redevances d'atterrissage les plus élevées au monde.

La politique irresponsable des loyers imposée par le gouvernement compromet 70 000 emplois et 14 milliards de dollars en activité économique. Plutôt que de détrousser Toronto et de nous dire que l'aéroport de Dorval serait très heureux de recevoir une partie du trafic de Pearson, pourquoi le ministre n'accorde-t-il pas à Toronto le même traitement qu'aux autres aéroports du pays?

Questions orales

●(1140)

L'hon. Charles Hubbard (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, l'aéroport Pearson est un de nos grands aéroports internationaux. Près de 25 millions de voyageurs y passent chaque année. Notre ministre travaille en étroite collaboration avec le caucus des députés du Grand Toronto afin de régler dans un très proche avenir les problèmes financiers de l'aéroport de Toronto ainsi que le problème des redevances d'atterrissage.

* * *

L'INFRASTRUCTURE

M. Larry Miller (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Monsieur le Président, Transports Canada est responsable des voies navigables. La rivière Saugeen traverse le village de Neustadt, lieu de naissance de l'honorable John Diefenbaker. Les rives de cette rivière se sont érodées et la rivière menace dangereusement les deux étangs de traitement des eaux usées de la municipalité. Dans ce dossier, la municipalité est livrée à elle-même.

Ces étangs ne bougent pas, ce sont les rives de la rivière qui se déplacent. Est-ce que le gouvernement veut assister à un nouveau Kashechewan? Walkerton est en aval. Je suis convaincu que les habitants de cette ville ne veulent pas voir passer le contenu de ces deux étangs devant leurs portes.

Pourquoi le ministre ne prend-il pas ses responsabilités? Corrigera-t-il le problème d'érosion sans délai?

L'hon. Charles Hubbard (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de constater que le député est au courant de ce qui se passe près de sa circonscription. Nous ne voyons pas cela souvent à la Chambre.

Nous étudierons la question et je suis convaincu que nous pourrions répondre au député dans un très proche avenir.

* * *

LA SANTÉ

M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Monsieur le Président, le 22 novembre 2004, le ministre de la Santé a annoncé le lancement de discussions pour explorer diverses possibilités d'indemnisation financière visant les Canadiens ayant contracté l'hépatite C à partir de sang contaminé, avant 1986 ou après juillet 1990, à cause du système canadien d'approvisionnement en sang.

Le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé pourrait-il informer la Chambre de l'évolution de ces importantes discussions?

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi d'informer la Chambre que le ministre de la Santé et les conseillers juridiques des personnes ayant contracté l'hépatite C avant 1986 ou après juillet 1990 à cause du système canadien d'approvisionnement en sang ont aujourd'hui annoncé la signature d'un protocole d'entente en vertu duquel le gouvernement fédéral s'engage à indemniser ces victimes.

Les parties poursuivront les négociations sur le montant et les catégories des indemnités. En signant ce protocole d'entente, les deux parties ont pris un engagement clair à l'égard d'une négociation continue. Le gouvernement fédéral indemnifiera les victimes infectées avant 1986 et après 1990 parce que c'est une mesure appropriée et responsable.

L'ENVIRONNEMENT

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, depuis quelques jours, les Canadiens n'en reviennent pas des fanfaronnades des libéraux. C'est la même attitude que le gouvernement adopte depuis 13 ans au sujet de l'environnement.

Même si tout le monde sait que les libéraux sont les maîtres de la manipulation, les Canadiens commencent à comprendre la vérité à propos de notre environnement. Hier, la commissaire à l'environnement a fait part de son scepticisme fort justifié relativement à la plus récente promesse du gouvernement d'élaborer une stratégie de développement durable pour l'environnement. Elle a demandé pourquoi cette initiative réussirait là où tant d'autres ont échoué.

Nous sommes à la veille d'une conférence internationale sur l'environnement pendant laquelle le bilan environnemental du Canada sera cité comme exemple de ce qu'il ne faut pas faire. Ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Qu'est-ce qui lui fait croire qu'il a un tant soit peu de crédibilité aux yeux des Canadiens en matière d'environnement?

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je suis surpris que mon collègue néo-démocrate pose une question sur l'environnement au lendemain de la déclaration publique d'Elizabeth May, éminente environmentaliste canadienne et présidente du Sierra Club du Canada, selon laquelle il est absolument vital que le gouvernement soit parfaitement opérationnel lors de la onzième conférence des parties sur les changements climatiques, qui se tiendra à Montréal.

En fait, elle a dit hier qu'il serait absolument catastrophique que les élections aient lieu pendant la conférence et que tous les militants écologiques du monde souhaitent que cela ne se produise pas.

* * *

L'INDUSTRIE

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, sous les gouvernements libéraux et conservateurs, plus de 11 000 entreprises canadiennes sont passées aux mains d'intérêts étrangers, et 97 p. 100 de ces acquisitions se sont soldées par des pertes d'emploi.

Pourquoi le gouvernement trahit-il encore les Canadiens en approuvant la vente de Terasen Gas? Perdre le contrôle de nos ressources naturelles équivaut à perdre notre souveraineté. Pourquoi les libéraux permettent-ils de telles transactions, contre la volonté des Canadiens? Pourquoi Kinder Morgan a-t-elle été autorisée à faire l'acquisition de Terasen Gas?

L'hon. Jerry Pickard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le ministre s'est retiré de ce dossier, car il a déjà siégé au conseil d'administration de Terasen Gas.

Cependant, Kinder Morgan est une grande entreprise qui a acquis une expertise considérable dans ce domaine. Toutes ses activités devront être conformes aux lois canadiennes. En fait, grâce à son capital, à ses ressources et à son expertise, Kinder Morgan pourra faire progresser le Canada dans ce domaine. Je crois que le Canada sera en fait le grand gagnant de cette acquisition et que, franchement, le Canada s'en tirera très bien.

Questions orales

● (1145)

LES FIDUCIES DE REVENU

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le Président, en septembre, le ministre des Finances a annulé de façon irresponsable des décisions fiscales préalables sur les fiducies de revenu. Cela a anéanti les économies de personnes âgées, les économies de retraite de citoyens ordinaires et a mis à mal des fonds de pension, notamment d'enseignants. Le ministre ne semble pas se soucier du tout des personnes âgées et des Canadiens qui travaillent d'arrache-pied.

Est-ce que le ministre des Finances continuera ses attaques contre les personnes âgées, les enseignants et autres Canadiens qui ont économisé en vue de leur retraite? Ou est-ce qu'il nous dira quel jour exactement il annoncera sa décision sur les fiducies de revenu?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, beaucoup des allégations contenues dans le préambule de la question du député sont tout à fait fausses.

Je lui rappelle que le gouvernement a augmenté la limite des contributions aux REER. Nous avons éliminé la règle sur le contenu étranger. Nous avons augmenté le SRG. Nous avons réduit les impôts. Nous avons retiré 240 000 personnes âgées du rôle d'impôt. Nous avons pris des mesures pour assurer la viabilité du RPC au cours des 75 prochaines années. Nous avons indexé tout le régime fiscal afin d'offrir une protection contre l'inflation. Nous agissons et nous continuerons d'agir dans le meilleur intérêt des personnes âgées du Canada.

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le Président, le ministre et le gouvernement continuent de s'en prendre aux personnes âgées. C'est triste et choquant. Tout d'abord, le gouvernement a volé des millions de dollars provenant de l'impôt des Canadiens qui travaillent dur pour financer les campagnes électorales libérales et il sabre maintenant dans leurs économies en prenant des mesures irresponsables au sujet des fiducies de revenu. C'est cela la vérité.

Les personnes âgées du Canada savent qu'elles ne peuvent plus faire confiance à ce gouvernement. Le ministre va-t-il continuer de maltraiter les personnes âgées ou va-t-il annoncer sa décision sur les fiducies de revenu? Quand fera-t-il cette annonce?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la répétition de faussetés d'une voix plus forte n'en fait pas des vérités. Le fait est que, entre autres mesures, notre gouvernement a retiré du rôle d'impôt 860 000 contribuables à faible revenu, dont 240 000 personnes âgées. À compter du 1^{er} janvier, le SRG sera augmenté.

Fait intéressant, qui prend le parti des citoyens âgés du Canada? Est-ce le parti qui propose d'augmenter le Supplément de revenu garanti à compter du 1^{er} janvier prochain et encore le 1^{er} janvier de l'année suivante ou est-ce le parti qui propose d'éliminer ce programme?

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC): Monsieur le Président, le ministre responsable de la Commission canadienne du blé n'a toujours rien fait pour augmenter le prix initial des grains commercialisés par la commission. Il y a un mois, il a informé la Chambre que « les pourparlers se poursuivaient » et qu'il s'en occuperait « sans tarder. »

Il a répété la même chose hier. L'inaction du ministre dans ce dossier augmente inutilement le niveau de stress des agriculteurs de l'Ouest canadien et leurs difficultés financières.

Le gouvernement a fait des promesses électorales à tout le monde, sauf aux agriculteurs, qui manquent désespérément d'argent. Pourquoi le ministre n'accepte-t-il pas de prendre les mesures qui s'imposent et de rembourser les agriculteurs?

L'hon. Stephen Owen (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport), Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, la Commission canadienne du blé est autonome et indépendante du gouvernement du Canada. Dix des quinze membres de la Commission canadienne du blé viennent de la collectivité agricole et cinq sont nommés par le gouvernement du Canada.

Le député devrait donc poser sa question aux agriculteurs qui dirigent la Commission canadienne du blé.

M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC): Monsieur le Président, les agriculteurs, les organisations agricoles et la Commission canadienne du blé ont demandé au ministre d'augmenter le prix initial des grains, mais le ministre n'en a rien fait. Il oppose un veto à la Commission canadienne du blé, qui est toujours sous le contrôle du gouvernement. Il est grand temps qu'il prenne les mesures qui s'imposent.

Il n'y a aucune raison pour que le ministre ne prenne pas une décision dès aujourd'hui. En ce qui me concerne, l'expression « sans tarder » signifie aujourd'hui même, pas dans des mois.

L'hon. Stephen Owen (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport), Lib.): Monsieur le Président, le député peut être assuré que le président du Conseil du Trésor, qui agit à titre de ministre responsable de la Commission canadienne du blé, tient compte de tous les renseignements pertinents lorsqu'il prend les importantes décisions qui s'imposent, dans le but de promouvoir les intérêts des agriculteurs canadiens.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, le discours du ministre de l'Environnement change selon qu'il s'adresse aux médias de Toronto ou de Montréal. Aux médias francophones, il affirme que la tenue d'élections hâtives nuira à la conférence de Montréal, alors qu'à la Presse canadienne, il confirme qu'il s'abstiendrait même de faire campagne pour assurer le succès, par ailleurs souhaitable, de la conférence.

Le ministre admettra-t-il que s'il n'arrive pas à conclure avec le Québec une entente équitable, qui respecte les efforts déjà consentis, il envoie un très mauvais signal à la veille de la conférence de Montréal?

● (1150)

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada est honoré d'être l'hôte de cette conférence très importante. Le ministre de l'Environnement fait un excellent travail en se préparant pour cet événement.

Questions orales

[Traduction]

Les Canadiens connaissent les répercussions des changements climatiques. Les Canadiens savent ce qui arrivera. Ils veulent que les politiciens travaillent en collaboration et qu'ils prennent des mesures à cet égard. La communauté internationale le comprend, le gouvernement le comprend, mais le Parti conservateur veut faire tomber le gouvernement et nous empêcher de jouer pleinement notre rôle de chef de file au cours de cette réunion.

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, dans ses négociations avec le Québec, le ministre peut-il s'engager formellement à consentir au Québec des indemnités justes et équitables pour les projets hydroélectriques qui améliorent le bilan du Canada et dont les coûts de développement ont été financés exclusivement par le Québec?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, à l'heure actuelle, les discussions avec le Québec sont intensives et se passent entre les deux ministères. Nous espérons arriver à une conclusion sous peu.

* * *

[Traduction]

LA JUSTICE

M. Rick Casson (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, cette semaine, un prédateur sexuel âgé de 30 ans et originaire du Texas, qui avait été accusé d'avoir attiré un adolescent de 14 ans, d'Ottawa, dans un hôtel, afin d'avoir des relations sexuelles avec lui, et qui avait aussi été accusé de production de pornographie juvénile, a été libéré avec une simple réprimande. Le Canada est devenu une destination pour les touristes sexuels qui s'en prennent à nos enfants en tirant parti des lois indulgentes du gouvernement libéral. Nous avons prévenu maintes fois le ministre de cette menace qui plane sur nos enfants.

Compte tenu de cette réalité alarmante, le ministre de la Justice s'engagera-t-il immédiatement à protéger nos enfants en haussant l'âge du consentement à des relations sexuelles?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais réagir à ces propos alarmistes. Qu'il soit bien clair que, peu importe son âge, une victime ne peut consentir à une agression sexuelle. Nous avons adopté, avec l'approbation des députés d'en face, une mesure législative qui vise à empêcher que de tels crimes soient commis.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Guy Lauzon (Stormont—Dundas—South Glengarry, PCC): Monsieur le Président, hier, en réponse à une question posée par mon collègue de Yorkton—Melville, la ministre de la Sécurité publique a dit qu'il n'existe aucune demande officielle d'accroissement de l'effectif de la GRC en instance. La veille, la ministre a déclaré au Sous-comité de la sécurité publique que le ministre de la Justice du Manitoba lui avait adressé par écrit une demande officielle d'augmentation de l'effectif. Elle a aussi dit que, après le drame de Mayerthorpe, le solliciteur général de l'Alberta avait demandé une augmentation importante de l'effectif.

Laquelle des déclarations de la ministre est fautive, celle qu'elle a faite au comité ou celle qu'elle a faite à la Chambre?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je crois m'être fait clairement comprendre hier, et je vais répéter mes propos. L'Entente sur les services de police est très claire. L'article 6 prévoit que la province, le territoire ou la municipalité qui passent le contrat déterminent le nombre d'agents de la GRC dont ils ont besoin et pour lesquels ils sont disposés à payer les coûts. La GRC a répondu favorablement à toutes les demandes des provinces aux termes des services de police contractuels. Il n'existe aucune demande en instance.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, au cours des dernières années, le gouvernement du Canada a fait des progrès considérables pour abattre ce qu'on appelle le mur de l'aide sociale, notamment pour les familles ayant des enfants, grâce à la Prestation nationale pour enfants. Cependant, il reste encore des obstacles à l'emploi, en particulier pour les parents seuls qui occupent des emplois mal rémunérés.

Le ministre des Finances pourrait-il expliquer à la Chambre ce que le gouvernement du Canada est en train de faire pour que les Canadiens à revenu faible ou modeste puissent trouver des emplois mieux rémunérés?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député a effectivement raison. Il faudra d'abord abattre le mur de l'aide sociale avant de pouvoir créer des possibilités économiques réelles.

C'est pourquoi j'ai été très heureux lundi, lors de la mise à jour financière, d'annoncer notre intention de collaborer avec les provinces et les territoires à la mise en place d'une nouvelle prestation fiscale qui permettrait à ces personnes de conserver une plus grande partie de l'argent qu'elles gagnent et qui les encouragerait à franchir les étapes essentielles pour devenir autonomes.

Le gouvernement du Canada est prêt à investir 2,25 milliards de dollars dans cette importante initiative en matière de politique sociale et fiscale.

* * *

● (1155)

LE PATRIMOINE CANADIEN

Mme Bev Oda (Durham, PCC): Monsieur le Président, notre système de radiodiffusion doit desservir tous les Canadiens, y compris ceux des communautés multiculturelles. La ministre du Patrimoine canadien s'est réjouie lorsque le CRTC a annoncé qu'il permettrait de diffuser davantage d'émissions en langues étrangères.

Les Canadiens d'origine pakistanaise réclament désespérément des émissions pakistanaises. La communauté portugaise, dont 20 000 représentants ont écrit au CRTC il y a plus de neuf mois, attend toujours. Le processus de demande est terminé depuis quatre mois. Pourquoi ce retard?

Que fera la ministre pour que ces services, ainsi que les services dans les 32 autres langues étrangères pour lesquels une demande a été faite, soient offerts à des milliers de Canadiens dès maintenant?

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.): Monsieur le Président, la députée est-elle en train de me dire que je devrais téléphoner au président du CRTC pour lui dire quoi faire?

*Questions orales***LE REVENU NATIONAL**

Mme Betty Hinton (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Monsieur le Président, un électeur qui a pris sa retraite récemment m'a fait part d'une question très intéressante qu'il m'a demandé de poser au ministre du Revenu national. Le ministre peut-il expliquer pourquoi le gouvernement du Canada tient à imposer les indemnités de départ calculées en fonction des années de service que les entreprises versent à leurs employés qui prennent leur retraite?

Pourquoi le gouvernement est-il aussi mesquin à l'égard des retraités? Le gouvernement libéral envisage-t-il d'imposer une pénalité fiscale pour les cadeaux de Noël que s'échangeront les employés dans le temps des fêtes?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, au nom du ministre du Revenu national, je me permets de dire qu'il s'agit de toute évidence d'une question d'interprétation technique en matière d'impôt. Il me fera plaisir de m'enquérir à ce sujet et de fournir au député une réponse écrite, notamment en ce qui concerne les raisonnements qui sous-tendent la politique fiscale.

* * *

[Français]

LES PERSONNES ÂGÉES

Mme Nicole Demers (Laval, BQ): Monsieur le Président, plutôt que de multiplier ses intrusions dans les compétences du Québec et des provinces, le ministre des Finances devrait utiliser ses énormes surplus pour s'occuper de ses propres affaires.

Pourquoi le ministre des Finances n'a-t-il pas utilisé son énorme surplus pour rendre justice aux personnes âgées en leur remboursant les milliards de dollars qu'il leur doit en Suppléments de revenu garanti?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la Chambre est actuellement saisie de plusieurs mesures que le gouvernement a présentées en vue d'aider les aînés.

Premièrement, nous proposons d'augmenter le SRG en date du 1^{er} janvier 2006 et du 1^{er} janvier 2007, sous réserve de la poursuite des travaux de la Chambre. Deuxièmement, nous avons mis en oeuvre un programme d'aide s'adressant aux prestataires du SRG en vue de compenser les coûts élevés de l'énergie.

Encore là, si la Chambre est à l'écoute et adopte les textes nécessaires, nous ferons tout en notre pouvoir pour que tous les aînés admissibles obtiennent cet argent.

* * *

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Mario Silva (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration ou au ministre des Finances.

Dans la région du Grand Toronto, l'industrie de la construction compte parmi les secteurs économiques les plus essentiels et les plus actifs. Cette industrie emploie des milliers de travailleurs sans papiers. Les syndicats et le patronat savent que l'industrie ne pourrait fonctionner sans ces travailleurs. Je m'efforce depuis plus de deux ans d'obtenir le règlement de ce problème.

Compte tenu de l'importance des travailleurs sans papiers pour la santé économique du pays, le ministre peut-il nous dire quelles mesures sont prises pour remédier à la situation de ces travailleurs?

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de se soucier de cette question. Il s'est toujours montré désireux de s'attaquer à ce problème qui, de l'avis de tous, doit être résolu. Nous faisons de notre mieux pour réunir les ministères et organismes gouvernementaux concernés — il y en a environ onze —, les employeurs, les syndicats et les ONG qui participent au processus d'intégration et d'établissement.

Je félicite le ministre des Finances d'avoir inclus dans sa mise à jour économique une contribution de 1,3 milliard de dollars, répartie sur six ans, pour l'intégration et l'établissement. Cette mesure permettra aux gens de venir s'installer ici et d'être productifs, presque...

Le Président: Le député de Winnipeg-Centre a la parole

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, l'Année de l'ancien combattant est presque terminée. Nous avons accordé des indemnités aux anciens combattants autochtones et aux marins marchands, mais il reste un nombre important d'anciens combattants qui sont tombés entre les mailles. Il s'agit de ceux qui sont réputés n'avoir jamais été dans les forces parce qu'ils n'ont pas rempli correctement les documents de libération.

La réponse du ministre, qui a dit qu'ils pouvaient se présenter individuellement et faire corriger leurs états de service, n'est pas acceptable. Nous devons rétablir leurs états de service par décret pour que, lorsqu'ils feront une demande, les dossiers attestent qu'ils ont servi dans les forces.

Le ministre ne consentira-t-il pas à rendre justice à ce dernier groupe d'anciens combattants oubliés?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le député a proposé que l'on examine les états de service de certaines personnes. Son propre collègue a même admis que plus de la moitié de ces gens-là avaient été ou bien absents sans permission, ou bien poursuivis comme déserteurs.

Le député propose-t-il vraiment que l'on examine le dossier de 14 000 personnes afin de déterminer lesquelles d'entre elles auraient dû être poursuivies et lesquelles n'auraient pas dû l'être? Je suis d'avis que cette façon de procéder serait injuste. Nous avons choisi au contraire de permettre à ceux qui estiment avoir été injustement traités de se manifester. Nous modifierons leurs dossiers et travaillerons avec eux pour corriger la situation. Cette façon de procéder est plus juste et elle est celle que préfèrent les Canadiens dans ce dossier.

* * *

● (1200)

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC): Monsieur le Président, depuis que j'ai été élu député, nous demandons au gouvernement de prendre des mesures pour que cesse la violence à l'égard des femmes autochtones. Aujourd'hui, le gouvernement a fait une prestation dont il devrait avoir honte sur cette question.

Pourquoi le gouvernement esquivait-il la question? Qu'il cesse d'esquiver la question et de prendre des détours! Va-t-il dire à la Chambre des communes pourquoi la violence à l'égard des femmes autochtones n'est pas un des points à l'ordre du jour de la réunion des premiers ministres?

Questions orales

L'hon. Sue Barnes (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, je vais répéter ma réponse un peu plus lentement pour que les députés d'en face l'entendent bien. En juin dernier, le ministre fédéral, les ministres territoriaux et provinciaux, les régions ainsi que les dirigeants autochtones, y compris l'Association des femmes autochtones du Canada, ont tenu des réunions. Nous avons préparé ensemble l'ordre du jour. La santé, le logement, le développement économique et les relations sont les principaux points que nous y avons inscrits. Tous ces points comportent plusieurs volets qui pourraient être abordés, et des discussions à ce sujet sont en cours. Ce sont les principaux...

The Speaker: Le député de Saint-Maurice—Champlain a la parole.

* * *

[Français]

LES PERSONNES ÂGÉES

M. Marcel Gagnon (Saint-Maurice—Champlain, BQ): Monsieur le Président, il faut se rappeler que le dossier du Supplément de revenu garanti concerne les personnes les plus démunies de la société. Il s'agit des personnes âgées qui ont le strict minimum pour vivre ou pour survivre, d'une part.

D'autre part, le ministre des Finances nage dans des surplus dépassant les 11 milliards de dollars. C'est indécent.

Qu'attend le gouvernement pour montrer un peu plus de cœur et surtout un peu plus d'honnêteté envers les personnes âgées et leur rembourser leur dû?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, ce qui est indécent, c'est que le Bloc veut faire tomber le gouvernement et que toutes les personnes âgées, y compris celles du Québec, ne pourront même pas bénéficier de l'augmentation du Supplément de revenu garanti. Voilà ce qui est indécent! Il ne voit que ses intérêts et non pas ceux des citoyens du Québec.

* * *

LES PREMIERS MINISTRES DU QUÉBEC

Mme Raymonde Folco (Laval—Les Îles, Lib.): Monsieur le Président, les récents commentaires du ministre des Affaires étrangères ont suscité de vives réactions. Pourrait-il préciser sa pensée?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plus haut respect pour chacun des anciens premiers ministres du Québec, même ceux qui ont été rejetés par les péquistes et celui qu'ils ont hué l'autre soir.

La vie politique est si exigeante que tout individu qui s'y consacre mérite notre admiration. Or, si j'ai blessé l'un ou l'autre d'entre eux, j'en suis navré. Je parlais des discours perdants des péquistes — de leurs discours —, lorsque je commentais les hommages l'un après l'autre, l'autre soir. Je ne pense certainement pas que les individus qui ont occupé la fonction sont des *losers*.

[Traduction]

Le Président: Cela met fin à la période des questions d'aujourd'hui.

Le député de Prince George—Peace River invoque le Règlement.

M. Jay Hill: Monsieur le Président, il semble que les déclarations trompeuses et les mensonges commencent avant même que la campagne électorale ne soit lancée. Aujourd'hui, durant la période des questions, le ministre des Finances a déclaré que si des élections étaient déclenchées, l'opposition officielle aurait alors clairement privé les personnes âgées d'une hausse du Supplément de revenu garanti. Le ministre des Finances sait très bien que cette hausse était prévue dans le projet de loi C-43, le budget présenté par le gouvernement libéral avant que nous ne soyons saisis du budget des néo-démocrates. Il doit donc rétablir les faits.

Le Président: Il ne me semble pas y avoir là matière à recours au Règlement. Il me semble plutôt que ce soit une question de débat. Le député de Prince George—Peace River sait que s'il veut débattre des questions et réponses, il peut le faire dans le débat d'ajournement. Il peut demander de débattre de la chose pendant le débat d'ajournement et s'amuser à ce moment-là.

Y aurait-il un autre recours au Règlement? Le député de Cariboo—Prince George invoque le Règlement.

M. Richard Harris: Monsieur le Président, à propos du même recours au Règlement, si vous me le permettez...

● (1205)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Ce n'était pas un recours au Règlement. Le député a dû m'entendre. J'ai dit que c'était une question de débat.

M. Richard Harris: Je présente donc un nouveau recours au Règlement.

Le Président: Le député a la parole pour présenter un nouveau recours au Règlement.

M. Richard Harris: Monsieur le Président, je vous ai regardé intervenir durant la période des questions pour avertir les députés de ne pas faire de déclarations trompeuses. Je ne savais pas que, certains jours de la semaine, les membres du Cabinet pouvaient prendre la parole et faire de telles déclarations. Dois-je comprendre que cela est permis?

Le Président: Je crois que le député sait que le Président peut réprimander un député qui prononce des paroles inappropriées, mais la Présidence ne peut se prononcer sur l'exactitude des faits présentés et ne peut tirer de conclusion à cet égard. Sur les paroles elles-mêmes, pas de problème, mais il n'est pas de mon ressort de déterminer si les faits énoncés dans une question ou une réponse sont exacts ou discutables.

Je sais que le député aimerait sans doute lancer un débat sur ce sujet et je l'invite à présenter une demande de débat sur la motion d'ajournement la prochaine fois qu'il sera insatisfait de la réponse donnée à une de ses questions. C'est la meilleure façon de procéder.

La secrétaire parlementaire a la parole pour un autre recours au Règlement.

L'hon. Sue Barnes: Monsieur le Président, je ne suis pas certaine d'avoir fait mention de l'éducation. Je ne veux pas induire la Chambre en erreur. Je veux m'assurer que l'éducation est aussi à l'ordre du jour de la réunion des premiers ministres.

Le Président: Je suis convaincu qu'aucun député ne souhaite induire la Chambre en erreur.

*Affaires courantes***AFFAIRES COURANTES**

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 22 juin, le cinquante-deuxième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui porte sur le projet de loi C-312, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (nomination des directeurs du scrutin).

[Français]

Le comité a étudié le projet de loi C-312 et en fait rapport avec amendements.

[Traduction]

J'ai d'autres rapports du même comité. Nous avons été très occupés. J'ai l'honneur de présenter, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 18 octobre, le cinquante-troisième rapport du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre concernant le projet de loi C-63, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu.

[Français]

Le comité a étudié le projet de loi C-63 et en fait rapport avec un amendement.

De plus, j'ai l'honneur de présenter le 51^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, au sujet de la question de privilège concernant une enquête menée par le commissaire à l'éthique.

FINANCES

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 18^e rapport du Comité permanent des finances sur le projet de loi C-57, Loi modifiant certaines lois relatives aux institutions financières. Le comité a convenu, le jeudi 18 novembre 2005, d'en faire rapport avec amendements.

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, en date du 3 janvier 2003, des milliers de Canadiens respectueux de la loi sont devenus des criminels bien malgré eux pour possession d'armes à feu non enregistrées. Quiconque essaie maintenant d'enregistrer une arme à feu s'expose à des poursuites criminelles.

Le ministre de la Justice et le Centre des armes à feu du Canada ont fait des déclarations contradictoires concernant le risque de poursuites, et cela ne fait qu'ajouter à la confusion. Neuf provinces sur dix, ainsi que des députés, des sénateurs et la vérificatrice générale du Canada, reconnaissent que le registre des armes à feu est complètement hors de contrôle.

Les gens de Renfrew—Nipissing—Pembroke qui ont signé cette pétition demandent une amnistie immédiate pour tous les propriétaires d'armes d'épaule qui ont enregistré leurs armes après le 1^{er} janvier 2003.

● (1210)

[Français]

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PIERRE-ELLIOTT-TRUDEAU

M. Roger Clavet (Louis-Hébert, BQ): Monsieur le Président, je me fais un devoir, aujourd'hui, de déposer en cette Chambre une pétition portant la signature de nombreux citoyens et citoyennes du Québec qui demandent de redonner à l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau son nom d'origine, c'est-à-dire l'aéroport international de Dorval.

En effet, Pierre-Elliott Trudeau a été responsable de l'expropriation des plus belles terres arables du Québec pour la construction de l'aéroport de Mirabel. Il est le premier ministre qui a promulgué la Loi sur les mesures de guerre en 1970, un bien triste épisode dans l'histoire du Québec. De plus, il a rapatrié unilatéralement la Constitution en 1982, faisant fi de l'opposition unanime de l'Assemblée nationale du Québec. En conséquence, les soussignés demandent que l'aéroport de Montréal reprenne son nom d'origine, soit l'aéroport international de Dorval.

[Traduction]

L'HÔPITAL QUEENSWAY-CARLETON

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de présenter aujourd'hui une pétition signée par des milliers de mes contribuables appuyant la demande de l'hôpital Queensway-Carleton, qui vise à obtenir la location d'un terrain à 1 \$ par année. Actuellement, le gouvernement libéral lui réclame des dizaines de milliers de dollars par année. Le loyer de l'hôpital atteint presque 1 million de dollars et devrait augmenter considérablement à la fin du bail actuel. Pendant cette même période, le gouvernement ne demande que 1 \$ à un club de golf de la région, qui se trouve également sur des terres de la CCN. Je suis fier de présenter cette pétition au nom de mes électeurs.

L'AUTISME

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants de la Colombie-Britannique qui sont d'avis que l'intervention comportementale intensive et l'analyse comportementale appliquée peuvent faire toute la différence pour les enfants atteints d'autisme. Ils demandent au Parlement de modifier la Loi canadienne sur la santé et les règlements connexes afin que ces thérapies soient considérées comme un traitement médical essentiel pour les enfants atteints d'autisme. En outre, ils demandent que toutes les provinces soient tenues de fournir ce traitement essentiel et de le financer.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Charles Hubbard (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, si la question n^o 219 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): D'accord?

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

[Texte]

Question n° 219—**M. Scott Reid:**

Concernant le poste et l'actuel processus de nomination du Bibliothécaire parlementaire: a) suivant quels critères évalue-t-on les demandes et dresse-t-on la liste finale des candidats; b) y a-t-il une liste finale des candidats et, si oui, suivant quels critères et pour quelles raisons a-t-on rejeté les candidats qui n'y figurent pas?

(Le document est déposé)

[Traduction]

L'hon. Charles Hubbard: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ET INDUSTRIEL DES PREMIÈRES NATIONS

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je vais essayer de résumer mes commentaires sur le projet de loi C-71.

Ce que j'essayais de dire, c'est que tout parlementaire, quel que soit son parti, devrait être inquiet de la réglementation qui pourrait être adoptée conformément au projet de loi C-71. Imaginez-vous qu'en adoptant un règlement, le gouvernement pourrait « conférer à toute personne ou tout organisme tout pouvoir, notamment législatif, administratif ou judiciaire, que le gouverneur en conseil juge nécessaire ». Peut-on imaginer qu'une pareille disposition puisse être acceptable ailleurs au Canada, dans un autre secteur de compétence? Je n'en reviens pas. Comment serait-il possible de contester une décision? Personne ne pourrait présenter une pareille cause devant un tribunal fédéral.

Bien que certains paragraphes du projet de loi exigent que les pouvoirs soient exercés en conformité avec la réglementation provinciale, d'autres articles semblent accorder des pouvoirs sans limite. C'est ce que je crains à propos de ce projet de loi apparemment simple, mais qui pourrait être un véritable cheval de Troie servant à atteindre un objectif secondaire qui n'est pas clairement énoncé d'entrée de jeu.

Des gens bien informés sont venus nous dire que les cinq premières nations qui ont parrainé le projet de loi C-71 seraient capables d'atteindre leurs objectifs de développement économique sans les modifications législatives prévues dans le projet de loi C-71. Autrement dit, ces premières nations pourraient entreprendre la même démarche dans le cadre des lois fédérales actuelles.

Je n'ai pas le temps de parler de tout ce qui préoccupe mon parti, mais l'alinéa 3(2)o) du projet de loi C-71 nous inquiète ainsi que les alinéas 2p) et 2q), l'article 5 et le paragraphe 9(2). Je le dis officiellement pour que toutes ces dispositions soient examinées lorsque le projet de loi sera renvoyé à un comité.

Mon parti craint fort que le ton employé dans ce projet de loi et son contenu aient, pour les populations concernées, des effets qu'elles ne soupçonnent pas actuellement. Qu'il me suffise de mentionner l'extrait suivant du sommaire du projet de loi:

[...] étant donné la compétence exclusive du Parlement sur les « terres indiennes ».

Voilà qui est inquiétant en soi, puisque cette affirmation est contraire à l'article 35 de la Constitution. Dans le préambule de la loi, on écrit ce qui suit:

ATTENDU que la législation fédérale actuelle ne permet pas au gouvernement du Canada ni aux premières nations d'établir ces cadres réglementaires;

Permettez-moi de douter de cette prémisse parce qu'en vertu de la Loi sur les Indiens, une première nation pourrait tout simplement adopter un règlement auquel on incorporerait la loi provinciale comme si elle en faisait partie, et ce projet de loi ne serait pas nécessaire.

● (1215)

L'hon. Sue Barnes (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, pour la gouverne de mon collègue, qui, par le passé, s'est montré favorable aux projets de loi ayant pour objet d'aider les premières nations, j'aimerais faire remarquer que le projet de loi, en soi, n'a aucune incidence directe sur les droits ancestraux des autochtones ou les droits issus de traités. Cependant, la réglementation de projets industriels ou commerciaux complexes ou de grande envergure pourrait avoir une incidence sur les droits — ancestraux ou issus de traités — des autochtones. C'est pour cette raison que la mesure législative proposée donne l'autorité d'inclure, dans les règlements adoptés dans le cadre d'un projet précis en vertu du projet de loi, des dispositions qui tiendraient compte des droits ancestraux établis ou revendiqués ou des droits découlant de traités.

Les premières nations participantes et leurs conseillers juridiques se sont dits très favorables à cette approche selon laquelle les droits ancestraux des autochtones et les droits découlant de traités sont pris en compte dans les règlements relatifs à un projet que propose une première nation.

En général, en vertu de la mesure législative proposée, les règlements peuvent notamment, et je cite: « prévoir le rapport entre les règlements et les droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones visés à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, et notamment limiter la mesure dans laquelle les règlements peuvent porter atteinte à ces droits. »

Il faut faire en sorte que les règlements provinciaux puissent s'appliquer quand une communauté en a besoin afin de procéder à un développement industriel. Cela se passera avec le consentement de la première nation. Tous les experts en droit, représentant les premières nations ou le gouvernement du Canada, estiment qu'il est nécessaire de procéder ainsi afin de protéger le mieux possible les droits inhérents existants tout en permettant la réalisation des projets que les premières nations souhaitent et exigent.

Si nous ajoutions une disposition de non-dérogation pleine et entière, il est très probable qu'aucun projet de développement ne puisse voir le jour.

M. Pat Martin: Monsieur le Président, c'est une des préoccupations que j'allais soulever au sujet de l'absence d'une disposition de non-dérogation claire.

Plus précisément, en réponse à l'observation de ma collègue, je signale que, à l'instar du ministère, elle a présenté cette mesure législative comme visant l'autonomie gouvernementale. J'aimerais savoir comment on en est venu à cette conclusion, parce que ce qui se passe réellement est tout à fait opposé au principe d'autonomie gouvernementale.

Initiatives ministérielles

Ils affirment qu'il y a une lacune dans la Loi sur les Indiens. Est-ce vrai? J'aimerais qu'ils m'indiquent où est cette lacune parce que je me demande ce qu'il en est du pouvoir de prendre des règlements administratifs. Quelle que soit la lacune qu'ils essaient de signaler dans la Loi sur les Indiens, je crois qu'il est possible d'y remédier en conférant le pouvoir de prendre des règlements et, s'il y a effectivement une lacune, pourquoi ne pas tout simplement modifier la Loi sur les Indiens pour conférer un tel pouvoir?

Faisons l'exercice de corriger la disposition qui laisse à désirer dans la Loi sur les Indiens. Pourquoi ne pas voir cette situation comme une occasion pour véritablement favoriser l'autonomie gouvernementale et inciter les premières nations à prendre des règlements qu'elles estiment servir leurs intérêts?

Je ne suis pas convaincu. Je sais que la secrétaire parlementaire essaie de dissiper certaines de mes préoccupations. Je pense qu'elle tente honnêtement de faire valoir une mesure législative dans laquelle elle croit. Néanmoins, je veux être convaincu. Je veux adopter une mesure législative qui permette aux premières nations de participer à un véritable développement économique. Je ne m'opposerais jamais à une mesure visant véritablement un tel objectif.

J'ose espérer que, lors de l'étude en comité, je pourrai obtenir des réponses à mes questions. Je donne avis à l'avance que mes questions concernent les pouvoirs de réglementation, que je ne comprends pas entièrement, prévus aux alinéas o), p) et q) ainsi que l'article 5 et le paragraphe 9(2).

Le paragraphe 9(2) prévoit la possibilité d'un appel devant les tribunaux provinciaux, sauf disposition contraire d'un règlement. Autrement dit, un règlement pourrait totalement suspendre le droit d'appel. En ce qui me concerne c'est un problème et une préoccupation légitime.

Il est peut-être aussi bien que nous n'accélérons pas le traitement de cette mesure législative en lui faisant franchir les trois étapes en une même journée comme on l'avait initialement envisagé, parce que ces préoccupations légitimes remontent à la surface maintenant et méritent d'être examinées.

● (1220)

L'hon. Maurizio Bevilacqua (Vaughan, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui dans le débat pour donner mon appui au projet de loi C-71, sur le développement commercial et industriel des premières nations. J'espère sincèrement que tous les députés appuieront ce projet de loi parce que, du point de vue commercial, il représente un pas en avant logique et judicieux. D'ailleurs, beaucoup des questions dont nous discutons à la Chambre se ramènent à deux éléments essentiels: améliorer la qualité de vie des gens et améliorer leur niveau de vie. Il ne fait aucun doute que le projet de loi permettra d'améliorer la qualité de vie dans les réserves et permettra aux collectivités autochtones d'acquérir les compétences et les ressources qui leur permettront d'investir dans leur avenir.

C'est d'ailleurs la mission de la Chambre des communes. Nous sommes ici pour élargir les possibilités qui sont offertes aux Canadiens d'espérer un meilleur avenir et leur donner le sentiment qu'ils peuvent réaliser ce que j'appelle le rêve canadien, c'est-à-dire leur donner l'espoir que demain sera meilleur qu'aujourd'hui. Collectivement, à la Chambre, nous avons la responsabilité de faire en sorte que cela soit possible. Il faut donner ces possibilités aux Canadiens.

Le projet de loi est une mesure progressiste. Il éliminera des obstacles majeurs qui, actuellement, empêchent les collectivités

autochtones de lancer des projets commerciaux et industriels majeurs dans les réserves.

Lorsque nous élaborons les politiques gouvernementales, que nous pensons à des moyens d'améliorer la société, il est très important d'éliminer les barrières. C'est là un geste très positif que nous, les législateurs, devons poser, car éliminer les barrières permet de stimuler la croissance économique et permet aux individus et aux collectivités de tirer le maximum de leur potentiel.

Les lois inadaptées qui ont été mises en place dans un contexte économique totalement différent constituent une barrière de taille. Il est maintenant temps de reconnaître le potentiel économique du commerce et de l'industrie dans les réserves et de réfléchir aux avantages incalculables que le projet de loi pourrait avoir pour la qualité de vie des Autochtones.

En éliminant les barrières existantes, les projets mis en oeuvre en vertu du projet de loi permettraient aux premières nations de jouer un rôle plus actif dans l'économie. Le projet de loi permettrait d'accroître les revenus et ces revenus pourraient être réinvestis afin de stimuler la croissance économique et d'amener la prospérité dans les collectivités autochtones.

Le meilleur exemple de projet qui bénéficierait du projet de loi, c'est le projet de plusieurs milliards de dollars qui concerne les sables bitumineux exploités par la première nation de Fort McKay dans le Nord de l'Alberta. On prévoit que pendant la durée de vie du projet, les retombées économiques directes et indirectes pour la première nation de Fort McKay se situeront entre un et deux milliards de dollars.

Manifestement, la hausse des revenus et la croissance économique sont des résultats tangibles et positifs du projet de loi. Il ne fait aucun doute que le renforcement du potentiel économique d'une région peut favoriser le type de prospérité et le type de renouveau des énergies de la collectivité qui tendent à améliorer la qualité et le niveau de vie.

Les projets qui pourraient être réalisés grâce à l'adoption de la loi proposée n'auraient pas que des retombées financières. Ils permettraient aussi d'améliorer la qualité de vie en garantissant l'adhésion, dans l'ensemble de l'industrie, à des normes de protection de l'environnement et de la santé publique, en créant des emplois dans les réserves et en offrant des occasions de renforcement des capacités.

● (1225)

De nouveaux emplois sont synonymes d'éducation, de formation et de perfectionnement des compétences. C'est ainsi qu'on augmente les possibilités; c'est ainsi qu'on offre aux gens le genre d'incitatifs qui accroît les possibilités. De nouveaux emplois amènent des résultats à court terme; par ailleurs, à long terme, l'emploi et le revenu se traduisent par une amélioration de la qualité de vie et des perspectives d'avenir, ainsi que par l'accès à d'autres occasions qui seraient autrement inaccessibles.

Le projet de loi crée des occasions. Il est évident qu'il améliorerait la situation sur les réserves visées. Pourquoi est-ce important? Parce que c'est notre rôle, le rôle de la Chambre. Les députés et les citoyens essaient d'améliorer la société. C'est la raison d'être des parlementaires.

Initiatives ministérielles

Ce que cette mesure a de particulièrement important, c'est qu'à bien des égards elle est le résultat d'une formidable collaboration de la part des gens qui en bénéficieront éventuellement. Quand, dans un processus démocratique, des gens d'un bout à l'autre du Canada disent que ces mesures les aideraient à améliorer leur niveau de vie et leur qualité de vie, et à ne pas avoir peur de faire des changements, cela en dit long sur le niveau d'engagement des gens. Ce projet de loi montre à quoi on peut arriver quand les gens regroupent leurs ressources, partagent une vision commune et prennent les moyens pour améliorer leur existence.

Pour les collectivités des premières nations comme Fort McKay, une participation plus active à l'économie canadienne facilitée par ce projet de loi entraînera une amélioration notable de la vie dans la réserve à d'autres égards également. Les revenus générés par l'activité commerciale et industrielle à grande échelle pourront être investis dans l'amélioration des routes et des systèmes d'eau et d'égoût, l'aménagement de terrains de jeu ainsi que la construction d'écoles et de centres médicaux.

Les avantages de ce projet de loi sont évidents. Nous avons accru les possibilités et facilité des rentrées de fonds qui seront investies dans l'éducation, ce qui permettra aux gens d'acquérir des compétences. Nous sommes également en train de développer l'infrastructure qui favorisera la prospérité plus tard et, par voie de conséquence, l'amélioration du niveau et de la qualité de vie de bien des façons, notamment du point de vue de la santé et de l'éducation, qui sont d'après moi des facteurs qui comptent beaucoup dans notre société. Que dire de l'amélioration que sera l'accès des enfants à une meilleure éducation, des possibilités d'emplois pour les jeunes, qui leur permettront de voir l'avenir avec optimisme? Qu'est-ce qu'on voit réellement quand les terrains de jeu apparaissent dans les réserves et permettent aux enfants de jouer et d'avoir une belle enfance? Qu'est-ce que cela signifie? Ce serait une erreur d'évaluer ce projet de loi sans prendre toutes ses répercussions en considération.

Un partenariat de cinq premières nations ont participé activement à l'élaboration de la Loi sur le développement commercial et industriel des premières nations. Il s'agit de la Première nation de Fort McKay, de Première nation de Fort William, en Ontario, de la Nation Squamish, en Colombie-Britannique, de la Première nation Carry the Kettle, en Saskatchewan, et de la Nation Tsuu T'ina, en Alberta. Ces collectivités sont l'exemple parfait de ce que l'on peut faire quand les gens veulent réaliser une société où les améliorations sont possibles. Je félicite ces premières nations.

• (1230)

L'hon. Sue Barnes (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, je sais que mon collègue examine depuis de nombreuses années les questions économiques au pays. Je sais qu'il comprend que cette mesure est nécessaire, non seulement à l'extérieur des réserves, mais aussi dans les réserves. Les premières nations partenaires ont préconisé cette initiative avec passion et éloquence, tant auprès du gouvernement du Canada qu'auprès des autres premières nations. Elles ont envoyé des troupes d'information sur les mesures législatives proposées à toutes les premières nations et aux organisations autochtones.

[Français]

Il y avait des documents à l'appui, incluant un bulletin des premières nations, un document sur les principes fonctionnels du projet de loi proposé ainsi qu'un document de travail technique.

Les premières nations ont également été informées du numéro 1-800 sans frais, de l'adresse du site web: www.fncida.ca disponible en anglais et en français, ainsi qu'une adresse courriel: info@fncida.ca pour obtenir des renseignements supplémentaires.

[Traduction]

Après la présentation du projet de loi, des troupes ont aussi été envoyées à toutes les premières nations. Elles contenaient une lettre explicative, un exemplaire numéroté du projet de loi C-71, un document d'information, un bulletin, un communiqué et les questions les plus fréquemment posées.

Encore une fois, on a invité les premières nations à utiliser un numéro d'appel sans frais, le site Web ou l'adresse électronique pour nous faire part de leurs observations et obtenir de plus amples renseignements.

Les premières nations partenaires ont présenté des exposés sur le projet de loi aux représentants du Conseil des ressources indiennes et du Conseil canadien pour le commerce autochtone. Des exposés semblables ont aussi été donnés à différentes réunions nationales des premières nations, y compris au Sommet des premières nations en septembre et au Sommet des chefs de l'Alberta en octobre. Des troupes d'information ont été distribuées au sommet économique des premières nations organisé par l'Assemblée des Premières Nations en novembre.

Bien sûr, il est toujours possible qu'une première nation n'ait pas lu tout le matériel ou ne se soit pas sentie suffisamment dans le coup. Ce projet de loi sera un outil de développement économique aux fins de l'autonomie gouvernementale sectorielle.

Je sais que le député a pris part à de nombreuses discussions sur la productivité au fil des ans. Que pense le député de la productivité économique et comment cela permet-il aux premières nations et à leurs collectivités de développer des activités sociales et culturelles et d'offrir de tels services?

• (1235)

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Monsieur le Président, la députée et moi avons eu l'occasion de travailler ensemble dans plusieurs comités, en particulier ceux qui étaient saisis de la question de la productivité.

On me dit souvent d'arrêter de parler de productivité, car bien des gens d'un bout à l'autre du pays ne se sentent pas concernés par la question. Pourtant, je peux constater qu'ils sont très intéressés par les avantages découlant de la productivité.

Tout ce qu'il y a à comprendre au sujet de la productivité, c'est que lorsqu'elle augmente il y a davantage de bons emplois bien rémunérés. La productivité permet de créer plus de richesses pour notre pays, ce qui signifie essentiellement que de nouvelles ressources sont disponibles pour financer les programmes qui nous tiennent à coeur, notamment les soins de santé et l'éducation, ou encore pour développer l'infrastructure nécessaire pour accroître la productivité.

Quel rapport y a-t-il avec ce projet de loi? Pour façonner une société basée sur la productivité et l'innovation, nous devons libérer les forces du marché. Nous devons tirer le meilleur parti possible du potentiel dont nous disposons en matière de ressources humaines. C'est ce qui assure le dynamisme de la croissance économique. Voilà le but du projet de loi.

Initiatives ministérielles

Pour ce qui est des groupes autochtones qui ont milité pour faire avancer ce projet de loi, ces personnes ont reconnu que, pour transmettre l'espoir et donner toutes les occasions possibles aux générations futures, ils devaient produire la richesse nécessaire pour concrétiser ce changement.

Je sais que le député d'en face voudrait que je continue dans cette veine. Je sais qu'il est d'accord avec la plupart des mes arguments. Il comprend très bien que non seulement ce projet de loi, mais aussi d'autres facteurs, notamment l'investissement dans le développement des ressources humaines, comme nous le faisons de ce côté-ci de la Chambre, ou dans les programmes à l'intention des jeunes, ou dans des domaines comme la recherche et le développement qui nous ont permis d'attirer des cerveaux de l'étranger, toutes ces mesures sont autant d'éléments essentiels d'une société novatrice fondée sur l'accroissement de la productivité.

C'est pourquoi nous réduisons les impôts. En effet, la formule de la productivité génère un avantage net. Pourquoi? Parce que la population comprend qu'elle veut que le gouvernement transmette un message qui signifie...

Une voix: Comprend-elle vraiment?

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Je pense que oui. Elle le comprendra également, j'en suis persuadé, dans les semaines qui viennent, en reconnaissant que notre qualité de vie s'est améliorée depuis 1993.

M. Ken Epp (Edmonton—Sherwood Park, PCC): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur de représenter les électeurs d'Edmonton—Sherwood Park à l'occasion du débat sur le projet de loi C-71. C'est un important projet de loi. Il est probable que tout le monde ici déplore le fait qu'on l'étudie à la hâte. Dans ce genre de situations, il faut bien faire les choses. De manière générale, j'appuie l'objet du projet de loi.

Avant de parler de la réglementation d'entreprises commerciales et industrielles exploitées sur des terres de réserve, j'aimerais formuler une brève observation sur le processus que nous amorçons. Je suis convaincu que la plupart des Canadiens qui nous regardent sur CPAC ignorent que notre méthode actuelle diffère légèrement de la méthode normale. D'habitude, le projet de loi est présenté par le gouvernement puis fait l'objet d'une deuxième lecture, consistant en un débat sur le principe du projet de loi. En ce moment, nous sommes en train de débattre le projet de loi avant l'étape de la deuxième lecture. Nous débattons une motion visant à renvoyer le projet de loi au comité avant l'étape de la deuxième lecture.

Cette méthode assure au comité parlementaire une participation accrue et plus souple à la formulation du projet de loi, du moins c'est ce qu'on dit. Le concept semble merveilleux. Toutefois, en 12 ans à la Chambre, j'ai remarqué que, plus souvent qu'autrement, le gouvernement cherche par là à étouffer le débat. Je suis désolé, mais c'est ce qui s'est produit.

Dans le cadre de ce débat, nous ne disposons chacun que de 10 minutes pour prononcer nos discours et il est impossible d'aller en profondeur. Le projet de loi est ensuite renvoyé au comité qui, espérons-le, a plus de latitude étant donné que le projet de loi n'est pas passé par l'étape de la deuxième lecture.

Malheureusement, lorsqu'on a eu recours à ce processus dans le passé, il est arrivé que le gouvernement en a profité pour limiter le débat, et le pouvoir du comité d'amender le projet de loi n'a été aussi grand qu'il aurait dû l'être dans ces circonstances.

J'ai souvent été vivement contrarié en comité. Les membres du comité provenant de l'opposition faisaient des propositions d'amen-

dement pertinentes, raisonnables et défendables, mais elles étaient torpillées par les représentants du gouvernement majoritaire. Parfois, les membres du comité ne comprenaient pas bien ce qui était débattu, et ceux d'en haut qui donnaient les ordres n'assistaient même pas aux séances du comité pour entendre les arguments. Cela peut être un problème. Ça l'est moins en situation de gouvernement minoritaire, mais c'est toujours une difficulté que nous devons affronter.

En ce qui concerne ce projet de loi, il se fait attendre depuis fort longtemps. Je ne suis pas convaincu que c'est un projet de loi parfait. En fait, même si je n'en ai fait qu'une lecture en diagonale, il a suscité chez moi certaines interrogations. La situation qui existe au Canada est unique et elle requiert une réponse.

Nous nous plaignons à dire que nous sommes un pays qui croit en l'égalité, qui traite tous ses citoyens d'une manière égale. Or, depuis quelque 135 ans, nous avons eu deux séries de règles différentes pour différents segments de notre population. Lorsque les Européens et les habitants d'autres régions du monde sont venus coloniser le Canada, les Autochtones y étaient déjà. Pour une raison que j'ignore, les autorités du pays à l'époque de l'avènement de la Confédération ont établi, pour les Autochtones, un mode de fonctionnement assez différent de celui qui s'applique au reste d'entre nous qui ont immigré du Canada plus récemment.

• (1240)

Je dis souvent que le Canada est peuplé d'immigrants. Tous ceux qui se sont intéressés à l'histoire de notre continent savent bien que même les Autochtones sont venus d'ailleurs, même s'ils sont arrivés quelques siècles avant le reste d'entre nous. Nous sommes donc tous des immigrants sur ce continent, mais, pour une raison ou pour une autre, les premiers arrivés ont dû se soumettre à toute une série de règlements qui étaient passablement différents de ceux s'appliquant aux autres et qui leur faisaient tort. En ce qui me concerne, j'aimerais que cette situation soit corrigée.

J'ai eu de très bons rapports avec plusieurs membres des premières nations. Il y a longtemps, alors que j'étais professeur à la Northern Alberta Institute of Technology, j'ai enseigné à plusieurs étudiants autochtones. C'étaient des gens très bien. Si je peux me permettre de généraliser, je dirais qu'ils ont une bonne nature. Ces étudiants faisaient la plupart du temps preuve de collaboration, certainement autant que tous les autres étudiants.

Il est malheureux que ces gens aient été soumis à des règles complètement différentes, par exemple à l'égard de la propriété de leurs terres. Les règles sont différentes en ce qui a trait aux droits miniers sur les terres par exemple, qui sont généralement distincts des droits de superficie. Toutefois, les Autochtones qui vivent dans des réserves n'ont pas été en mesure de tirer profit du potentiel que leur offraient certaines de leurs ressources. Quand cela leur était possible, comme ils étaient soumis à des règles différentes, cela pouvait leur être avantageux ou désavantageux. De toute façon, je suis d'avis qu'il serait dans le meilleur intérêt de notre pays de traiter les Autochtones et les non-Autochtones de la même façon à l'égard de l'utilisation des ressources qui se trouvent sur les terres sur lesquelles ils vivent.

Initiatives ministérielles

L'une des choses qui m'a toujours déconcertée, et dont le projet de loi ne tient pas compte, c'est que les Autochtones n'ont généralement pas le droit d'être propriétaires de leurs terres. Ils vivent dans des réserves dont les terres sont de propriété commune. Nous, qui sommes habitués à vivre autrement, n'accepterions jamais de ne pas pouvoir être propriétaires de notre maison ou de la terre sur laquelle elle est située, ou que l'argent que le gouvernement nous destine soit versé à des tiers qui pourraient ensuite s'en servir pour contrôler notre vie et à qui nous devrions demander la permission pour réparer une fenêtre cassée dans notre propre maison.

Malheureusement, au fil des ans, il y a eu beaucoup trop de cas où des membres des premières nations ont demandé de l'aide, des gens de la base, comme je les appelle. Ils nous racontent ce qui s'est passé et ils nous disent qu'ils n'ont absolument aucune influence sur les résultats. Qu'il s'agisse du système électrique de leur maison qui est déficient ou d'un système de plomberie défectueux, ils ne peuvent obtenir l'argent nécessaire pour les réparer. Nous entendons beaucoup parler ces temps-ci des systèmes de traitement de l'eau et des égouts. La situation doit changer.

Ce projet de loi porte surtout sur l'exploitation des ressources naturelles, notamment des sables bitumineux qui se trouvent dans les réserves, en Alberta et ailleurs. Je m'y connais un peu dans ce domaine. Avant que la Commission de délimitation des circonscriptions électorales ne bousille complètement les limites de ma circonscription, mon ancienne circonscription, Elk Island, comprenait notamment l'usine de traitement de Shell située tout juste à l'extérieur de Fort Saskatchewan, en Alberta. Je sais que ce projet de loi est très important, car il permettra aux Autochtones qui vivent dans les réserves, aux Albertains et à tous les Canadiens de profiter de l'exploitation ordonnée de ces ressources.

J'ai de sérieuses réserves à propos de ce projet de loi et j'espère que le comité se penchera là-dessus. Comme notre collègue du NPD l'a dit, il y a des questions relatives à la réglementation qui sont complètement ouvertes. Pendant que nous parlons de l'autonomie gouvernementale de nos premières nations, ces règlements sont sous l'autorité absolue du ministre.

● (1245)

Si nous avons un ministre compétent et bienveillant et un gouvernement droit et honnête, je suis convaincu que les Autochtones pourraient profiter de ce projet de loi. Cependant, il faut qu'il y ait un système de freins et de contrepoids. Même lorsque le Parti conservateur sera au pouvoir et que le ministre des Affaires indiennes sera conservateur, le système devrait prévoir des mesures de responsabilisation bien plus serrées que ce que propose ce projet de loi.

Malheureusement, mon temps est écoulé. J'ai fait une bonne entrée en matière afin d'expliquer de quoi il est question. Ces discours de dix minutes ne nous donnent pas vraiment la possibilité d'exprimer notre pensée en profondeur. J'espère que le comité fera du bon travail d'analyse du projet de loi et de correction de ses quelques points faibles.

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux que le député d'Edmonton—Sherwood Park ait souligné les carences du gouvernement libéral dans la façon dont il traite les premières nations.

Pendant que le Parti libéral se targue d'être un ami des premières nations, le député conviendra peut-être qu'il importe de souligner quelques-unes des excellentes réalisations des libéraux au cours des 12 dernières années.

Premièrement, la violence faite aux femmes dans les réserves n'a pas diminué au cours de cette période, car le gouvernement libéral n'a rien fait en ce sens.

Deuxièmement, ces dernières semaines, on a signalé à la Chambre deux incidents de corruption au sein d'un conseil de bande, car le gouvernement ne s'est pas attaqué au problème.

Troisièmement, on a appris que l'eau de la réserve de Kasatchewan était contaminée, et nous venons d'apprendre qu'une autre réserve avait le même problème. C'est parce que le gouvernement libéral n'a pas amélioré les conditions de vie insalubres dans des réserves au cours des 12 dernières années.

Les problèmes de drogue et d'alcool dans les réserves ont augmenté sous le gouvernement libéral au cours des 12 dernières années, car il ne s'est pas attaqué non plus à ces problèmes.

La qualité de vie dans nos collectivités autochtones ne s'est pas améliorée au cours de cette période sous le gouvernement libéral, qui prétend être l'ami des premières nations, car il n'a pas voulu s'attaquer aux problèmes.

Je dois souligner un dernier point qui me tient à coeur. Les libéraux parlent de développement commercial et industriel. Or, le gouvernement libéral n'a rien fait pendant 12 ans, alors que le dendroctone du pin ponderosa dévastait l'industrie forestière de la Colombie-Britannique, une industrie qui offrait des avantages économiques à toutes les premières nations de la province. Il a refusé d'aider la province à lutter contre l'infestation causée par le dendroctone, privant ainsi les premières nations de la province d'un moyen très utile et très important de développement économique.

Voilà le bilan du gouvernement libéral ces 12 dernières années. Il n'est certes pas l'ami des premières nations, et elles nous le diront.

Le député d'Edmonton—Sherwood Park est-il d'accord sur quelques-unes de mes observations?

● (1250)

M. Ken Epp: Monsieur le Président, mon collègue a de nouveau parlé d'un certain nombre de sources de mécontentement dans la province et au pays relativement à la mauvaise gestion du gouvernement libéral dans pratiquement tous les dossiers auxquels il s'intéresse. Au lieu de se transformer en or, tout ce que touchent les libéraux se transforme en plomb.

Je me souviens, si on remonte probablement trois législatures en arrière, alors que nous discutons de questions relatives au Code criminel, que les libéraux avaient eu le culot de proposer des règles de détermination de la peine qui n'étaient pas les mêmes pour les Autochtones et les non-Autochtones. Ils disaient alors que le juge, au moment de déterminer la peine, devait tenir compte des éventuelles origines autochtones de l'accusé.

Ce qui n'allait pas du tout dans cette approche et ce que les libéraux n'ont tout simplement pas réussi à se mettre dans la tête à l'époque, c'est que, la plupart du temps, les sévices et les agressions subis par des femmes autochtones étaient commis par des gens de leur propre groupe. Malgré tout, les libéraux ont refusé d'entendre raison et, grâce à leur majorité au Parlement, ils ont fait adopter le projet de loi à toute vapeur, sans amendements.

Un certain nombre de ces femmes ont communiqué avec nous pour nous demander pourquoi, lorsqu'une femme qui n'est pas autochtone subit une agression, son agresseur reçoit une peine plus sévère que l'agresseur qui s'en prend à une femme autochtone. Les libéraux n'ont tout simplement pas pigé. La question les dépasse.

Initiatives ministérielles

Je reviens au principe fondamental qui est si important. Nous avons un ensemble de règles qui doit s'appliquer à tous les Canadiens. Quelle que soit la province où ils habitent et quelles que soient leurs origines culturelles ou ethniques, les gens devraient être traités de la même manière partout et bénéficier du même respect, grâce à des règles uniformes.

Chacun sait que, depuis des années, les libéraux forment le gouvernement de notre pays, ce qui est malheureux. Si nous remontons à l'époque où Jean Chrétien était ministre des Affaires indiennes, nous voyons qu'ils étaient totalement insensibles aux besoins des Autochtones, comme ils le sont toujours. En 12 années de gouvernement libéral, y compris 11 années de gouvernement majoritaire, le bilan est bien maigre. Ils ont manqué d'ardeur et, dans la plupart des cas, ils ont emprunté la mauvaise direction. Soit ils n'ont pas agi, soit ils ont fait les mauvais choix.

Je suis certainement d'accord avec mon collègue pour dire que, dans nombre de domaines, les libéraux n'ont pas agi ou ont commis des erreurs. Malheureusement, ce sont les Autochtones et le reste de la population canadienne qui doivent en supporter les conséquences.

• (1255)

M. Ken Boshcoff (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Monsieur le Président, c'est un plaisir de prendre la parole en faveur de ce projet de loi, qui représente un réel partenariat entre le gouvernement du Canada et les premières nations.

Cette initiative, menée par les premières nations, jouit de l'appui enthousiaste de cinq premières nations, dont la première nation de Fort William, située près de Thunder Bay dans la grande circonscription de Thunder Bay—Rainy River. Toutes ces communautés ont des propositions importantes en matière de développement économique, et leurs conseils de bande ont adopté des résolutions en faveur de cette initiative.

La première nation de Fort William a déjà plusieurs projets à mettre en oeuvre une fois que ce projet de loi aura été adopté. Les projets de développement commercial et industriel de grande envergure qu'on envisage dans la réserve, comme le projet en matière d'énergie, ne peuvent pas aller de l'avant sans que soit établi un cadre réglementaire transparent, cohérent et efficace. Le fait de combler les lacunes réglementaires dans les réserves offrira la stabilité et la transparence dont ont besoin ceux qui envisagent de tels projets.

En ce qui concerne Fort McKay en Alberta, la communauté souhaite mettre en oeuvre un projet d'extraction de sables bitumineux qui rapporterait des milliards de dollars. Elle confierait ce projet à Shell Canada Limitée. Le projet de loi est nécessaire si nous voulons que ce projet aille de l'avant, crée des emplois et permette à la réserve de prospérer. Comme nous le savons tous, en général, les sables bitumineux ont un potentiel économique incroyable pour tous les Canadiens, y compris pour les premières nations comme celle de Fort McKay.

On s'attend à ce que des milliards de dollars soient investis dans les sables bitumineux au cours des prochaines années. À Fort McKay comme à Fort William, ces investissements entraîneront une hausse inouïe des revenus et de l'emploi ainsi que des améliorations notables de la qualité de vie et du développement social dans la réserve.

Les premières nations participantes, y compris celle de Fort William, travaillent avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada à l'élaboration d'une stratégie globale pour sensibiliser les gens à ce projet de loi et pour faciliter sa mise en oeuvre.

En plus de cette promotion de la part des premières nations elles-mêmes, le gouvernement du Canada a tenu des discussions avec les gouvernements provinciaux. Il est important que le gouvernement cherche ainsi à s'associer aux provinces, parce que celui-ci, dans la plupart des cas, cherchera à conclure des accords en vertu desquels ce sont les provinces qui appliqueront les règlements et veilleront à leur respect.

Des représentants de l'industrie pétrolière et gazière, en particulier, sont d'accord pour que l'on comble la lacune réglementaire, qui entrave le développement économique et décourage l'investissement dans les réserves.

L'élaboration de règlements assortis à la Loi sur le développement commercial et industriel des premières nations propres à un projet donné sur une parcelle précise des terres de réserve serait déclenchée à la demande d'une première nation, comme celle de Fort William, au moyen d'une résolution du conseil de bande.

Puis, avant de prendre une décision finale, le gouvernement du Canada procéderait à une évaluation du projet proposé pour déterminer s'il appuie l'élaboration de règlements. S'il y a lieu de prendre des règlements, le gouvernement du Canada verrait, dans la plupart des cas, à conclure avec la province et la première nation en cause une entente selon laquelle la province exercerait la surveillance de ce nouveau régime de réglementation et le ferait respecter. Cela est sensé.

Les règlements pris pour des projets donnés seraient partie d'une loi fédérale et seraient administrés et appliqués par les provinces au nom du gouvernement du Canada, ce qui éliminerait tout empiètement sur les compétences.

Dans n'importe quel contexte, le développement économique appelle des règlements transparents, cohérents et efficaces. S'il est vrai que la surréglementation peut décourager l'investissement, il est aussi vrai que la sous-réglementation ou l'incertitude en matière de réglementation peut avoir le même effet.

Comme nous le savons tous, ce brouillard réglementaire apparent décourage bon nombre de gens. En alimentant l'incertitude relativement au processus, au temps et aux coûts associés à un projet, les lacunes réglementaires peuvent détourner des investisseurs potentiels des réserves au profit d'autres endroits où il existe un régime réglementaire.

La Loi sur le développement commercial et industriel des premières nations permettra au gouvernement du Canada, pour des projets donnés dans les terres de réserve, de prendre des règlements calqués sur le régime provincial de réglementation. Ainsi, les premières nations et les promoteurs pourront lancer de grands projets dans le cadre d'un régime réglementaire comparable à celui qui s'applique aux projets à l'extérieur des réserves. Du fait qu'ils connaîtront et comprendront les règlements applicables aux projets, les investisseurs et les promoteurs pourront compter sur un avantage non négligeable: la stabilité.

La réussite de ce projet repose sur un véritable partenariat. Les résidents de Fort William et tous les autochtones sont impatients de voir ce projet de loi adopté.

• (1300)

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, comme mon collègue d'Edmonton—Sherwood Park le signalait, ce projet de loi comporte plusieurs éléments que nous appuyons sans réserve. Il comporte aussi des failles à bien des égards, mais je crois que nous allons l'appuyer quand même.

Initiatives ministérielles

Je me permets de revenir à certaines observations qu'on a entendues aujourd'hui. Je voudrais demander au député s'il peut justifier, en toute logique, certains faits incontestables touchant la qualité de vie dans certaines de ces réserves, beaucoup plus nombreuses qu'on ne pourrait l'imaginer. S'il pouvait prendre des notes pour répondre ensuite aux différents points, j'apprécierais.

Premièrement, le fait est que la violence à l'endroit des femmes dans les réserves n'a pas diminué au cours des 12 années de pouvoir de ce gouvernement libéral très attentif aux besoins des gens — du moins les libéraux affirment l'être. Il est tellement attentif que la question de la violence à l'endroit des femmes autochtones n'est pas à l'ordre du jour du sommet des premières nations qui doit se tenir la semaine prochaine, à Kelowna. Pendant la période des questions, quelqu'un a demandé pourquoi cet élément n'était pas à l'ordre du jour et n'a pas obtenu de réponse.

Deuxièmement, on a relevé beaucoup trop de cas de corruption et de mauvaise gestion des fonds au sein des bandes et des conseils. Chaque année, la vérificatrice générale rappelle à la Chambre qu'il n'y a pas de reddition de comptes. Ce problème ne s'est pas atténué en 12 ans. Il existe toujours sous le gouvernement libéral actuel.

Troisièmement, les conditions de vie et les conditions sanitaires des collectivités autochtones sont lamentables, notamment à Kashechewan où l'eau est contaminée et les maisons remplies de moisissure. Le gouvernement libéral ne s'est pas penché sur ces problèmes au cours des 12 dernières années.

J'espère que le député prend des notes et qu'il répondra à ces questions.

Quatrièmement, les problèmes d'abus de drogue et d'alcool dans les réserves autochtones, sous l'actuel gouvernement libéral qui s'est montré tellement compatissant et compréhensif au cours des 12 dernières années, n'ont pas diminué, mais se sont en fait accentués.

Enfin, ce qui est triste c'est que le gouvernement libéral a malheureusement été au pouvoir pendant la plus grande partie des 35 dernières années et que des milliards de dollars ont été investis dans des programmes destinés aux Autochtones canadiens, mais que, aujourd'hui, la qualité de vie dans les réserves autochtones n'est peut-être pas aussi bonne qu'il y a 30 ans, avant que tous ces milliards de dollars y aient été injectés.

De plus, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien est devenu un énorme conglomerat de bureaucrates qui ne semblent pas vouloir que les problèmes se règlent. On a fait énormément de suggestions. Pourquoi les bureaucrates voudraient-ils simplement régler les problèmes s'ils risquent de se retrouver sans travail après?

Voilà l'héritage du soi-disant compatissant gouvernement libéral, qui se présente comme l'ami des premières nations. Pourtant, en ce qui concerne le règlement des problèmes et des préoccupations des Autochtones, il présente la plus piètre feuille de route qu'on puisse s'imaginer pour 12 années de pouvoir. Le gouvernement ne s'acquitte pas de ses responsabilités à l'égard des premières nations du Canada.

• (1305)

M. Ken Boshcoff: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question, qui dépasse de beaucoup le temps dont je dispose pour y répondre.

Premièrement, je le remercie de son appui pour que le projet de loi soit adopté le plus tôt possible. Cela confirme que nous sommes sur la bonne voie.

Deuxièmement, lorsque nous parlons des 11 premières nations de Thunder Bay—Rainy River ou des 640 premières nations établies

dans tout le pays, ou encore des Métis ou des autres groupes, il faut savoir qu'aucun gouvernement n'est intervenu autant en leur faveur que le gouvernement libéral du Canada au cours des dernières années. C'est un fait reconnu partout où je vais. Les groupes des premières nations avec lesquels j'ai travaillé dans la coopération et l'optimisme, en particulier les associations de femmes avec lesquelles j'ai travaillé auparavant comme maire et aujourd'hui comme député, comprennent que le gouvernement fait preuve de compassion et de compréhension, et qu'il voit aussi à l'aspect financier.

Je ne sais pas combien de temps il me reste, car l'intervenant précédant a pris tout le temps que j'avais. Il y a encore beaucoup de détails importants que je pourrais ajouter. Toutefois, ce qui est certain, c'est que les membres de la première nation de Fort William souhaitent que le projet de loi soit adopté le plus tôt possible.

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, je serai bref parce que je sais que la Chambre aimerait bien que ce projet de loi soit soumis à l'étude du comité.

J'aimerais tout d'abord faire un commentaire sur les remarques des députés ministériels qui ont parlé des intentions des néo-démocrates à l'égard du moment de la tenue des élections, entre autres choses. Permettez-moi de dire que le Nouveau Parti démocratique a toujours été le premier à défendre les droits et les titres de propriété des premières nations au pays.

Il suffit d'étudier les antécédents de notre parti pour voir tous ceux qui ont défendu ces droits, et je pense à l'actuel député d'Ottawa-Centre, et qui ont imploré de toutes les façons possibles le gouvernement pour qu'il inclue toutes les notions des droits et des titres de propriété dans le paragraphe 35(1) de la Loi constitutionnelle de 1982, afin de permettre aux premières nations de se faire entendre.

Je pense à Frank Howard, qui était député de ma circonscription à l'époque, qui a fait de l'obstruction à la Chambre tous les vendredis pendant trois ans pour s'assurer que les membres des premières nations qui vivent dans des réserves aient le droit de vote, un droit fondamental dont tous les Canadiens jouissent. Le Nouveau Parti démocratique appuyait cette mesure. Puis, il y a eu Frank Calder et Jim Fulton, et bien d'autres encore. Les néo-démocrates ont toujours défendu les premières nations, année après année, débat après débat. Nous leur offrons encore un appui ferme aujourd'hui.

L'idée de faire de la petite politique avec des questions importantes concernant les premières nations me révolte. À l'instar d'un grand nombre de premières nations qui sont nos alliés, je trouve insultant le ton utilisé par certains députés ministériels relativement aux rencontres de Kelowna, à cette mesure et à d'autres lois. L'unique intention des néo-démocrates consiste à améliorer, une fois pour toutes, la qualité de vie des premières nations du pays.

À cet égard, j'ai souvent souligné à la Chambre la riche histoire culturelle des premières nations de ma circonscription. Plus de 30 p. 100 des gens que je représente sont d'origine autochtone. Nous avons des premières nations incroyablement fortes qui, tous les jours, présentent leur culture, leur histoire et leurs espoirs en l'avenir. Trop souvent, depuis 12 ans, le gouvernement a fait fi de leurs espoirs.

Initiatives ministérielles

J'ai imploré le gouvernement de modifier sa façon de traiter avec les premières nations en cessant de se servir du nombre d'annonces faites et de fonds promis, mais rarement dépensés, comme indicateurs de ce qu'il fait pour régler les problèmes des premières nations.

Nous connaissons tous le dossier catastrophique du gouvernement en ce qui concerne la qualité de vie des premières nations du pays, y compris celles de ma circonscription. Nous savons que le taux de suicide, celui du diabète de type 2 et celui de la pauvreté sont absolument déplorables chez les autochtones. Ce sont ces indicateurs-là dont devrait se servir le gouvernement, s'il en avait le courage, lorsqu'il parle des premières nations et de leurs problèmes.

Les taux de suicide chez les adolescents est un de ces problèmes. La bande Lax Kw'alaams est une petite première nation de ma circonscription. J'ai tenté de leur rendre visite à trois reprises depuis six mois. Chaque fois, nous avons dû annuler notre visite à cause de suicides d'adolescents réussis, si je puis utiliser cet adjectif. Il y a en a eu trois. Ces villages, ces populations, sont en perdition, car leurs éléments les plus importants, leurs jeunes, n'ont plus aucun espoir en l'avenir. Ils n'espèrent plus atteindre un jour la prospérité.

La raison pour laquelle les néo-démocrates ont hâte que ce projet de loi soit adopté, c'est qu'il représente pour eux un petit pas vers l'amélioration de la qualité de vie des premières nations du pays. Nous ne pouvons tout simplement pas faire de la petite politique avec cela.

J'implore également le gouvernement de cesser de faire de la politiciaille avec notre rencontre à Kelowna. Le député de Toronto —Danforth a prouvé maintes fois que les premières nations occupent une place importante dans notre esprit. Lorsque nous avons renégoциé le budget fédéral, le printemps dernier, bon nombre de Canadiens ont remarqué que, dans chacun des quatre principaux postes du budget renégoциé, les premières nations occupaient une place importante. Qu'il s'agisse de l'environnement, du logement abordable ou de l'éducation, nous avons fait en sorte que, dans chacun de ces secteurs, les premières nations occupaient une place importante, ce qui témoignait encore une fois de l'empressement et de la détermination des néo-démocrates à améliorer la qualité de vie des premières nations dans notre pays.

• (1310)

La route 16 passe par ma circonscription. Depuis quelques années, des femmes, notamment des Autochtones, y sont portées disparues. Le gouvernement provincial libéral et le gouvernement fédéral n'ont absolument pas réagi à cette tragédie incroyable. C'est terrible et vraiment épouvantable. En raison de leur pauvreté, des gens sont obligés de faire de l'auto-stop et de recourir à d'autres moyens pour se déplacer dans le vaste territoire qui englobe ma circonscription. Année après année, on pose des affiches montrant de jeunes femmes autochtones portées disparues. Il n'y a pas de tollé à la Chambre ou à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique pour dénoncer ce drame dont nous sommes témoins.

En ce qui concerne le besoin de consulter les premières nations et de tenir compte de leurs intérêts, les tribunaux ont été clairs à chaque fois. Je le dis sincèrement, je ne crois pas que le gouvernement se soit senti concerné par les décisions des tribunaux, que ce soit dans l'affaire Haida ou dans l'affaire Taku River Tlingit, je ne crois pas qu'il ait compris ce que signifie consulter les premières nations et tenir compte de leurs intérêts. Je pourrais citer toute une liste de cas, survenus dans ma circonscription, où le gouvernement est intervenu pour permettre des projets industriels ou lancer ses propres projets sans commencer par consulter les premières nations et tenir compte

de leurs intérêts. C'est chose courante. La culture au sein du gouvernement doit changer pour que l'on puisse enfin composer avec ce que les tribunaux nous disent depuis des années, à savoir qu'il est nécessaire de consulter les premières nations et de tenir compte de leurs intérêts, particulièrement dans les cas où aucun traité n'a été signé.

Pour que le pays puisse véritablement prospérer, il est essentiel que nous collaborions avec les premières nations. La prospérité est notre but commun. L'écart qui ne cesse de se creuser entre l'ensemble de la population et les premières nations, selon les indicateurs clés qui mesurent la qualité de la vie, ne doit plus être toléré. Les libéraux sont en partie responsables de cette situation. Au cours des dix dernières années, l'écart entre les premières nations et les autres Canadiens dans les indicateurs clés de la qualité de la vie, ceux qui nous intéressent le plus, n'a pas cessé de se creuser. En fait, la qualité de la vie des premières nations diminue de plus en plus par rapport à ce qu'elle devrait être pour tous les Canadiens, c'est-à-dire la meilleure qui soit dans le pays le plus extraordinaire qui soit.

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.):

Monsieur le Président, j'aimerais simplement que mon collègue réponde à ceci. Juste avant son intervention, le député de Prince George, avec qui je suis souvent d'accord sauf aujourd'hui, a critiqué longuement durant son discours les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes, des gens qui travaillent très fort pour la population canadienne. Le député est-il du même avis que le député de Prince George, ou pense-t-il comme moi que ces commentaires étaient malheureux et injustifiés et que nos fonctionnaires loyaux ne méritent pas de telles critiques?

M. Nathan Cullen: Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention d'intervenir dans le débat entre les deux députés. Je tiens seulement à dire que nous sommes allés aux tables de négociation de ma circonscription et que j'ai demandé aux animateurs et aux médiateurs des premières nations ce qui retardait les pourparlers. Fait surprenant, ils m'ont dit que c'était la province qui favorisait les progrès, bien que Gordon Campbell ait, au début de son mandat, adopté une position totalement différente par rapport aux intérêts des premières nations. Ils ont ajouté que le gouvernement fédéral s'était présenté à la table avec un mandat vague. Cela est étonnant et déroutant.

Il faut régler la question des terres et offrir une certitude à la population et à l'industrie. J'implore le gouvernement d'envoyer les bureaucrates zélés du ministère des Affaires indiennes aux tables de négociation avec un mandat clair, un mandat visant à régler les problèmes pour que l'industrie et les collectivités prospèrent. L'absence de mandat retarde cette prospérité.

Initiatives parlementaires

● (1315)

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, je suis convaincu que le député de Glengarry—Prescott—Russell aurait aimé m'entendre dire ce qu'il aurait voulu que je dise. Ce que j'ai dit, en fait, c'est que ce sont les Autochtones eux-mêmes qui se demandent quand ils verront la prétendue aide du gouvernement fédéral et qui se demandent d'où viendra l'aide improbable du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Compte tenu du sort de leurs collectivités, ils me disent qu'ils ont l'impression que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est davantage préoccupé par la croissance de sa bureaucratie que par l'aide à leurs collectivités. C'est ce qu'ils me disent. Le député de Glengarry—Prescott—Russell sait que c'est ce que j'ai dit même s'il aurait aimé que mes paroles puissent être interprétées comme il l'a fait.

M. Nathan Cullen: Monsieur le Président, je ne crois pas qu'il y avait de question dans cette intervention. Je laisserai les deux députés régler leurs divergences de vues, mais à l'extérieur de la Chambre, peut-être. Je sais que nous voulons terminer rapidement cette discussion.

M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC): Monsieur le Président, en répondant à une question le député a dit que nous devrions donner la parole aux personnes qui sont mêlées au dossier, c'est-à-dire aux fonctionnaires qui font un bon travail. Tous nos fonctionnaires font du bon travail. C'est la direction qui donne lieu à de sérieuses préoccupations. Le député a dit que nous devrions les inviter à la table pour que le travail soit fait. Je suis entièrement d'accord avec lui.

Nous parlons souvent de toutes ces grandes conférences et nous avons entendu le premier ministre dire à quel point cette conférence en particulier était importante. Je me souviens de la crise de la surpêche par les flottes étrangères. Le premier ministre avait alors convoqué une grande conférence. Il parcourt le monde et dès qu'il y a un problème, il invite les gens à venir au Canada assister à une grande conférence. La conférence a lieu, les médias parlent du premier ministre et rien ne se passe.

Je suis du même bord que le député. Ce n'est pas le premier ministre que je veux voir à la table, ce sont les gens qui peuvent faire le travail. Je me demande s'il pense comme moi.

M. Nathan Cullen: Monsieur le Président, dans une brève réponse, la vérificatrice générale, par l'entremise du commissaire à l'environnement, a noté à maintes reprises la prédilection du gouvernement pour les annonces. Selon ses termes, le gouvernement fait ses annonces avant même que les confettis n'aient le temps de retomber. Le gouvernement est un peu comme un enfant souffrant d'un déficit d'attention et qui semble incapable de se concentrer assez longtemps sur un problème, de l'examiner à fond et de le résoudre de façon appropriée.

J'estime qu'il en est de même des questions concernant les premières nations, l'environnement et bien d'autres domaines.

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, je demande au député de Skeena—Bulkley Valley, compte tenu du fait que le dendroctone du pin fait passablement de ravages dans sa circonscription, si lui et son parti sont au courant de la dévastation que le gouvernement libéral a laissé se produire et de l'ampleur de la menace que cela fait peser sur la prospérité économique des bandes autochtones dans cette région de la province?

M. Nathan Cullen: Oui, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La Chambre est-elle prête à se prononcer.

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Je déclare la motion adoptée. Par conséquent, le projet de loi est renvoyé au comité permanent des Affaires autochtones et du développement du Grand Nord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.)

● (1320)

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour pour considérer qu'il est 13 h 30.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): D'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Comme il est 13 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Français]

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 24 octobre, de la motion portant que le projet de loi C-301, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse (supplément de revenu mensuel garanti), soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

Mme Nicole Demers (Laval, BQ): Monsieur le Président, avant de commencer mon intervention pour appuyer le projet de loi C-301 présenté par mon collègue de Saint-Maurice—Champlain, je dois signifier à quel point je suis offensée et peinée de l'attitude présente de la ministre des Affaires intergouvernementales.

Jusqu'à présent, même si c'est une adversaire, j'avais un certain respect pour elle. Par son attitude, ce midi, par la façon dont elle formule ses attaques et prononce des mensonges éhontés, j'ai été très fâchée.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): À l'ordre, s'il vous plaît. J'aimerais faire remarquer à l'honorable députée qu'il existe une réglementation qui prévoit que l'on ne doit pas s'adresser à des collègues de la Chambre pour leur faire des reproches ou présenter des allégations de mauvaise réputation ou de mauvais agissements. Je prierais l'honorable députée de Laval de reprendre son discours.

Mme Nicole Demers: Monsieur le Président, nous sommes ici aujourd'hui pour discuter du projet de loi C-301 qui concerne les personnes âgées qui ont été déçues dans leurs attentes face à ce gouvernement. Elles pensaient recevoir le Supplément de revenu garanti dans son entier, avec la pleine rétroactivité à laquelle elles avaient droit.

Initiatives parlementaires

Depuis la fin des années 2000, nous avons découvert combien de personnes avaient droit au Supplément de revenu garanti. Il faut se rappeler combien de personnes mon collègue de Saint-Maurice—Champlain a pu informer du fait qu'elles y avaient droit. Malheureusement, ces personnes n'ont droit qu'à un mince 11 mois de rétroactivité alors qu'elles devraient avoir droit à la rétroactivité pleine et entière.

Le gouvernement s'est targué de vouloir offrir aux personnes âgées un ajout de 18 \$ par mois au Supplément de revenu garanti à partir de janvier 2006, et de 18 \$ supplémentaires à partir de janvier 2007. Or, pour les cinq prochaines années, ce gouvernement va investir 2,7 milliards de dollars pour ces ajouts alors qu'il doit présentement 3,2 milliards de dollars aux personnes âgées que l'on a retrouvées et qui sont en droit de recevoir le Supplément de revenu garanti.

Malgré le fait que l'on veuille présentement faire croire aux gens que si on va en élections, si le gouvernement tombe, ils n'auront pas droit au Supplément de revenu garanti, nous savons tous et toutes que ces personnes auront le droit de le recevoir. C'est leur droit le plus essentiel. Le projet de loi C-43 a déjà été adopté, a été entériné et il est déjà en vigueur. Je ne vois pas pourquoi on voudrait recommencer les campagnes de peur et énerver les personnes âgées qui ont déjà bien assez souffert et qui souffrent encore suffisamment en raison des lacunes de ce gouvernement.

Le taux de suicide a augmenté de 85,4 p. 100 chez les personnes âgées de 65 ans et plus. C'est impensable de croire qu'on ne reconnaisse pas les personnes qui nous ont nourris, qui ont nourri nos âmes, nos esprits et nos corps pendant la Dépression, pendant des crises incroyables, des personnes qui envoyaient les enfants à la guerre de 1939-1945, des personnes qui sont allées à cette guerre, à la guerre de 1914-1918, à la guerre de Corée, des personnes qui se sont battues pour ce pays-ci, des femmes de vétérans, des femmes qui ont maintenant 85, 90 ou 95 ans. Aujourd'hui, on ne les reconnaît pas alors que ce sont elles qui nous ont donné le système que nous avons, la richesse et les possibilités que nous avons aujourd'hui.

J'ai beaucoup de difficultés à croire qu'avec les surplus que le gouvernement a affichés en début de semaine, et que l'on promet pour les cinq prochaines années, on n'ait pas d'argent pour remettre les pendules à l'heure et pour redonner ce qui leur est dû à ces personnes avant qu'elles ne décèdent. Cela va-t-il prendre autant de temps qu'avec l'hépatite C? À la veille d'une campagne électorale, soudainement, on a décidé de signer les papiers alors qu'on a discuté de ce dossier à la Chambre pendant un an.

Cela commence à faire. Les personnes âgées ont besoin de cet argent maintenant, pas dans cinq ou dix ans. C'est maintenant qu'elles en ont besoin. Présentement, des personnes sont dans leur maison ou leur appartement et n'ont rien à manger. Des personnes doivent faire le choix entre acheter leurs médicaments à la fin du mois et payer le loyer; entre chauffer leur appartement ou payer le loyer; entre manger ou avoir des médicaments.

Auparavant, j'étais une activiste communautaire. Je m'occupais d'organismes pour personnes âgées, comme vous le savez sans doute. Dans le cadre de mon travail, j'ai souvent eu à aller visiter les personnes âgées chez elles. Si vous saviez la détresse qui existe chez un bon nombre de ces personnes, si vous compreniez à quel point il est important que nous les aidions, on pourrait peut-être renverser la décision du gouvernement et le faire agir de façon plus responsable.

Au moment où j'allais dans les maisons pour visiter les personnes âgées, pour voir et évaluer leurs besoins, j'ouvrais les portes du garde-manger — un garde-manger, c'est là où on met la nourriture

sèche — et je m'apercevais que tout ce qu'il y avait, c'était des biscuits soda et des boîtes de conserves de nourriture pour chiens ou chats.

● (1325)

Or, cette personne âgée n'avait ni chien ni chat chez elle. Quand une personne doit se nourrir de nourriture en boîte pour chien ou chat parce qu'il en coûte 99 ¢ la boîte, on réalise que notre société est en grande difficulté.

En réalité, ce gouvernement avait l'occasion de montrer qu'il voulait être juste et correct envers les personnes âgées, avant que nous n'ayons à faire un projet de loi, avant que mon collègue n'ait à se lever pour présenter un projet de loi visant à faire respecter les droits de ces personnes. Plutôt, on a choisi d'investir dans les champs de compétence des provinces, dans l'armement, dans les cadeaux aux entreprises, tout en laissant tomber les personnes âgées.

Je ne sais pas ce que peuvent acheter mes collègues avec une somme supplémentaire de 18 \$ par mois en Supplément de revenu garanti, mais moi, absolument rien. Je ne peux payer aucune facture avec ce montant. C'est abominable.

N'oublions pas que les personnes âgées d'aujourd'hui doivent allouer plus de 30 p. 100 de leur revenu à leur logement et payer une grande partie de leurs médicaments. Elles ne peuvent plus se déplacer, prendre l'autobus ou un autre transport en commun, mais elles doivent prendre un taxi, service pour lequel elles n'ont pas d'argent. Quand elles veulent aller à l'hôpital ou se rendre à un rendez-vous, elles doivent encore fouiller dans leurs poches. On refuse de leur donner le petit montant qui ferait la différence dans leur vie. Ce gouvernement refuse de donner aux personnes âgées la sécurité et la sérénité dans les derniers moments de leur vie. Je trouve cela abominable.

Je ferai la lecture d'un extrait d'une lettre qu'une personne âgée m'a envoyée à propos du Supplément de revenu garanti:

Comme personne âgée, je ne comprends pas l'attitude du gouvernement fédéral dans ce dossier. Cette semaine, le ministre des Finances annonçait une série de mesures toutes plus électoralistes les unes que les autres, des bonbons électoraux, en fait.

On constate que les personnes âgées ne sont plus dupes; elles voient clair. Je continue la lecture de ladite lettre:

Parmi ces milliards dégagés, je me serais attendue à ce que le gouvernement profite de l'occasion pour réparer une injustice flagrante auprès des personnes âgées qui auraient eu droit au SRG au fil des années antérieures. Mais non, rien, aucune mesure.

J'ai reçu une autre déclaration. Par contre, puisqu'il ne me reste qu'une minute de discours, je ferai la lecture d'un beau poème intitulé *La Cigale et le Ministre*:

Initiatives parlementaires

La Cigale, ayant cuisiné et lavé toute sa vie,
 Se trouva fort dépourvue
 Quand la retraite fut venue:
 Pas un seul petit fonds
 Ni de retraite ni de pension.
 Elle alla réclamer son dû
 Chez le Ministre qui avait été élu,
 Le priant de lui verser
 Quelque argent pour subsister
 Maintenant qu'elle était vieille.
 « Tu me le dois, dit-elle,
 Pour les enfants que j'ai nourris
 Et qui vous ont enrichi. »
 Les ministres, avares et oublieux,
 Pour les femmes âgées ne sont pas généreux.
 « Que faisais-tu à la maison?
 Dit-il, au lieu d'aller chercher salaire et pension.
 — Monsieur le Ministre, nuit et jour à tout venant
 Je suais, ne vous déplaît. »
 Alors, tout en s'éloignant,
 Le Ministre clama:
 « Tu suais? J'en suis fort aise.
 Eh bien! sèche maintenant. »

• (1330)

L'hon. Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de commenter au sujet du projet de loi C-301 présenté par le député bloquiste de Saint-Maurice—Champlain. Ce projet de loi a trait au supplément de revenu mensuel garanti.

Notre pays est conscient de l'énorme dette que nous avons envers nos aînés. Les gens de cette génération ont survécu à la Dépression.

Des Québécois et des Québécoises déplorent l'atmosphère qui semble régner en cette Chambre. Personnellement, je respecte les opinions contraires. J'ai écouté respectueusement la députée du Bloc, qui a parlé pendant dix minutes, sans tenter de l'interrompre. Toutefois, le député bloquiste — si je ne me trompe pas — de Saint-Maurice—Champlain ne cesse de m'interrompre. Je vous prie, monsieur le Président, d'inciter le député à m'accorder le même respect.

Comme je l'ai déjà mentionné, les gens de cette génération ont survécu à la Dépression, ils sont allés à la guerre pour assurer notre liberté, et ils ont bâti le Canada et le Québec d'aujourd'hui.

Pour répondre à leurs besoins changeants, notre gouvernement a fait des investissements importants dans une large gamme de programmes destinés aux aînés. Ces programmes ont trait aux soins de santé, à la sécurité du revenu, à l'épargne-retraite et au soutien aux aidants naturels. À l'heure actuelle, nous versons 67 milliards de dollars par an pour les programmes touchant les aînés.

[Traduction]

Les aînés, en particulier ceux qui ont de faibles revenus, constituent une priorité absolue. Les aînés les plus pauvres du Canada méritent d'avoir une meilleure qualité de vie et plus d'argent dans leurs poches. C'est pourquoi nous souhaitons répondre aux besoins immédiats des aînés à faible revenu en augmentant le Supplément de revenu garanti de 7 p. 100.

[Français]

Le Supplément de revenu garanti procure aux aînés à faible revenu une prestation entièrement indexée qui garantit un revenu de base tout au long de la retraite.

Nous allons investir 2,7 milliards de dollars et les augmentations promises seront entièrement en place dans moins de deux ans. Le montant maximal du Supplément de revenu garanti sera haussé de plus de 400 \$ par année pour un aîné célibataire et de près de 700 \$ pour un couple. Ainsi, 1,6 million d'aînés, dont la majorité sont des femmes, vont profiter de l'augmentation.

• (1335)

[Traduction]

Cette augmentation constitue la plus forte hausse de revenu en une génération pour les personnes âgées du Canada qui en ont le plus besoin.

[Français]

Au Québec, environ un million d'aînés dépendent du système de revenu de retraite du Canada. La moitié d'eux sont des aînés à faible revenu qui reçoivent le Supplément de revenu garanti.

Grâce au Programme de relations avec le public de Développement social Canada, nous informons les aînés du Québec, en particulier ceux qui ont un faible revenu, pour nous assurer qu'ils connaissent bien toutes les prestations auxquelles ils ont droit.

Laissez-moi vous donner un exemple. Dans le nord du Québec, de nombreux aînés vivent dans de petites communautés isolées, ce qui pose un défi à l'équipe des relations avec le public. C'est pour cette raison que le Programme des relations avec le public a établi un partenariat solide avec l'administration régionale Kativik. Cette administration autochtone est responsable de 14 communautés de la région de Kuujuaq dans le nord du Québec. Les agents d'emploi locaux du gouvernement aident les citoyens les plus vulnérables de cette région éloignée à présenter une demande de prestations.

En collaborant étroitement avec l'administration régionale, l'équipe chargée des relations avec le public aide à surmonter les obstacles géographiques et, plus important encore, à établir un lien de confiance.

[Traduction]

Au cours de la dernière année, nos efforts pour atteindre le public nous ont aussi amenés à collaborer avec les groupes communautaires. Notre objectif est d'établir des partenariats avec ces groupes pour communiquer avec les aînés du Québec là où ils vivent, s'amuse ou travaillent — parce que certains aînés travaillent, même si ce n'est qu'une journée par mois, ou à temps partiel.

[Français]

En travaillant avec une équipe grandissante de partenaires, le Programme des relations avec le public a pu tirer parti de « l'effet multiplicateur » et établir le contact avec un nombre de personnes âgées bien plus grand que s'il avait travaillé seul. Les partenaires sont la Fédération de l'âge d'or du Québec, les cercles de fermières et les centres de femmes.

Je dois donner un autre excellent exemple de partenariat en action. Notre équipe chargée des relations avec le public a collaboré avec les centres de formation professionnelle du Québec pour aller renseigner les personnes âgées les plus vulnérables à leur domicile.

Initiatives parlementaires

Dans le cadre de ce programme, nous assurons la formation des travailleurs sociaux relativement à nos programmes, en particulier le Supplément de revenu garanti. Il ne faut pas oublier que ces travailleurs sont en contact direct avec nos personnes âgées les plus pauvres et qu'ils leur rendent visite à leur domicile, établissant des liens de confiance étroits avec eux. Ils deviennent rapidement nos meilleurs alliés pour mieux faire connaître nos programmes fédéraux de prestations.

Jusqu'à présent, le Programme des relations avec le public a tenu des séances de formation avec 25 centres de formation professionnelle, envoyé plus de 450 travailleurs sociaux sur le terrain et informé plus de 4 500 personnes âgées à leur domicile. Son succès est croissant et il organise de nouvelles séances pour cibler davantage de communautés autochtones.

[Traduction]

À l'aide du Programme des relations avec le public, le gouvernement du Canada fait tous les efforts possibles pour informer les aînés qui peuvent être admissibles au Supplément de revenu garanti et les encourager à présenter une demande.

[Français]

À l'aide du Programme des relations avec le public, le gouvernement du Canada fait tous les efforts possibles pour informer les personnes âgées qui peuvent être admissibles au Supplément de revenu garanti et les encourager à présenter une demande.

Nous allons vers les communautés d'origine étrangère du Québec, par l'entremise des associations ethniques et des journaux communautaires, pour trouver les personnes âgées qui peuvent être laissées pour compte. Nous diffusons même des messages sur les ondes, à l'émission télévisée *La belle vie*, pour donner des précisions sur les prestations offertes aux personnes âgées dans toute la province.

Depuis 2002, plus de 75 000 lettres et formulaires de demande personnalisés sont parvenus aux personnes âgées de tout le Québec pour les informer de la disponibilité du Supplément de revenu garanti, ce qui s'est soldé par l'adhésion de 50 000 nouveaux bénéficiaires.

• (1340)

[Traduction]

Le gouvernement fédéral continuera d'informer les aînés du Québec de leurs droits relativement au Supplément de revenu garanti en étant présent aux salons et aux événements concernant les aînés. De plus, nous avons simplifié nos formulaires de demande, et nous les simplifierons encore davantage, pour qu'il soit plus facile pour les aînés de remplir la demande, ou de recevoir de l'aide pour la remplir, afin de bénéficier du supplément s'ils y ont droit. Nous voulons que tous les aînés reçoivent les avantages auxquels ils ont droit. Nous souhaitons tous que nos aînés jouissent de la meilleure qualité de vie possible.

Le gouvernement du Canada s'assure que les mécanismes de soutien nécessaires sont en place afin que tous les aînés du Canada puissent vivre dans le respect et la dignité. L'aide au revenu offerte à nos aînés n'est que l'un des moyens qu'utilise notre gouvernement pour renforcer les assises sociales du Canada.

[Français]

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, je ne peux offrir mon appui au projet de loi C-301.

Si l'on appuie ce projet de loi, le système de revenu de retraite ploiera sous le poids de la paperasserie. Il créera un fardeau, tant sur

le plan financier que technique. Et sans le système de freins et de contreponds du processus de demande actuel, il entraînera peut-être un accroissement des fraudes et des abus.

En ce qui concerne la rétroactivité, à mon avis, il est plus important que ce programme soit en parfaite harmonie avec les programmes de suppléments de revenu provinciaux existants. Au regard de la question de la rétroactivité d'une année, il n'y a pas d'écart entre ce programme et ceux des provinces, qui sont des programmes de suppléments de revenu ou de prestations de revenu supplémentaires.

Le Bloc prétend que la rétroactivité d'un an est indécente. Or, je lui demande de m'indiquer quand il a adressé cette même remarque au du gouvernement du Québec.

[Traduction]

Mme Betty Hinton (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC):

Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-301, qui vise à modifier la Loi sur la Sécurité de la vieillesse en ce qui a trait au supplément de revenu mensuel garanti.

Premièrement, j'aimerais qu'il soit bien clair que j'ai de sérieuses réserves à propos de ce qui s'est passé dernièrement. Les libéraux prétendent que les dépenses prévues dans le Budget supplémentaire des dépenses ne pourront avoir lieu si la campagne électorale commence avant que le Parlement puisse adopter le projet de loi de crédits. Les libéraux ont notamment donné comme exemple l'augmentation des salaires des militaires et du Supplément de revenu garanti.

J'aimerais qu'il soit bien clair pour toutes les personnes âgées que ce n'est pas le cas. Ce n'est pas vrai. Elles ne perdront pas le Supplément de revenu garanti. L'argent a été affecté par le Parlement l'été dernier, lorsqu'a été adopté le projet de loi C-43, c'est-à-dire la Loi d'exécution du budget. Ces crédits n'ont pas besoin d'être votés de nouveau. Soyez assurés que cette mesure sera mise en oeuvre pour tous les gens âgés du Canada, quelle que soit la rhétorique qui puisse être employée à l'approche d'une campagne électorale.

Le projet de loi qui nous est présenté aujourd'hui vise à modifier la Loi sur la Sécurité de la vieillesse de manière à permettre aux pensionnés admissibles de bénéficier chaque mois du Supplément de revenu garanti sans avoir à refaire une nouvelle demande chaque année. Ce projet de loi vise également à annuler les restrictions concernant la rétroactivité. J'approuve tout projet de loi destiné à améliorer la qualité de vie des gens âgés au Canada. C'est effectivement la raison d'être du projet de loi C-301. Bien qu'il reste certains détails à examiner, je suis prête à appuyer l'esprit du projet de loi et j'ai hâte que ce dernier fasse l'objet de discussions en comité.

Il y a longtemps qu'on aurait dû modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse pour s'assurer que les pensionnés admissibles bénéficient chaque mois du Supplément de revenu garanti. Alors, passons à l'action pour que cette modification ait lieu.

Nous voyons continuellement le gouvernement libéral puiser dans la poche des contribuables canadiens la moindre petite somme qui est à sa portée. Nous en avons eu un parfait exemple dans la tentative de geler les fiducies de revenu, ce qui a entraîné de l'incertitude parmi les investisseurs. Cette incertitude a privé les gens âgés de sommes d'argent dont ils ont besoin. Ces gens responsables ont investi de l'argent pour leur retraite, et le gouvernement ne peut pas supporter l'idée de ne pas mettre la main dans leurs poches. Les libéraux pensent qu'ils ont droit à leur portion du gâteau. Mais ils n'y ont pas droit et ils devraient avoir honte d'eux-mêmes.

Initiatives parlementaires

Les personnes âgées au Canada ont peur que l'indécision du gouvernement à l'égard des fiducies de revenu menace leurs épargnes. Étant donné le doute que le gouvernement a semé à ce sujet, le moins qu'on puisse faire est de continuer l'examen de ce projet de loi, au nom des personnes âgées. Il faut que ces dernières aient un certain degré d'assurance.

Les personnes âgées et les familles à faible revenu devront faire face à une augmentation sans précédent du coût du chauffage cet hiver, et le gouvernement se doit d'amoindrir le plus possible l'incidence de cette augmentation. Bien que ce soit l'objectif du projet de loi C-66, nous savons tous ce qui s'est passé il y a cinq ans, dans des circonstances semblables, quand des chèques ont été envoyés à des morts et des prisonniers tandis que d'autres, qui en avaient désespérément besoin, n'ont rien reçu.

En vertu du projet de loi C-66, les personnes âgées qui vivent seules doivent recevoir le Supplément de revenu garanti afin de toucher la somme dérisoire de 125 \$ accordée en aide. À mon avis, très peu de personnes âgées savent cela et s'attendent à de l'aide de la part du gouvernement. Imaginez leur déception quand elles se rendront compte qu'elles n'auront aucune aide parce qu'elles ont omis de remplir un formulaire pour recevoir le SRG.

Ce qui m'amène à un autre point. On nous a signalé que de 300 000 à 380 000 personnes âgées admissibles ne reçoivent pas le Supplément de revenu garanti parce qu'elles ne savent pas qu'elles y sont admissibles. Pourquoi? Parce que beaucoup d'entre elles ne comprennent pas les conditions d'admissibilité. Et aussi, parce qu'elles ignorent qu'il faut faire une demande tous les ans.

Le dictionnaire nous apprend que le mot « garantie » est l'assurance officielle selon laquelle certaines conditions seront remplies. Les personnes âgées n'ont aucune garantie qu'elles recevront le supplément, non plus que l'aide liée au coût de l'énergie. La seule garantie qu'elles ont, c'est d'avoir à sans cesse remplir de la paperasse pour obtenir ce à quoi elles ont droit.

En tant que porte-parole responsable des Anciens combattants, je ne suis que trop familier avec les acrobaties que doivent faire les anciens combattants pour obtenir les prestations d'invalidité ou tout autre avantage auquel ils ont droit.

● (1345)

Imaginons un peu une personne qui a le double bonheur d'être un ancien combattant et une personne âgée qui tente de passer à travers le labyrinthe bureaucratique pour obtenir un tant soit peu d'aide. Au lieu de jouir de leur retraite avec dignité et en étant à l'aise, bon nombre d'ainés canadiens ont de la difficulté à subvenir à leurs besoins les plus fondamentaux.

Il nous incombe en tant que nation de veiller à ce que ceux qui ont aidé à ériger notre pays puissent terminer leur vie à l'aise. Négliger de s'assurer que les personnes âgées qui sont admissibles au Supplément de revenu garanti le reçoivent bien a d'autres répercussions. Ces personnes âgées ne peuvent profiter de certains programmes offerts par bon nombre de provinces, notamment les régimes de médicaments délivrés sur ordonnance, d'autres suppléments de revenu, les subventions pour le mazout domestique et les programmes d'aide aux soins à domicile, car ces programmes ne sont offerts qu'à ceux qui reçoivent le Supplément de revenu garanti. C'est inacceptable.

Cela a un effet d'entraînement. Lorsque les aînés canadiens admissibles ne reçoivent pas leur Supplément de revenu garanti pour quelque raison que ce soit, ils sont également pénalisés relativement à d'autres services essentiels pour leur qualité de vie.

Cette mesure législative rendrait automatique le versement du Supplément de revenu garanti, fondé sur les données du ministère du Revenu national. Les pensionnés admissibles recevraient ainsi automatiquement leur supplément mensuel, sans avoir à remplir de demande annuelle. J'appuie cette mesure sans la moindre hésitation.

D'autres aspects de ce projet de loi nécessitent et méritent un examen plus approfondi. En ce qui concerne la rétroactivité, nous devons nous demander jusqu'où nous devrions remonter dans le passé et comment nous pourrions mettre en oeuvre une telle mesure. Voilà des questions importantes qui doivent être étudiées et c'est le comité qui est le plus qualifié pour le faire.

J'aimerais beaucoup que ce projet de loi soit renvoyé au comité, où il pourrait être examiné soigneusement et peaufiné jusque dans le détail. Nous devons faire en sorte que ce projet de loi soit viable et assez costaud pour résister à l'épreuve du temps, à l'instar de nos aînés. Ceux-ci méritent au moins cela.

Je suis persuadé que le projet de loi peut être renforcé pour le bien de nos aînés. Le besoin est indéniable. En tant que porte-parole du Parti conservateur en matière d'anciens combattants, j'ai consulté les aînés d'un bout à l'autre du Canada et je peux affirmer sans me tromper qu'il y a un large consensus à la grandeur de pays sur le fait que les aînés doivent recevoir automatiquement tous les avantages lorsqu'ils deviennent admissibles.

Nous ne devons pas refuser aux aînés les droits qui leur reviennent. En tant que représentants élus, nous devons faire ce qui s'impose et ce qui est nécessaire pour que ceux qui nous ont aidés à construire cette nation reçoivent ce qui leur est dû.

Pour être bien comprise, je vais répéter ce que j'ai dit auparavant. Les aînés ne doivent pas s'inquiéter de perdre leur SRG s'il y a des élections. Ce sont là des manoeuvres d'intimidation qui sont utilisées sans vergogne contre un des groupes de Canadiens les plus vulnérables de ce pays. Cet argent a été approuvé par le Parlement au début de l'été dans le cadre du projet de loi C-43, la Loi d'exécution du budget, une fois pour toutes, et les aînés du Canada peuvent être sûrs qu'ils recevront ces prestations.

● (1350)

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir apporter mon soutien au projet de loi C-301, que le député de Saint-Maurice—Champlain a présenté.

En commençant, je tiens à féliciter le député de Saint-Maurice—Champlain pour son dévouement et son engagement dans ce dossier. Il a travaillé sans relâche et n'a jamais renoncé devant l'adversité. Là où beaucoup se seraient lassés de se heurter à un mur, le député a persévéré et je lui suis reconnaissant de nous donner la possibilité d'avoir ce débat aujourd'hui.

En tant que député de Winnipeg-Centre, je veux aussi rendre hommage à un ancien député de ma circonscription, que l'on pourrait sans crainte appeler le père du système de pension au Canada. En 1925, J.S. Woodsworth, député de Winnipeg-Centre, a fondé mon parti, qui s'appelait alors la Fédération du commonwealth fédératif, dont il a été le premier chef. En fait, à l'époque, ce parti s'appelait le Parti travailliste indépendant.

J.S. Woodsworth s'était associé à William Lyon Mackenzie King dans un gouvernement minoritaire. En échange de son soutien, le gouvernement Mackenzie King lui a donné une lettre dans laquelle il reconnaissait que pour obtenir les voix du Parti travailliste indépendant, il créerait un régime de pension de vieillesse.

Initiatives parlementaires

Ironiquement, quelques années avant cela, le gouvernement du Canada voulait mettre J.S. Woodsworth en prison pour le rôle de meneur qu'il avait joué dans la grève générale de Winnipeg, en 1919. Cependant, en 1921, le bon peuple de ma circonscription l'a envoyé à Ottawa pour le représenter au Parlement et, en moins de quatre ans, il avait négocié un régime de pension pour les Canadiens.

Je m'en voudrais de ne pas mentionner un autre député qui, lui, a représenté la circonscription de Winnipeg-Centre de 1942 à 1984. Il s'agit de Stanley Knowles, qui, beaucoup de gens le reconnaîtront, a bâti sur les bases jetées par J.S. Woodsworth et, en plus, a obtenu l'indexation du régime de pension du Canada au taux d'inflation.

Les gens de Winnipeg-Centre savent très bien qui défend leur régime de pension. Je crois qu'ils seront heureux que, au crépuscule de la 38^e législature, nous soyons à nouveau saisis de la question de la sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti grâce à mon collègue de Saint-Maurice—Champlain.

Le gouvernement sait depuis des années que 380 000 personnes âgées qui étaient admissibles au Supplément de revenu garanti ne l'ont pas reçu parce qu'elles ne l'ont jamais demandé. Le gouvernement le sait grâce aux dossiers de l'impôt sur le revenu. Il sait très bien qui ces personnes sont et même combien chacune avait droit de recevoir, mais il ne leur a jamais dit.

Lorsque nous avons appris cela, en partie grâce aux recherches de mon collègue, nous avons été scandalisés. Ces personnes sont les plus pauvres parmi les pauvres. Pour être admissible au Supplément de revenu garanti, il faut gagner environ 12 000 \$ par année, du moins pour avoir droit au supplément complet. Ces personnes âgées sont désespérément pauvres.

Le gouvernement donne comme excuse que si Revenu Canada devait dire à HRDCC qui est admissible au programme, cela constituerait une violation du droit à la vie privée. C'est absurde de croire que quiconque s'opposerait à ce que le gouvernement divulgue des renseignements protégés pour venir en aide aux aînés.

Nous sommes en face d'une contradiction flagrante. Si un prestataire de l'assurance-emploi traverse la frontière, un agent des douanes signale à l'assurance-emploi qu'une personne quitte le pays alors qu'elle touche des prestations. Le gouvernement n'hésite pas à violer le droit à la vie privée d'une personne si c'est pour la dénoncer, mais refuse de le faire dans le but de l'aider. Cela est absurde. Je rejette et condamne la position du gouvernement.

Le secrétaire parlementaire, qui est un libéral de Montréal, vient de dire que l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement s'oppose à la disposition de rétroactivité contenue dans le projet de loi C-301 est qu'il craint un déluge de fraudes. Les libéraux sont-ils sérieux? Sont-ils vraiment en train d'affirmer que c'est une mauvaise idée de donner aux aînés l'argent qui leur revient de plein droit, parce qu'ils redoutent des activités frauduleuses?

Ces aînés sont désespérément pauvres. Je ne crois absolument pas que ce soit là la véritable raison. Le gouvernement devrait reprendre l'étude de la question à zéro et revenir avec une excuse plus crédible, parce que celle-là ne tient pas du tout.

• (1355)

Je ne crois pas que nous devrions débattre cette question aujourd'hui. À mon avis, les deux exigences qui figurent dans le projet de loi de mon collègue sont très valables. Le projet de loi propose tout d'abord de fonder l'admissibilité sur le revenu et non sur la production des bons documents. En clair, le supplément de revenu annuel garanti ne devrait pas dépendre du fait que la personne a

coché ou non les bonnes cases; il devrait être garanti. C'est le premier point que fait valoir mon collègue.

Le second a trait à la rétroactivité. Il arrive que des gens se rendent compte qu'ils sont admissibles au Supplément de revenu garanti depuis des années, mais pour toutes sortes de raisons, ils avaient omis d'en faire la demande. La prestation devrait être rétroactive au moment où la personne y était devenue admissible, contrairement à ce que stipule la Loi sur la sécurité de la vieillesse, qui prévoit une rétroaction de 11 mois. Il peut s'agir de trois ou cinq ans. Peu importe. Nous devrions offrir à ces personnes ce qu'elles méritent.

Les députés n'ont qu'à imaginer quelle différence cela ferait dans la vie d'une personne âgée. Pensons à nos électeurs qui sont les bénéficiaires de cette mesure. Ce sont les plus pauvres d'entre les pauvres dans la population des aînés du Canada, les gens que le filet de sécurité sociale a laissés tomber. Imaginons l'effet d'une petite rentrée de fonds. Cela pourrait représenter 20 000 \$, ou 30 000 \$ dans certains cas, si la rétroactivité était possible sur quelques années. Ce n'est pas une grosse somme, mais cela améliorerait les dernières années de vie de ces aînés. Pour eux, ce serait l'abondance, et cela ne viderait pas le compte du gouvernement fédéral, contrairement à ce que la députée de Lachine voudrait nous faire croire.

Défonçons ces murs que dresse le gouvernement libéral en tentant de rejeter ces excellentes idées!

Prenons d'abord les questions de confidentialité. Je fais valoir aux députés que toute personne âgée qui est admissible à un avantage et qui ne le reçoit pas remercierait quiconque en informerait les autorités. Elle n'irait pas loger une plainte auprès du commissaire à la protection de la vie privée.

Pour ce qui est des craintes de fraude, je ne crois même pas qu'il vaille la peine d'y consacrer de mon temps ici. Les personnes admissibles présenteraient une demande pour recevoir cette prestation, et le gouvernement devrait traiter ces demandes comme toute autre demande d'admissibilité à un programme gouvernemental.

La dernière chose porte sur le fardeau que pourrait représenter la rétroactivité pour le gouvernement fédéral. Nous venons d'apprendre que ce dernier a accumulé un excédent de 13,5 milliards de dollars. En ce moment même, les libéraux se déplacent partout au pays en avion en dépensant des sommes inouïes. Une orgie romaine de dépenses a lieu en ce moment même. Et on me dit qu'il n'y a pas assez d'argent pour répondre aux besoins fondamentaux des personnes âgées essentiels à leur survie, pour leur donner ce qui leur est dû, l'argent qui, par supercherie et fourberie, ne leur a pas été accordé.

Je n'exagère pas, et je ne dramatise aucunement la situation. On a dupé ces gens afin qu'ils ne reçoivent pas les avantages auxquels ils ont droit. Je défends mon choix de mots parce que le gouvernement du Canada savait qui ils étaient, il sait depuis les années qu'ils sont admissibles et a omis de le leur dire. Si quelqu'un commet de la fraude dans ce dossier, c'est bien le gouvernement. Ce dernier a omis d'agir dans l'intérêt des personnes âgées canadiennes qui étaient admissibles à cette prestation.

Initiatives parlementaires

Je suis content que nous nous servions de cette journée, qui est peut-être une des dernières journées de séance de la 38^e législature, pour améliorer la qualité de vie et le niveau de vie de nos aînés. Je félicite mon collègue de Saint-Maurice—Champlain d'avoir présenté le projet de loi. J'appuierai ce dernier avec enthousiasme, par respect pour ceux qui ont représenté, avant moi, la circonscription de Winnipeg-Centre.

● (1400)

[Français]

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, il y a longtemps que j'ai commencé à me pencher sur ce dossier que j'ai étudié de façon assez exhaustive.

Premièrement, je voudrais assurer la population que le gouvernement du Canada partage l'objectif et prend les mesures nécessaires pour donner, aux Canadiens et Canadiennes du troisième âge, les avantages qui leur reviennent.

Les députés de ma formation, comme la plupart sinon la totalité des Canadiens, croient que l'on doit faire preuve de gratitude envers les personnes âgées de nos communautés pour leurs nombreuses contributions au fil des ans, lesquelles ont permis de faire du Canada le pays aussi extraordinaire qu'il est devenu.

Je peux également assurer mes collègues que les personnes âgées ayant de faibles revenus, en particulier, sont une priorité pour notre gouvernement. Par exemple, nous connaissons bien l'engagement du ministre du Travail et du Logement, qui a travaillé d'arrache-pied pour bonifier le programme PAREL et d'autres programmes semblables pour aider aux citoyens du troisième âge à demeurer plus longtemps dans leur foyer. Nous connaissons vraiment ces faits.

Je viens d'entendre un député néo-démocrate nous dire que les gens devraient percevoir les bénéfices même s'ils n'ont pas formulé de demande. Il n'y a rien de plus ridicule. Quiconque s'est déjà penché sur des cas semblables dans son comté doit savoir qu'il arrive, de temps à autre, que des citoyens du troisième âge reçoivent un montant forfaitaire au cours de l'année.

Ce peut être un revenu qu'ils n'attendaient pas. Ce peut être n'importe quel montant d'argent qui augmente leur qualité de vie: une nouvelle pension ou un nouveau bénéfice auquel ils n'avaient pas droit jadis. Or, ces mêmes personnes se voient bien sûr disqualifiés.

Et lorsque vient le temps de remplir le formulaire à la fin de l'année, on ne le fait pas car on sait que notre revenu a augmenté durant l'année en cours. C'est la raison pour laquelle beaucoup de personnes ne font pas de demande.

Il ne faut pas dire que cela se produit dans le cas de tous les gens qui ont oublié de faire une demande. C'est ridicule. Les deux cas existent certainement. Cependant, de prétendre que personne ne change de revenu au cours de l'année, comme le dit le député qui vient de parler, c'est absurde. En effet, il peut se produire des changements. C'est d'ailleurs sur le point de m'arriver, si l'on faisait tomber le gouvernement.

Cela dit, le Supplément de revenu garanti pour les personnes à faible revenu permettrait de répondre à leurs besoins immédiats, mais lorsque les demandes sont faites, bien sûr.

Dans ma circonscription, chaque année, j'envoie des prospectus à la population. On organise des ateliers pour informer les gens et les aider à remplir leur formulaire. Néanmoins, certains sont oubliés, et on le sait. Cependant, on travaille pour augmenter le nombre de personnes qui veulent faire une demande de prestations. Selon moi, dans plusieurs cas, nous avons réussi.

Le député demande, dans son projet de loi, un élément de rétroactivité. C'est facile, à la veille d'une élection, de dire qu'on veut rétroactivement donner des sommes d'argent à de grands groupes de la population. Je ne veux pas attribuer de motivations autres. Cependant, si mes collègues d'en face pensent, aussi souvent qu'ils le disent, aux intérêts des personnes du troisième âge, je les inviterais à penser à autre chose.

Dans quelques jours, on s'apprêtera peut-être — je ne le souhaite pas — à déclencher une élection, qui aura lieu en plein cœur de l'hiver. Sept cent cinquante mille Canadiens, la plupart d'entre eux — ceux du troisième âge — seront à l'extérieur du pays et la quasi-totalité prèdront ainsi leur droit de vote.

Or, ces mêmes députés nous disent aujourd'hui qu'ils ont à cœur les gens du troisième âge. Je ne serai pas candidat lors de la prochaine élection. Personnellement, je n'aimerais pas perdre mon droit de vote si je me retrouvais à l'extérieur du pays. On peut bien sûr parler d'un droit théorique. Par exemple, pendant l'hiver, on peut demeurer à Daytona Beach. On nous dit qu'on a le droit de se rendre à Miami pour voter — cela couvre une distance équivalente à la distance entre Québec et Windsor — et que cela est raisonnable, mais que ce qu'on va faire à ces 750 000 Canadiens ne compte pas.

● (1405)

J'invite les gens à y penser car ils sont sur le point de le faire.

On prétend maintenant vouloir aider avec ce projet de loi. Je ne prétendrai pas tout connaître ici, mais je pense connaître un peu la procédure parlementaire. Tout le monde sait que pour un projet de loi semblable, cela prend une recommandation royale. Ce projet de loi ne pourra même pas être étudié en troisième lecture. Trouvez-moi une personne qui connaît le droit parlementaire et qui peut me dire le contraire. Cela ne se peut pas. Cela prend une recommandation royale pour le faire et le député le sait. D'ailleurs, le projet de loi est en italiques, ce qui indique qu'il ne peut pas être adopté en troisième lecture.

On va prétendre qu'on veut aider, sachant qu'on ne le peut pas. On va provoquer un vote la semaine prochaine sachant qu'il n'y a aucune conséquence. Le projet de loi ne peut pas être adopté parce qu'il ne peut pas obtenir de recommandation royale. C'est la réalité du droit parlementaire. Ce n'est pas moi qui l'ai inventé. La Constitution a été écrite cela fait un bout de temps et le droit parlementaire britannique qu'on connaît bien s'applique. Personne n'a même tenté de modifier la Constitution pour qu'il en soit autrement. C'est la prérogative de la Couronne, du gouverneur en conseil, donc du gouvernement et de personne d'autre.

Je suis un député appuyant le gouvernement et je ne peux même pas proposer cette mesure moi-même. Je suis membre du Conseil privé et je ne peux pas davantage le faire. Cela nécessite une recommandation royale. Il revient donc au Conseil des ministres d'adopter une recommandation royale qui est ensuite soumise en Chambre. Ce n'est pas un projet de loi d'initiatives parlementaires provenant de l'opposition qui peut faire qu'il sera lu en troisième lecture. On s'entend tous pour le dire.

Initiatives parlementaires

On peut prétendre aujourd'hui qu'on va adopter ce projet de loi. On peut bien tenter de le faire croire à la population. La réalité est tout à fait différente. Il y a peut-être 10 ou 12 projets de loi à l'ordre du jour qui sont de cette nature. Ce sont tous des projets de lois qui ne peuvent pas être étudiés en troisième lecture. Tout le monde s'énerve dans cette Chambre en disant que ce projet de loi va être adopté si une masse critique de députés votent en sa faveur. Voyons donc! On sait fort bien que le Président déclarerait à la troisième lecture, en se levant de son fauteuil: « J'ai le regret d'informer la Chambre que, n'ayant pas de recommandation royale, la motion ne peut pas être mise aux voix. » C'est à peu près cela que vous devriez dire à ce moment-là, Monsieur le Président. Je ne prétends pas parler pour vous, mais je connais un peu comment cela fonctionne.

On peut donc prétendre tant qu'on veut, désirer ce projet de loi et dire qu'on va l'adopter. Cependant, il y a une différence entre dire cela et la réalité. Les députés le savent. S'ils veulent poser réellement un geste concret, je les invite à arrêter d'enlever les droits d'électeurs à nos gens du troisième âge, comme s'apprennent peut-être à le comploter le Nouveau Parti démocratique, les bloquistes et les conservateurs.

Ce qui m'étonne dans ce dossier, c'est l'appui des conservateurs. Que les deux autres partis disent, en plein cœur de l'hiver, que les gens du troisième âge ne votent pas pour eux et que cela leur fait moins de quoi, je le regrette, mais je peux presque le comprendre. Pas tout à fait tout de même car, quant à moi, on ne devrait jamais enlever le droit d'un électeur, même s'il ne vote pas pour nous. Cependant, que le Parti conservateur veuille participer à cette démarche, je ne le comprends pas du tout. J'ai l'impression que ce sont eux, les conservateurs, de l'autre côté de la Chambre, qui vont payer la note.

En ce qui a trait au projet de loi devant nous, il ne peut pas faire l'objet d'un vote en troisième lecture. J'en suis convaincu, car il n'a pas de recommandation royale.

• (1410)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le député qui a proposé la motion a un droit de réplique de cinq minutes pour clore le débat.

L'honorable député de Saint-Maurice—Champlain a la parole.

M. Marcel Gagnon (Saint-Maurice—Champlain, BQ): Monsieur le Président, moi aussi, comme le député qui vient de s'exprimer, j'en suis probablement à mon dernier discours. Je connais un peu les règlements, pour avoir siégé et présidé à l'Assemblée nationale du Québec et siégé ici depuis 2000. Ce n'est pas avec les arguments qu'on vient de soulever qu'on fera croire aux personnes âgées qu'on ne peut pas leur donner l'argent qui leur appartient. Cela est très clair.

Je ne réclame pas de nouvelles sommes d'argent, mais bien celles qui leur appartiennent. Ce projet de loi n'a pas été présenté la semaine dernière; le Parlement en est saisi depuis plus d'un an. S'il s'agit effectivement de mon dernier discours, j'aurai le grand plaisir de dire aux personnes âgées qu'au moins je me serai rendu jusque-là. Grâce à l'aide du NPD et des conservateurs, on pourrait leur donner les 3 milliards de dollars qu'on leur a pris. On n'a peut-être pas fait exprès. Par contre, les gens que les autres députés ayant travaillé dans le même dossier et moi-même avons rencontrés savaient fort bien que ceux pour qui on exige qu'ils soient remboursés, ce sont les gens qui n'ont pas été informés.

Jane Stewart, ministre à l'époque, a admis la situation, l'a améliorée et a donné plus d'information. Par contre, elle m'a dit qu'il lui était impossible de rembourser les gens de façon rétroactive.

Pourquoi? Si je dois de l'argent au gouvernement, pourquoi peut-il me le réclamer de façon rétroactive, en remontant jusqu'à 5 ans ou 10 ans, et me faire payer des pénalités? C'est parfaitement légal. En revanche, c'est différent lorsqu'il s'agit d'une personne âgée qui, timidement, dans des conditions pénibles comme celles dont j'ai pu être témoin, l'a oublié, ne le savait pas ou n'en a pas été informée et se rend compte, cinq ans plus tard, qu'on lui doit de l'argent depuis cinq ans.

Le gouvernement ne voulait pas se faire voler, mais les personnes âgées ne sont pas des voleuses. Les voleurs, je ne dirai pas où ils sont, mais ils sont faciles à reconnaître. Ces personnes ne sont pas des voleuses; elles ont tout simplement manqué d'information. En réalité, c'est un journaliste de Toronto qui nous a mis sur la piste. Ce n'est même pas notre propre initiative. Il a découvert que certaines personnes âgées souffraient d'un manque d'argent, alors qu'il y avait ici, au Parlement, de l'argent leur appartenant. Cet argent a été gaspillé. Regardez le scandale des commandites. On peut voir où est allé l'argent. L'argent a été gaspillé. Vous devriez avoir honte.

Quand on dit que si l'on rend...

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): À l'ordre, s'il vous plaît. J'aimerais rappeler à l'honorable député qu'il doit adresser ses propos au Président de la Chambre, et je ne pense pas qu'il veuille me suggérer d'avoir honte de quoi que ce soit.

Je cède à nouveau la parole à l'honorable député.

M. Marcel Gagnon: Monsieur le Président, je vous comprends de ne pas avoir honte et je n'ai pas honte de vous. Je m'adresse à vous directement, mais ce sont au sujet d'autres personnes que je ne suis pas fier.

On se vante que, des 3,2 milliards de dollars, on en donnera 2,7 milliards au cours des cinq prochaines années. D'ici là, ceux à qui l'on doit de l'argent seront disparus. Le gouvernement se dira généreux en leur donnant dans l'avenir 2,7 milliards de dollars des 3 milliards de dollars qui ne lui appartiennent pas, et ce, de façon généreuse, en accompagnant peut-être le tout d'un bouquet de fleurs ou d'un chausson aux pommes. Et on s'en vantera. Je trouve cela pénible.

J'ai raconté une histoire plusieurs fois, mais je terminerai en la racontant de nouveau, puisqu'elle illustre bien la situation. Une dame de 88 ans de Sherbrooke a eu huit ou dix enfants. Elle a vécu sa vieillesse en recevant 6 000 \$ par année. À sa mort, on lui devait 90 000 \$. Le gouvernement se dit englouti sous un tas de paperasse, ce qui l'empêche de distribuer l'argent. Ainsi, cette femme n'avait pas droit à son argent. Je trouve cela pénible.

Si c'est effectivement mon dernier discours, je m'adresse ici aux personnes âgées. De grâce, qu'elles surveillent de plus près leur gouvernement, qu'elles cessent de se faire avoir et qu'elles surveillent leurs intérêts, parce que ce n'est pas ici, à Ottawa, qu'on le fait.

• (1415)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Initiatives parlementaires

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Conformément à l'article 93 du Règlement, le vote par appel nominal est différé

jusqu'au mercredi 23 novembre, juste avant la période prévue pour les affaires émanant des députés.

La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne à lundi, à 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 18.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des comités pléniers

M. CHUCK STRAHL

Le vice-président des comités pléniers

M. MARCEL PROULX

La vice-présidente adjointe des comités pléniers

L'HON. JEAN AUGUSTINE

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. MAURIL BÉLANGER

MME LIBBY DAVIES

M. MICHEL GUIMOND

M. JAY HILL

L'HON. WALT LASTEWKA

L'HON. ROB NICHOLSON

L'HON. KAREN REDMAN

L'HON. TONY VALERI

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, Trente-huitième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	PCC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	PCC
Adams, L'hon. Peter, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du nouveau démocratique	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	Ontario	PCC
Ambrose, Rona	Edmonton—Spruce Grove	Alberta	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	PCC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	PCC
Anderson, L'hon. David	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
André, Guy	Berthier—Maskinongé	Québec	BQ
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	Ontario	NPD
Asselin, Gérard	Manicouagan	Québec	BQ
Augustine, L'hon. Jean, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, L'hon. Larry, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Yukon	Yukon	Lib.
Bains, L'hon. Navdeep, secrétaire parlementaire du premier ministre	Mississauga—Brampton-Sud	Ontario	Lib.
Bakopanos, L'hon. Eleni, secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale)	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	London-Ouest	Ontario	Lib.
Batters, Dave	Palliser	Saskatchewan	PCC
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest	Ontario	Lib.
Bélangier, L'hon. Mauril, ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bell, Don	North Vancouver	Colombie-Britannique	Lib.
Bellavance, André	Richmond—Arthabaska	Québec	BQ
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	Alberta	PCC
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan	Ontario	Lib.
Bezan, James	Selkirk—Interlake	Manitoba	PCC
Bigras, Bernard	Rosemont—La Petite-Patrie	Québec	BQ
Blaikie, L'hon. Bill	Elmwood—Transcona	Manitoba	NPD
Blais, Raynald	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	Québec	BQ
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Nord canadien)	Territoires du Nord-Western Arctic	Ouest	Lib.
Boire, Alain	Beauharnois—Salaberry	Québec	BQ
Boivin, Françoise	Gatineau	Québec	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonsant, France	Compton—Stanstead	Québec	BQ
Boshcoff, Ken	Thunder Bay—Rainy River	Ontario	Lib.
Bouchard, Robert	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	BQ
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Boulianne, Marc	Mégantic—L'Érable	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre d'État (Développement des ressources humaines)	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	PCC
Brisson, L'hon. Scott, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	Lib.
Broadbent, L'hon. Ed	Ottawa-Centre	Ontario	NPD
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Brown, Gord	Leeds—Grenville	Ontario	PCC
Brunelle, Paule	Trois-Rivières	Québec	BQ
Bulte, L'hon. Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine et ministre responsable de l'industrie (femmes entrepreneures)	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carr, Gary	Halton	Ontario	Lib.
Carrie, Colin	Oshawa	Ontario	PCC
Carrier, Robert	Alfred-Pellan	Québec	BQ
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley	Nouvelle-Écosse	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	PCC
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda	Guelph	Ontario	Lib.
Chan, L'hon. Raymond, ministre d'État (Multiculturalisme)	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Chatters, David	Westlock—St. Paul	Alberta	PCC
Chong, Michael	Wellington—Halton Hills	Ontario	PCC
Christopherson, David	Hamilton-Centre	Ontario	NPD
Clavet, Roger	Louis-Hébert	Québec	BQ
Cleary, Bernard	Louis-Saint-Laurent	Québec	BQ
Coderre, L'hon. Denis	Bourassa	Québec	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	Ontario	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Côté, Guy	Portneuf—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup	Québec	BQ
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	NPD
Cullen, L'hon. Roy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—Richmond-Est	Colombie-Britannique	PCC
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Nouvelle-Écosse	Lib.
D'Amours, Jean-Claude	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	PCC
Demers, Nicole	Laval	Québec	BQ
Deschamps, Johanne	Laurentides—Labelle	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	Ind.
Desrochers, Odina	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Devolin, Barry	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	Ontario	PCC
Dhalla, Ruby	Brampton—Springdale	Ontario	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, ministre de l'Environnement	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Dosanjh, L'hon. Ujjal, ministre de la Santé	Vancouver-Sud	Colombie-Britannique	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire parlementaire du premier ministre (collectivités rurales)	Beauce	Québec	Lib.
Dryden, L'hon. Ken, ministre du Développement social	York-Centre	Ontario	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Easter, L'hon. Wayne, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Efford, L'hon. Ruben, ministre des Ressources naturelles	Avalon	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Emerson, L'hon. David, ministre de l'Industrie	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Epp, Ken	Edmonton—Sherwood Park	Alberta	PCC
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international (marchés émergents)	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Faille, Meili	Vaudreuil-Soulanges	Québec	BQ
Finley, Diane	Haldimand—Norfolk	Ontario	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	PCC
Fletcher, Steven	Charleswood—St. James—Assiniboia	Manitoba	PCC
Folco, Raymonde	Laval—Les Îles	Québec	Lib.
Fontana, L'hon. Joe, ministre du Travail et du Logement	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine	Jeanne-Le Ber	Québec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (Initiative sur les travailleurs formés à l'étranger)	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Saint-Maurice—Champlain	Québec	BQ
Gagnon, Sébastien	Jonquière—Alma	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	PCC
Galloway, L'hon. Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gaudet, Roger	Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval—Lac-Saint-Jean	Québec	BQ
Godbout, Marc	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Godfrey, L'hon. John, ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Est	Alberta	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Goodyear, Gary	Cambridge	Ontario	PCC
Gouk, Jim	Colombie-Britannique-Southern Interior	Colombie-Britannique	PCC
Graham, L'hon. Bill, ministre de la Défense nationale	Toronto-Centre	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Grewal, Gurmant	Newton—Delta-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	Colombie-Britannique	PCC
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre des Anciens Combattants	Mississauga-Est—Cooksville	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Rivière-du-Nord	Québec	BQ
Guergis, Helena	Simcoe—Grey	Ontario	PCC
Guimond, Michel	Montmorency—Charlevoix— Haute-Côte-Nord	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	PCC
Harper, L'hon. Stephen	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	PCC
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	Colombie-Britannique	PCC
Harrison, Jeremy	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	Saskatchewan	PCC
Hearn, Loyola	St. John's-Sud—Mount Pearl	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Hiebert, Russ	Surrey-Sud—White Rock— Cloverdale	Colombie-Britannique	PCC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	PCC
Hinton, Betty	Kamloops—Thompson— Cariboo	Colombie-Britannique	PCC
Holland, Mark	Ajax—Pickering	Ontario	Lib.
Hubbard, L'hon. Charles, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, L'hon. Tony, ministre d'État (Famille et Aidants naturels)	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	PCC
Jean, Brian	Fort McMurray—Athabasca	Alberta	PCC
Jennings, L'hon. Marlene	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	PCC
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	Colombie-Britannique	NPD
Kadis, Susan	Thornhill	Ontario	Lib.
Kamp, Randy	Pitt Meadows—Maple Ridge— Mission	Colombie-Britannique	PCC
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore—St. Margaret's	Nouvelle-Écosse	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	PCC
Khan, Wajid	Mississauga—Streetsville	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David	Edmonton—Mill Woods— Beaumont	Alberta	Ind.
Komarnicki, Ed	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	PCC
Kotto, Maka	Saint-Lambert	Québec	BQ
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	Ontario	PCC
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Lalonde, Francine	La Pointe-de-l'Île	Québec	BQ
Lapierre, L'hon. Jean, ministre des Transports	Outremont	Québec	Lib.
Lapierre, Réal	Lévis—Bellechasse	Québec	BQ
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	Ontario	PCC
Lavallée, Carole	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Layton, L'hon. Jack	Toronto—Danforth	Ontario	NPD
LeBlanc, L'hon. Dominic, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Beauséjour	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Lemay, Marc	Abitibi—Témiscamingue	Québec	BQ
Lessard, Yves	Chambly—Borduas	Québec	BQ
Lévesque, Yvon	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	Québec	BQ
Longfield, L'hon. Judi, secrétaire parlementaire du ministre du Travail et du Logement	Whitby—Oshawa	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lukiwski, Tom	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	PCC
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	PCC
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Nova-Centre	Nouvelle-Écosse	PCC
MacKenzie, Dave	Oxford	Ontario	PCC
Macklin, L'hon. Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland—Quinte West	Ontario	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national	Bramalea—Gore—Malton	Ontario	Lib.
Maloney, John	Welland	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	Québec	BQ
Mark, Inky	Dauphin—Swan River—Marquette	Manitoba	PCC
Marleau, L'hon. Diane, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, L'hon. Keith, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	Lib.
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Martin, Tony	Sault Ste. Marie	Ontario	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Matthews, Bill	Random—Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
McCallum, L'hon. John, ministre du Revenu national	Markham—Unionville	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough—Guildwood	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Centre	Alberta	Lib.
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Scarborough-Est	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga	Québec	BQ
Ménard, Serge	Marc-Aurèle-Fortin	Québec	BQ
Menzies, Ted	Macleod	Alberta	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	PCC
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	PCC
Minna, L'hon. Maria	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC
Moore, Rob	Fundy Royal	Nouveau-Brunswick	PCC
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Charlottetown	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn	Kitchener—Conestoga	Ontario	Lib.
Neville, L'hon. Anita, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine (Condition féminine)	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Nicholson, L'hon. Rob	Niagara Falls	Ontario	PCC
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ontario	Ind.
O'Connor, Gordon	Carleton—Mississippi Mills	Ontario	PCC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	PCC
Oda, Bev	Durham	Ontario	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	PCC
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga—Erindale	Ontario	Ind.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	PCC
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre des Affaires étrangères	Papineau	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Chatham-Kent—Essex	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	Québec	BQ
Poilievre, Pierre	Nepean—Carleton	Ontario	PCC
Poirier-Rivard, Denise	Châteauguay—Saint-Constant	Québec	BQ
Powers, Russ	Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale	Ontario	Lib.
Prentice, Jim	Calgary-Centre-Nord	Alberta	PCC
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	Ontario	PCC
Proulx, Marcel, vice-président des comités pléniers	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	Alberta	PCC
Ratansi, Yasmin	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Redman, L'hon. Karen	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	PCC
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country	Colombie-Britannique	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	Alberta	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	PCC
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Rodriguez, Pablo	Honoré-Mercier	Québec	Lib.
Rota, Anthony	Nipissing—Timiskaming	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia	Québec	BQ
Russell, Todd Norman	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Saada, L'hon. Jacques, ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savage, Michael	Dartmouth—Cole Harbour	Nouvelle-Écosse	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Scheer, Andrew	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	PCC
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	Ontario	PCC
Schmidt, Werner	Kelowna—Lake Country	Colombie-Britannique	PCC
Scott, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Siksay, Bill	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Silva, Mario	Davenport	Ontario	Lib.
Simard, Christian	Beauport—Limoilou	Québec	BQ
Simard, L'hon. Raymond, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale	Saint Boniface	Manitoba	Lib.
Simms, Scott	Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	PCC
Smith, David	Pontiac	Québec	Lib.
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	Manitoba	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	PCC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil—Pierre-Boucher	Québec	BQ
St. Amand, Lloyd	Brant	Ontario	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin—Kapusking	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	PCC
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck, vice-président et président des comités pléniers	Chilliwack—Fraser Canyon	Colombie-Britannique	PCC
Stronach, L'hon. Belinda, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique	Newmarket—Aurora	Ontario	Lib.
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Temelkovski, Lui	Oak Ridges—Markham	Ontario	Lib.
Thibault, Louise	Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Thibault, L'hon. Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Nova-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	PCC
Tilson, David	Dufferin—Caledon	Ontario	PCC
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, L'hon. Paddy, secrétaire parlementaire de la Coopération internationale	Burlington	Ontario	Lib.
Trost, Bradley	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	PCC
Tweed, Merv	Brandon—Souris	Manitoba	PCC
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, leader du gouvernement à la Chambre des communes	Hamilton-Est—Stoney Creek	Ontario	Lib.
Valley, Roger	Kenora	Ontario	Lib.
Van Loan, Peter	York—Simcoe	Ontario	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	PCC
Vincent, Robert	Shefford	Québec	BQ
Volpe, L'hon. Joseph, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Warawa, Mark	Langley	Colombie-Britannique	PCC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Nord	Manitoba	NPD
Watson, Jeff	Essex	Ontario	PCC
White, Randy	Abbotsford	Colombie-Britannique	PCC
Wilfert, L'hon. Bryon, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Richmond Hill	Ontario	Lib.
Williams, John	Edmonton—St. Albert	Alberta	PCC
Wrzesnewskyj, Borys	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	PCC
Zed, Paul	Saint John	Nouveau-Brunswick	Lib.
VACANCE	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, Trente-huitième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (28)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	PCC
Ambrose, Rona	Edmonton—Spruce Grove	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	PCC
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	PCC
Chatters, David	Westlock—St. Paul	PCC
Epp, Ken	Edmonton—Sherwood Park	PCC
Goldring, Peter	Edmonton-Est	PCC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	PCC
Harper, L'hon. Stephen	Calgary-Sud-Ouest	PCC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	PCC
Jean, Brian	Fort McMurray—Athabasca	PCC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	PCC
Kilgour, L'hon. David	Edmonton—Mill Woods—Beaumont	Ind.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Centre	Lib.
Menzies, Ted	Macleod	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	PCC
Mills, Bob	Red Deer	PCC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	PCC
Penson, Charlie	Peace River	PCC
Prentice, Jim	Calgary-Centre-Nord	PCC
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	PCC
Williams, John	Edmonton—St. Albert	PCC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (36)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	PCC
Anderson, L'hon. David	Victoria	Lib.
Bell, Don	North Vancouver	Lib.
Chan, L'hon. Raymond, ministre d'État (Multiculturalisme)	Richmond	Lib.
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	NPD
Cummins, John	Delta—Richmond-Est	PCC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	PCC
Dosanjh, L'hon. Ujjal, ministre de la Santé	Vancouver-Sud	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	PCC
Emerson, L'hon. David, ministre de l'Industrie	Vancouver Kingsway	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (Initiative sur les travailleurs formés à l'étranger)	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Colombie-Britannique-Southern Interior	PCC
Grewal, Gurmant	Newton—Delta-Nord	PCC
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	PCC
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	PCC
Hiebert, Russ	Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale... ..	PCC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	PCC
Hinton, Betty	Kamloops—Thompson—Cariboo	PCC
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	NPD
Kamp, Randy	Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission.. ..	PCC
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	PCC
Martin, L'hon. Keith, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale ..	Esquimalt—Juan de Fuca	Lib.
Moore, James	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)	Vancouver Quadra	Lib.
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country	PCC
Schmidt, Werner	Kelowna—Lake Country	PCC
Siksay, Bill	Burnaby—Douglas	NPD
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	PCC
Strahl, Chuck, vice-président et président des comités pléniers	Chilliwack—Fraser Canyon	PCC
Warawa, Mark	Langley	PCC
White, Randy	Abbotsford	PCC
VACANCE	Surrey-Nord	
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, L'hon. Wayne, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Lib.
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Charlottetown	Lib.
MANITOBA (14)		
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Lib.
Bezan, James	Selkirk—Interlake	PCC
Blaikie, L'hon. Bill	Elmwood—Transcona	NPD
Desjarlais, Bev	Churchill	Ind.
Fletcher, Steven	Charleswood—St. James—Assiniboia	PCC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River—Marquette	PCC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, L'hon. Anita, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine (Condition féminine)	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	PCC
Simard, L'hon. Raymond, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale ...	Saint Boniface	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	PCC
Toews, Vic	Provencher	PCC
Tweed, Merv	Brandon—Souris	PCC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre d'État (Développement des ressources humaines)	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
D'Amours, Jean-Claude	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Hubbard, L'hon. Charles, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Miramichi	Lib.
LeBlanc, L'hon. Dominic, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Beauséjour	Lib.
Moore, Rob	Fundy Royal	PCC
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PCC
Zed, Paul	Saint John	Lib.
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, L'hon. Scott, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Kings—Hants	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester— Musquodoboit Valley	PCC
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Lib.
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international (marchés émergents)	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore—St. Margaret's	PCC
MacKay, Peter	Nova-Centre	PCC
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Lib.
Savage, Michael	Dartmouth—Cole Harbour	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Nova-Ouest	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
ONTARIO (106)		
Adams, L'hon. Peter, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique	Peterborough	Lib.
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	PCC
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	NPD
Augustine, L'hon. Jean, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Bains, L'hon. Navdeep, secrétaire parlementaire du premier ministre	Mississauga—Brampton-Sud	Lib.
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest	Lib.
Bélanger, L'hon. Mauril, ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale	Ottawa—Vanier	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Boshcoff, Ken	Thunder Bay—Rainy River	Lib.
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Broadbent, L'hon. Ed	Ottawa-Centre	NPD
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Brown, Gord	Leeds—Grenville	PCC
Bulte, L'hon. Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine et ministre responsable de l'industrie (femmes entrepreneures)	Parkdale—High Park	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Carr, Gary	Halton	Lib.
Carrie, Colin	Oshawa	PCC
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda	Guelph	Lib.
Chong, Michael	Wellington—Halton Hills	PCC
Christopherson, David	Hamilton-Centre	NPD
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Cullen, L'hon. Roy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul	Simcoe-Nord	Lib.
Devolin, Barry	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	PCC
Dhalla, Ruby	Brampton—Springdale	Lib.
Dryden, L'hon. Ken, ministre du Développement social	York-Centre	Lib.
Finley, Diane	Haldimand—Norfolk	PCC
Fontana, L'hon. Joe, ministre du Travail et du Logement	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	PCC
Galloway, L'hon. Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godbout, Marc	Ottawa—Orléans	Lib.
Godfrey, L'hon. John, ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)	Don Valley-Ouest	Lib.
Goodyear, Gary	Cambridge	PCC
Graham, L'hon. Bill, ministre de la Défense nationale	Toronto-Centre	Lib.
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre des Anciens Combattants	Mississauga-Est—Cooksville	Lib.
Guergis, Helena	Simcoe—Grey	PCC
Holland, Mark	Ajax—Pickering	Lib.
Ianno, L'hon. Tony, ministre d'État (Famille et Aidants naturels)	Trinity—Spadina	Lib.
Kadis, Susan	Thornhill	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du nouveau démocratique	Scarborough—Agincourt	Lib.
Khan, Wajid	Mississauga—Streetsville	Lib.
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	PCC
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Lib.
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	PCC
Layton, L'hon. Jack	Toronto—Danforth	NPD
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, L'hon. Judi, secrétaire parlementaire du ministre du Travail et du Logement	Whitby—Oshawa	Lib.
MacKenzie, Dave	Oxford	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Macklin, L'hon. Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland—Quinte West	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national	Bramalea—Gore—Malton	Lib.
Maloney, John	Welland	Lib.
Marleau, L'hon. Diane, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Sudbury	Lib.
Martin, Tony	Sault Ste. Marie	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
McCallum, L'hon. John, ministre du Revenu national	Markham—Unionville	Lib.
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough—Guildwood	Lib.
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Scarborough-Est	Lib.
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Lib.
Minna, L'hon. Maria	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn	Kitchener—Conestoga	Lib.
Nicholson, L'hon. Rob	Niagara Falls	PCC
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ind.
O'Connor, Gordon	Carleton—Mississippi Mills	PCC
Oda, Bev	Durham	PCC
Parrish, Carolyn	Mississauga—Erindale	Ind.
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Chatham-Kent—Essex	Lib.
Poillievre, Pierre	Nepean—Carleton	PCC
Powers, Russ	Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale	Lib.
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	PCC
Ratansi, Yasmin	Don Valley-Est	Lib.
Redman, L'hon. Karen	Kitchener-Centre	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	PCC
Rota, Anthony	Nipissing—Timiskaming	Lib.
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	PCC
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Lib.
Silva, Mario	Davenport	Lib.
St. Amand, Lloyd	Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin—Kapusking	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stronach, L'hon. Belinda, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique	Newmarket—Aurora	Lib.
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Temelkovski, Lui	Oak Ridges—Markham	Lib.
Tilson, David	Dufferin—Caledon	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, L'hon. Paddy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, leader du gouvernement à la Chambre des communes	Hamilton-Est—Stoney Creek	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Valley, Roger.....	Kenora	Lib.
Van Loan, Peter.....	York—Simcoe.....	PCC
Volpe, L'hon. Joseph, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom.....	Scarborough-Sud-Ouest.....	Lib.
Watson, Jeff.....	Essex.....	PCC
Wilfert, L'hon. Bryon, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Richmond Hill	Lib.
Wrzesnewskyj, Borys	Etobicoke-Centre.....	Lib.
QUÉBEC (74)		
André, Guy.....	Berthier—Maskinongé.....	BQ
Asselin, Gérard	Manicouagan	BQ
Bachand, Claude.....	Saint-Jean.....	BQ
Bakopanos, L'hon. Eleni, secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale).....	Ahuntsic	Lib.
Bellavance, André	Richmond—Arthabaska	BQ
Bigras, Bernard	Rosemont—La Petite-Patrie	BQ
Blais, Raynald	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.....	BQ
Boire, Alain	Beauharnois—Salaberry	BQ
Boivin, Françoise	Gatineau	Lib.
Bonsant, France.....	Compton—Stanstead.....	BQ
Bouchard, Robert	Chicoutimi—Le Fjord	BQ
Boulianne, Marc	Mégantic—L'Érable.....	BQ
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Brunelle, Paule.....	Trois-Rivières	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carrier, Robert	Alfred-Pellan	BQ
Clavet, Roger	Louis-Hébert	BQ
Cleary, Bernard	Louis-Saint-Laurent.....	BQ
Coderre, L'hon. Denis.....	Bourassa	Lib.
Côté, Guy	Portneuf—Jacques-Cartier.....	BQ
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Mont-Royal.....	Lib.
Crête, Paul	Montmagny—L'Islet—Kamouraska— Rivière-du-Loup.....	BQ
Demers, Nicole	Laval.....	BQ
Deschamps, Johanne	Laurentides—Labelle	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière.....	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, ministre de l'Environnement	Saint-Laurent—Cartierville.....	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire parlementaire du premier ministre (collectivités rurales).....	Beauce	Lib.
Duceppe, Gilles.....	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Faille, Meili	Vaudreuil-Soulanges	BQ
Folco, Raymonde.....	Laval—Les Îles	Lib.
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine	Jeanne-Le Ber	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec.....	BQ
Gagnon, Marcel.....	Saint-Maurice—Champlain.....	BQ
Gagnon, Sébastien.....	Jonquière—Alma.....	BQ
Gaudet, Roger	Montcalm	BQ
Gauthier, Michel	Roberval—Lac-Saint-Jean.....	BQ
Guay, Monique	Rivière-du-Nord.....	BQ
Guimond, Michel	Montmorency—Charlevoix—Haute- Côte-Nord	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Jennings, L'hon. Marlene	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Kotto, Maka	Saint-Lambert	BQ
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	La Pointe-de-l'Île	BQ
Lapierre, L'hon. Jean, ministre des Transports	Outremont	Lib.
Lapierre, Réal	Lévis—Bellechasse	BQ
Lavallée, Carole	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ
Lemay, Marc	Abitibi—Témiscamingue	BQ
Lessard, Yves	Chambly—Borduas	BQ
Lévesque, Yvon	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	BQ
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	BQ
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga	BQ
Ménard, Serge	Marc-Aurèle-Fortin	BQ
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, L'hon. Denis	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre des Affaires étrangères	Papineau	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Poirier-Rivard, Denise	Châteauguay—Saint-Constant	BQ
Proulx, Marcel, vice-président des comités pléniers	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rodriguez, Pablo	Honoré-Mercier	Lib.
Roy, Jean-Yves	Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia	BQ
Saada, L'hon. Jacques, ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Lib.
Simard, Christian	Beauport—Limoilou	BQ
Smith, David	Pontiac	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil—Pierre-Boucher	BQ
Thibault, Louise	Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques	BQ
Vincent, Robert	Shefford	BQ

SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	PCC
Batters, Dave	Palliser	PCC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Lib.
Harrison, Jeremy	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	PCC
Komarnicki, Ed	Souris—Moose Mountain	PCC
Lukiwski, Tom	Regina—Lumsden—Lake Centre	PCC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Scheer, Andrew	Regina—Qu'Appelle	PCC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	PCC
Trost, Bradley	Saskatoon—Humboldt	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	PCC
Yelich, Lynne	Blackstrap	PCC

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)

Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PCC
Efford, L'hon. Ruben, ministre des Ressources naturelles	Avalon	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Sud—Mount Pearl	PCC
Matthews, Bill	Random—Burin—St. George's	Lib.
Russell, Todd Norman	Labrador	Lib.
Simms, Scott	Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor	Lib.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)

Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Nord canadien)	Western Arctic	Lib.
---	----------------------	------

YUKON (1)

Bagnell, L'hon. Larry, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles Yukon	Yukon	Lib.
---	-------------	------

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 18 novembre 2005 — 1^{re} Session, 38^e Législature)

ACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ÉTHIQUE

Président: David Chatters

Vice-présidents: Derek Lee
Pat Martin

Navdeep Bains
Odina Desrochers
Ken Epp

Marlene Jennings
Mario Laframboise

Tom Lukiwski
Russ Powers

David Tilson
Paul Zed

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitkreuz
Ed Broadbent
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Michael Chong
Joe Comartin
Guy Côté
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Diane Finley
Brian Fitzpatrick

Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Michel Gauthier
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Michel Guimond
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney

Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Jack Layton
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pauline Picard
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Tom Wappel
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

Président: Lloyd St. Amand

Vice-présidents: Bernard Cleary
Jeremy Harrison

Sue Barnes
Nancy Karetak-Lindell
Inky Mark

Pat Martin
Serge Ménard

Jim Prentice
Carol Skelton

David Smith
Roger Valley

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Charlie Angus
Gérard Asselin
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Guy Côté
Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Paul DeVillers
Barry Devolin

Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Hedy Fry
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy

Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Marc Lemay
Yvon Lévesque
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Tony Martin
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Todd Norman Russell
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Bernard Patry

Vice-présidents: Francine Lalonde
Kevin Sorenson

Maurizio Bevilacqua	Lawrence MacAulay	Dan McTeague	Pierre Paquette	(12)
Stockwell Day	Alexa McDonough	Ted Menzies	Beth Phinney	
Helena Guergis				

Membres associés

Jim Abbott	Johanne Deschamps	Randy Kamp	John Reynolds
Diane Ablonczy	Bev Desjarlais	Gerald Keddy	Lee Richardson
Dean Allison	Paul DeVillers	Jason Kenney	Gerry Ritz
Rona Ambrose	Barry Devolin	Wajid Khan	Pablo Rodriguez
Rob Anders	Ruby Dhalla	Ed Komarnicki	Anthony Rota
David Anderson	Norman Doyle	Daryl Kramp	Michael Savage
David Anderson	Claude Drouin	Guy Lauzon	Andy Savoy
Guy André	John Duncan	Jack Layton	Andrew Scheer
Claude Bachand	Wayne Easter	Tom Lukiwski	Gary Schellenberger
Larry Bagnell	Ken Epp	Gary Lunn	Werner Schmidt
Navdeep Bains	Mark Eyking	James Lunney	Mario Silva
Dave Batters	Diane Finley	Peter MacKay	Carol Skelton
Colleen Beaumier	Brian Fitzpatrick	Dave MacKenzie	Joy Smith
Don Bell	Steven Fletcher	John Maloney	Monte Solberg
Leon Benoit	Raymonde Folco	Inky Mark	Brent St. Denis
James Bezan	Paul Forseth	Keith Martin	Darrel Stinson
Raymond Bonin	Cheryl Gallant	Brian Masse	Chuck Strahl
Don Boudria	Marc Godbout	David McGuinty	Robert Thibault
Diane Bourgeois	Peter Goldring	Rob Merrifield	Greg Thompson
Garry Breitzkreuz	Gary Goodyear	Larry Miller	Myron Thompson
Bonnie Brown	Jim Gouk	Bob Mills	David Tilson
Gord Brown	Gurmant Grewal	James Moore	Vic Toews
Paule Brunelle	Nina Grewal	Rob Moore	Alan Tonks
Sarmite Bulte	Art Hanger	Anita Neville	Paddy Torsney
Gary Carr	Stephen Harper	Rob Nicholson	Bradley Trost
Colin Carrie	Richard Harris	Gordon O'Connor	Merv Tweed
Bill Casey	Jeremy Harrison	Deepak Obhrai	Roger Valley
Rick Casson	Loyola Hearn	Bev Oda	Peter Van Loan
Marlene Catterall	Russ Hiebert	Brian Pallister	Maurice Vellacott
David Chatters	Jay Hill	Denis Paradis	Mark Warawa
Michael Chong	Betty Hinton	Charlie Penson	Jeff Watson
Roger Clavet	Rahim Jaffer	Pierre Poilievre	Randy White
Denis Coderre	Brian Jean	Jim Prentice	John Williams
Joe Comartin	Marlene Jennings	Joe Preston	Borys Wrzesnewskyj
Joe Comuzzi	Dale Johnston	James Rajotte	Lynne Yelich
Guy Côté	Peter Julian	Scott Reid	Paul Zed
John Cummins			

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Président:

Vice-président:

Joe Comuzzi	Claude Drouin	Mark Eyking	Pierre Paquette	(4)
-------------	---------------	-------------	-----------------	-----

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président:	Paul DeVillers	Vice-président:	Stockwell Day
Navdeep Bains Diane Bourgeois	Joe Comartin	Helena Guergis	Paddy Torsney (7)

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président:	Paul Steckle	Vice-présidents:	André Bellavance Gerry Ritz
David Anderson Charlie Angus James Bezan	Wayne Easter Mark Eyking	Réal Lapierre Larry Miller	David Smith Rose-Marie Ur (12)

Membres associés

Jim Abbott	Steven Fletcher	Daryl Kramp	John Reynolds
Diane Ablonczy	Paul Forseth	Guy Lauzon	Lee Richardson
Dean Allison	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Andy Savoy
Rona Ambrose	Yvon Godin	Gary Lunn	Andrew Scheer
Rob Anders	Peter Goldring	James Lunney	Gary Schellenberger
Guy André	Gary Goodyear	Peter MacKay	Werner Schmidt
Dave Batters	Jim Gouk	Dave MacKenzie	Carol Skelton
Leon Benoit	Gurmant Grewal	John Maloney	Joy Smith
Garry Breitzkreuz	Nina Grewal	Inky Mark	Monte Solberg
Gord Brown	Helena Guergis	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Colin Carrie	Art Hanger	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Bill Casey	Stephen Harper	Bob Mills	Peter Stoffer
Rick Casson	Richard Harris	James Moore	Chuck Strahl
David Chatters	Jeremy Harrison	Rob Moore	Greg Thompson
Michael Chong	Loyola Hearn	Rob Nicholson	Myron Thompson
Joe Comartin	Russ Hiebert	Gordon O'Connor	David Tilson
Guy Côté	Jay Hill	Deepak Obhrai	Vic Toews
John Cummins	Betty Hinton	Bev Oda	Bradley Trost
Stockwell Day	Charles Hubbard	Brian Pallister	Merv Tweed
Bev Desjarlais	Rahim Jaffer	Pierre Paquette	Peter Van Loan
Barry Devolin	Brian Jean	Charlie Penson	Maurice Vellacott
Norman Doyle	Dale Johnston	Pierre Poilievre	Mark Warawa
Claude Drouin	Randy Kamp	Jim Prentice	Jeff Watson
John Duncan	Gerald Keddy	Joe Preston	Randy White
Ken Epp	Jason Kenney	James Rajotte	John Williams
Diane Finley	Ed Komarnicki	Scott Reid	Lynne Yelich
Brian Fitzpatrick			

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Andrew Telegdi

Vice-présidents: Meili Faille
Art Hanger

Diane Ablonczy
David Anderson
Colleen Beaumier

Roger Clavet
Hedy Fry

Nina Grewal
Rahim Jaffer

Bill Siksay
Lui Temelkovski

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Jean Augustine
Eleni Bakopanos
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
Diane Bourgeois
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Paule Brunelle
Gary Carr
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
David Christopherson
Joe Comartin
Guy Côté
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Johanne Deschamps
Barry Devolin

Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Helena Guergis
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Francine Lalonde

Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Pat Martin
Brian Masse
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Beth Phinney
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Mario Silva
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylcyia-Leis
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président:

Vice-président:

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Gary Carr
Benoît SauvageauDean Allison
Alain Boire
David ChristophersonBrian Fitzpatrick
Mark HollandDaryl Kramp
Walt LastewkaShawn Murphy
Borys Wrzesnewskyj

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Odina Desrochers
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Steven Fletcher
Paul ForsethCheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom LukiwskiGary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Gurbax Malhi
Inky Mark
Pat Martin
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John ReynoldsLee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Louise Thibault
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylycia-Leis
Jeff Watson
Randy White
Lynne Yelich

CONDITION FÉMININE**Président:** Susan Kadis**Vice-présidents:** Jean Crowder
Joy SmithNicole Demers
Christiane Gagnon
Nina GrewalHelena Guergis
Nancy Karetak-LindellAnita Neville
Russ PowersPaddy Torsney
Lynne Yelich

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Jean Augustine
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
France Bonsant
Diane Bourgeois
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Sarmite Bulte
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Barry DevolinNorman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason KenneyEd Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Alexa McDonough
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe PrestonJames Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylcia-Leis
Jeff Watson
Randy White
John Williams

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

Président: John Cannis

Vice-présidents: Claude Bachand
Rick Casson

Larry Bagnell
Bill Blaikie
Betty Hinton

Wajid Khan
Dave MacKenzie

Keith Martin
Gordon O'Connor

Gilles-A. Perron
Anthony Rota

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Bernard Bigras
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
David Chatters
Michael Chong
Roger Clavet
John Cummins
Stockwell Day
Johanne Deschamps
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick

Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Francine Lalonde
Guy Lauzon

Judi Longfield
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
John Maloney
Inky Mark
Dan McTeague
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz

Todd Norman Russell
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Scott Simms
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Caroline St-Hilaire
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Rose-Marie Ur
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: Anthony Rota

Vice-président: Betty Hinton

Larry Bagnell
Gordon O'Connor

Gilles-A. Perron

Peter Stoffer

Rose-Marie Ur

(7)

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président:	Raymonde Folco	Vice-présidents:	Paul Forseth Christiane Gagnon	
Peter Adams	Barry Devolin	Yves Lessard	Todd Norman Russell	(12)
Eleni Bakopanos	Ed Komarnicki	Tony Martin	Peter Van Loan	
Jean-Claude D'Amours				

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Gerald Keddy	Yasmin Ratansi
Diane Ablonczy	John Duncan	Jason Kenney	Scott Reid
Dean Allison	Ken Epp	Daryl Kramp	John Reynolds
Rona Ambrose	Diane Finley	Guy Lauzon	Lee Richardson
Rob Anders	Brian Fitzpatrick	Carole Lavallée	Gerry Ritz
David Anderson	Steven Fletcher	Judi Longfield	Andrew Scheer
Dave Batters	Marcel Gagnon	Tom Lukiwski	Gary Schellenberger
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Werner Schmidt
James Bezan	Marc Godbout	James Lunney	Mario Silva
Bernard Bigras	Yvon Godin	Lawrence MacAulay	Christian Simard
France Bonsant	Peter Goldring	Peter MacKay	Carol Skelton
Ken Boshcoff	Gary Goodyear	Dave MacKenzie	David Smith
Garry Breitzkreuz	Jim Gouk	Inky Mark	Joy Smith
Ed Broadbent	Gurmant Grewal	Alexa McDonough	Monte Solberg
Gord Brown	Nina Grewal	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Paule Brunelle	Helena Guergis	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Colin Carrie	Art Hanger	Larry Miller	Chuck Strahl
Bill Casey	Stephen Harper	Bob Mills	Greg Thompson
Rick Casson	Richard Harris	James Moore	Myron Thompson
David Chatters	Jeremy Harrison	Rob Moore	David Tilson
Michael Chong	Loyola Hearn	Rob Nicholson	Vic Toews
David Christopherson	Russ Hiebert	Gordon O'Connor	Bradley Trost
Denis Coderre	Jay Hill	Deepak Obhrai	Merv Tweed
Guy Côté	Betty Hinton	Bev Oda	Maurice Vellacott
Jean Crowder	Rahim Jaffer	Brian Pallister	Robert Vincent
Nathan Cullen	Brian Jean	Charlie Penson	Mark Warawa
John Cummins	Dale Johnston	Pierre Poilievre	Judy Wasylcia-Leis
Rodger Cuzner	Peter Julian	Denise Poirier-Rivard	Jeff Watson
Libby Davies	Susan Kadis	Jim Prentice	Randy White
Stockwell Day	Randy Kamp	Joe Preston	John Williams
Nicole Demers	Jim Karygiannis	James Rajotte	Lynne Yelich
Ruby Dhalla			

SOUS-COMITÉ SUR LES FONDS DE L'ASSURANCE-EMPLOI

Président:	Vice-président:
-------------------	------------------------

SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président:	Ken Boshcoff	Vice-président:	Carol Skelton	
Ruby Dhalla	Peter Julian	Denise Poirier-Rivard		(5)

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Alan Tonks

Vice-présidents: Bernard Bigras
Lee Richardson

Serge Cardin
Nathan Cullen
Brian Jean

David McGuinty
Bob Mills

Denis Paradis
Yasmin Ratansi

Jeff Watson
Bryon Wilfert

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Ken Boshcoff
Marc Boulianne
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Marlene Catterall
David Chatters
Michael Chong
Joe Comartin
Guy Côté
Paul Crête
Jean Crowder
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp

Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Raymonde Folco
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Charles Hubbard
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Nancy Karetak-Lindell
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Russ Powers
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Pablo Rodriguez

Andy Savoy
Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Mario Silva
Christian Simard
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Lloyd St. Amand
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Paul Szabo
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Roger Valley
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES

Président: Massimo Pacetti

Vice-présidents: Yvan Loubier
Charlie Penson

Rona Ambrose
Françoise Boivin
Robert Bouchard

Mark Holland
John McKay

Maria Minna
Brian Pallister

Monte Solberg
Judy Wasylcia-Leis

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
David Anderson
Navdeep Bains
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitzkreuz
Bonnie Brown
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
David Christopherson
Guy Côté
Jean Crowder
Roy Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Odina Desrochers
Barry Devolin
Ruby Dhalla
Norman Doyle

John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Marlene Jennings
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Wajid Khan
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Mario Laframboise
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Pierre Paquette
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Yasmin Ratansi
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson

Gerry Ritz
Anthony Rota
Benoît Sauvageau
Michael Savage
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Bill Siksay
Carol Skelton
Joy Smith
Kevin Sorenson
Brent St. Denis
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Paul Szabo
Robert Thibault
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Borys Wrzesnewskyj
Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ SUR LE DÉSÉQUILIBRE FISCAL

Président:

Vice-président:

INDUSTRIE, RESSOURCES NATURELLES, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Président: Brent St. Denis

Vice-présidents: Paul Crête
Werner Schmidt

Marc Boulianne
Michael Chong
Denis Coderre

John Duncan
Marlene Jennings

Brian Masse
Lynn Myers

Jerry Pickard
Bradley Trost

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Navdeep Bains
Dave Batters
Leon Benoit
Maurizio Bevilacqua
James Bezan
Bernard Bigras
Raymond Bonin
Ken Boshcoff
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Sarmite Bulte
Serge Cardin
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
Rick Casson
Marlene Catterall
David Chatters
David Christopherson
Guy Côté
Jean Crowder
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle

Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Sébastien Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mario Laframboise
Guy Lauzon

Jack Layton
Yvon Lévesque
Yvan Loubier
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Tony Martin
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Massimo Pacetti
Brian Pallister
Charlie Penson
Beth Phinney
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Yasmin Ratansi
Scott Reid

John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Anthony Rota
Andy Savoy
Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Bill Siksay
Scott Simms
Carol Skelton
David Smith
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Caroline St-Hilaire
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Robert Thibault
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Paddy Torsney
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE, DROITS DE LA PERSONNE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE

Président: John Maloney

Vice-présidents: Garry Breitkreuz
Richard Marceau

Joe Comartin	Paul Harold Macklin	Myron Thompson	Mark Warawa	(12)
Roy Cullen	Judy Sgro	Vic Toews	Borys Wrzesnewskyj	
Marc Lemay				

Membres associés

Jim Abbott	Steven Fletcher	Guy Lauzon	Scott Reid
Diane Ablonczy	Paul Forseth	Derek Lee	John Reynolds
Dean Allison	Hedy Fry	Tom Lukiwski	Lee Richardson
Rona Ambrose	Christiane Gagnon	Gary Lunn	Gerry Ritz
Rob Anders	Cheryl Gallant	James Lunney	Andrew Scheer
David Anderson	Peter Goldring	Peter MacKay	Gary Schellenberger
Jean Augustine	Gary Goodyear	Dave MacKenzie	Werner Schmidt
Dave Batters	Jim Gouk	Inky Mark	Bill Siksay
Leon Benoit	Gurmant Grewal	David McGuinty	Carol Skelton
James Bezan	Nina Grewal	Réal Ménard	Joy Smith
Bill Blaikie	Helena Guergis	Serge Ménard	Monte Solberg
Gord Brown	Art Hanger	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Paule Brunelle	Stephen Harper	Rob Merrifield	Lloyd St. Amand
Colin Carrie	Richard Harris	Larry Miller	Darrel Stinson
Bill Casey	Jeremy Harrison	Bob Mills	Chuck Strahl
Rick Casson	Loyola Hearn	James Moore	Greg Thompson
David Chatters	Russ Hiebert	Rob Moore	David Tilson
Michael Chong	Jay Hill	Anita Neville	Paddy Torsney
John Cummins	Betty Hinton	Rob Nicholson	Bradley Trost
Libby Davies	Rahim Jaffer	Gordon O'Connor	Merv Tweed
Stockwell Day	Brian Jean	Deepak Obhrai	Peter Van Loan
Nicole Demers	Dale Johnston	Bev Oda	Maurice Vellacott
Barry Devolin	Randy Kamp	Brian Pallister	Tom Wappel
Norman Doyle	Gerald Keddy	Charlie Penson	Jeff Watson
John Duncan	Jason Kenney	Pierre Poilievre	Randy White
Ken Epp	Ed Komarnicki	Jim Prentice	John Williams
Diane Finley	Daryl Kramp	Joe Preston	Lynne Yelich
Brian Fitzpatrick	Mario Laframboise	James Rajotte	Paul Zed

SOUS-COMITÉ SUR LE PROCESSUS DE NOMINATION À LA MAGISTRATURE FÉDÉRALE

Président: Richard Marceau

Vice-présidents: Paul Harold Macklin
Vic Toews

Joe Comartin	Marc Lemay	David McGuinty	Rob Moore	(7)
--------------	------------	----------------	-----------	-----

SOUS-COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE

Président: Paul Zed

Vice-présidents: Serge Ménard
Kevin Sorenson

Joe Comartin	Roy Cullen	Peter MacKay	Tom Wappel	(7)
--------------	------------	--------------	------------	-----

SOUS-COMITÉ DE L'EXAMEN DES LOIS SUR LE RACOLAGE

Président:	John Maloney	Vice-président:	Libby Davies
Paule Brunelle	Hedy Fry	Art Hanger	(5)

LANGUES OFFICIELLES

Président:	Pablo Rodriguez	Vice-présidents:	Yvon Godin Pierre Poilievre
Françoise Boivin Paule Brunelle Guy Côté	Jean-Claude D'Amours Marc Godbout	Gary Goodyear Guy Lauzon	Raymond Simard Maurice Vellacott

Membres associés

Jim Abbott	Brian Fitzpatrick	Daryl Kramp	John Reynolds
Diane Ablonczy	Steven Fletcher	Jack Layton	Lee Richardson
Dean Allison	Paul Forseth	Tom Lukiwski	Gerry Ritz
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Andrew Scheer
Rob Anders	Peter Goldring	James Lunney	Gary Schellenberger
David Anderson	Jim Gouk	Peter MacKay	Werner Schmidt
Dave Batters	Gurmant Grewal	Dave MacKenzie	Carol Skelton
Leon Benoit	Nina Grewal	Inky Mark	Joy Smith
James Bezan	Helena Guergis	Alexa McDonough	Monte Solberg
Don Boudria	Art Hanger	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Garry Breitkreuz	Stephen Harper	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Ed Broadbent	Richard Harris	Larry Miller	Chuck Strahl
Gord Brown	Jeremy Harrison	Bob Mills	Greg Thompson
Colin Carrie	Loyola Hearn	James Moore	Myron Thompson
Bill Casey	Russ Hiebert	Rob Moore	David Tilson
Rick Casson	Jay Hill	Rob Nicholson	Vic Toews
David Chatters	Betty Hinton	Gordon O'Connor	Bradley Trost
Michael Chong	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Merv Tweed
Joe Comartin	Brian Jean	Bev Oda	Peter Van Loan
John Cummins	Dale Johnston	Brian Pallister	Mark Warawa
Stockwell Day	Peter Julian	Charlie Penson	Judy Wasylcyia-Leis
Barry Devolin	Randy Kamp	Jim Prentice	Jeff Watson
Norman Doyle	Gerald Keddy	Joe Preston	Randy White
John Duncan	Jason Kenney	James Rajotte	John Williams
Ken Epp	Ed Komarnicki	Scott Reid	Lynne Yelich
Diane Finley	Maka Kotto		

LIAISON

Président:	Bonnie Brown	Vice-président:	Tom Wappel	
Rob Anders	David Chatters	Massimo Pacetti	Paul Steckle	(21)
Leon Benoit	Raymonde Folco	Bernard Patry	Andrew Telegdi	
Don Boudria	Roger Gallaway	Pablo Rodriguez	Alan Tonks	
John Cannis	Susan Kadis	Lloyd St. Amand	John Williams	
Marlene Catterall	John Maloney	Brent St. Denis		

Membres associés

Claude Bachand	Yvon Godin	Yvan Loubier	Gerry Ritz
André Bellavance	Jim Gouk	Richard Marceau	Benoît Sauvageau
Bernard Bigras	Michel Guimond	Pat Martin	Gary Schellenberger
Garry Breitzkreuz	Art Hanger	Réal Ménard	Werner Schmidt
Gary Carr	Jeremy Harrison	Serge Ménard	Joy Smith
Rick Casson	Dale Johnston	Rob Merrifield	Kevin Sorenson
Paul Crête	Gerald Keddy	Lynn Myers	Caroline St-Hilaire
Jean Crowder	Maka Kotto	Charlie Penson	Peter Stoffer
Meili Faille	Francine Lalonde	Pierre Poilievre	Paul Szabo
Paul Forseth	Derek Lee	Lee Richardson	Judy Wasylycia-Leis
Christiane Gagnon			

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

Président:	Bonnie Brown	Vice-président:	Tom Wappel	
Rob Anders	Bernard Patry	Andrew Telegdi	John Williams	(7)
Massimo Pacetti				

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président: Leon Benoit

Vice-présidents: Pat Martin
Paul Szabo

Ken Boshcoff
Marc Godbout
Gary Lunn

Diane Marleau
Pierre Poilievre

Joe Preston
Francis Scarpaleggia

Christian Simard
Louise Thibault

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
James Bezan
Françoise Boivin
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
David Christopherson
Guy Côté
Roy Cullen
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley

Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Roger Gallaway
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Guy Lauzon
Derek Lee
Tom Lukiwski
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Massimo Pacetti
Brian Pallister
Charlie Penson
Jim Prentice
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds

Lee Richardson
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylcyia-Leis
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Marlene Catterall

Vice-présidents: Maka Kotto
Gary Schellenberger

Charlie Angus	Sébastien Gagnon	Bev Oda	Mario Silva	(12)
Gord Brown	Deepak Obhrai	Yasmin Ratansi	Scott Simms	
Sarmite Bulte				

Membres associés

Jim Abbott	Diane Finley	Jason Kenney	Gerry Ritz
Diane Ablonczy	Brian Fitzpatrick	Ed Komarnicki	Michael Savage
Dean Allison	Steven Fletcher	Daryl Kramp	Francis Scarpaleggia
Rona Ambrose	Paul Forseth	Guy Lauzon	Andrew Scheer
Rob Anders	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Werner Schmidt
David Anderson	Marc Godbout	Gary Lunn	Carol Skelton
Dave Batters	Yvon Godin	James Lunney	David Smith
Leon Benoit	Peter Goldring	Peter MacKay	Joy Smith
James Bezan	Gary Goodyear	Dave MacKenzie	Monte Solberg
Garry Breitkreuz	Jim Gouk	Inky Mark	Kevin Sorenson
Paule Brunelle	Gurmant Grewal	Ted Menzies	Darrel Stinson
Colin Carrie	Nina Grewal	Rob Merrifield	Peter Stoffer
Bill Casey	Helena Guergis	Larry Miller	Chuck Strahl
Rick Casson	Art Hanger	Bob Mills	Lui Temelkovski
David Chatters	Stephen Harper	James Moore	Greg Thompson
Michael Chong	Richard Harris	Rob Moore	Myron Thompson
Guy Côté	Jeremy Harrison	Rob Nicholson	David Tilson
Jean Crowder	Loyola Hearn	Gordon O'Connor	Vic Toews
Nathan Cullen	Russ Hiebert	Brian Pallister	Bradley Trost
John Cummins	Jay Hill	Charlie Penson	Merv Tweed
Rodger Cuzner	Betty Hinton	Pierre Poilievre	Peter Van Loan
Jean-Claude D'Amours	Rahim Jaffer	Jim Prentice	Maurice Vellacott
Libby Davies	Brian Jean	Joe Preston	Mark Warawa
Stockwell Day	Dale Johnston	James Rajotte	Jeff Watson
Barry Devolin	Randy Kamp	Scott Reid	Randy White
Norman Doyle	Nancy Karetak-Lindell	John Reynolds	John Williams
John Duncan	Gerald Keddy	Lee Richardson	Lynne Yelich
Ken Epp			

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Tom Wappel

Vice-présidents: Gerald Keddy
Peter Stoffer

Raynald Blais
John Cummins
Rodger Cuzner

Loyola Hearn
Randy Kamp

Bill Matthews
Shawn Murphy

Jean-Yves Roy
Scott Simms

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Marc Boulianne
Garry Breitreuz
Gord Brown
Gerry Byrne
Serge Cardin
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Guy Côté
Paul Crête
Jean Crowder
Nathan Cullen
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle

John Duncan
Wayne Easter
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Nancy Karetak-Lindell
Jason Kenney

Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds

Lee Richardson
Gerry Ritz
Todd Norman Russell
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Caroline St-Hilaire
Paul Steckle
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Don Boudria

Vice-présidents: Michel Guimond
Dale Johnston

Bill Casey	Dominic LeBlanc	Pauline Picard	Scott Reid	(12)
Yvon Godin	Judi Longfield	Karen Redman	Raymond Simard	
Jay Hill				

Membres associés

Jim Abbott	Ken Epp	Daryl Kramp	John Reynolds
Diane Ablonczy	Diane Finley	Mario Laframboise	Lee Richardson
Peter Adams	Brian Fitzpatrick	Guy Lauzon	Gerry Ritz
Dean Allison	Steven Fletcher	Tom Lukiwski	Andrew Scheer
Rona Ambrose	Paul Forseth	Gary Lunn	Gary Schellenberger
Rob Anders	Cheryl Gallant	James Lunney	Werner Schmidt
David Anderson	Michel Gauthier	Peter MacKay	Mario Silva
Dave Batters	Marc Godbout	Dave MacKenzie	Carol Skelton
Leon Benoit	Peter Goldring	Richard Marceau	Joy Smith
James Bezan	Gary Goodyear	Inky Mark	Monte Solberg
Françoise Boivin	Jim Gouk	Réal Ménard	Kevin Sorenson
Ken Boshcoff	Gurmant Grewal	Ted Menzies	Darrel Stinson
Garry Breitkreuz	Nina Grewal	Rob Merrifield	Chuck Strahl
Ed Broadbent	Monique Guay	Larry Miller	Greg Thompson
Gord Brown	Helena Guergis	Bob Mills	Myron Thompson
Gary Carr	Art Hanger	James Moore	David Tilson
Colin Carrie	Stephen Harper	Rob Moore	Vic Toews
Rick Casson	Richard Harris	Rob Nicholson	Bradley Trost
David Chatters	Jeremy Harrison	Gordon O'Connor	Merv Tweed
Michael Chong	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Rose-Marie Ur
Joe Comartin	Russ Hiebert	Bev Oda	Roger Valley
Jean Crowder	Betty Hinton	Brian Pallister	Peter Van Loan
John Cummins	Rahim Jaffer	Carolyn Parrish	Maurice Vellacott
Rodger Cuzner	Brian Jean	Charlie Penson	Mark Warawa
Libby Davies	Randy Kamp	Pierre Poilievre	Jeff Watson
Stockwell Day	Nancy Karetak-Lindell	Russ Powers	Randy White
Barry Devolin	Gerald Keddy	Jim Prentice	John Williams
Norman Doyle	Jason Kenney	Joe Preston	Lynne Yelich
John Duncan	Ed Komarnicki	James Rajotte	Paul Zed

SOUS-COMITÉ SUR LE PRIVILÈGE PARLEMENTAIRE

Président: Judi Longfield

Vice-président:

Françoise Boivin	Yvon Godin	Michel Guimond	John Reynolds	(5)
------------------	------------	----------------	---------------	-----

SOUS-COMITÉ SUR LA DÉCLARATION EN VERTU DU CODE RÉGISSANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS DES DÉPUTÉS

Président: Judi Longfield

Vice-président:

Yvon Godin	Mario Laframboise	Scott Reid		(4)
------------	-------------------	------------	--	-----

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président:	Gary Carr	Vice-président:	
Bill Casey	Rodger Cuzner	Yvon Godin	Pauline Picard (5)

SANTÉ

Président:	Bonnie Brown	Vice-présidents:	Réal Ménard Rob Merrifield
Colin Carrie Brenda Chamberlain Jean Crowder	Ruby Dhalla Steven Fletcher	Marcel Gagnon James Lunn	Michael Savage Robert Thibault (12)

Membres associés

Jim Abbott	Paul Forseth	Guy Lauzon	John Reynolds
Diane Ablonczy	Hedy Fry	Jack Layton	Lee Richardson
Dean Allison	Christiane Gagnon	Yvan Loubier	Gerry Ritz
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Andrew Scheer
Rob Anders	Peter Goldring	Gary Lunn	Gary Schellenberger
David Anderson	Gary Goodyear	Peter MacKay	Werner Schmidt
Dave Batters	Jim Gouk	Dave MacKenzie	Carol Skelton
Leon Benoit	Gurmant Grewal	John Maloney	Joy Smith
James Bezan	Nina Grewal	Inky Mark	Monte Solberg
Bill Blaikie	Helena Guergis	Keith Martin	Kevin Sorenson
Robert Bouchard	Art Hanger	Brian Masse	Darrel Stinson
Don Boudria	Stephen Harper	Ted Menzies	Chuck Strahl
Garry Breitkreuz	Richard Harris	Larry Miller	Paul Szabo
Gord Brown	Jeremy Harrison	Bob Mills	Lui Temelkovski
Bill Casey	Loyola Hearn	James Moore	Greg Thompson
Rick Casson	Russ Hiebert	Rob Moore	Myron Thompson
David Chatters	Jay Hill	Rob Nicholson	David Tilson
Michael Chong	Betty Hinton	Gordon O'Connor	Vic Toews
Guy Côté	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Bradley Trost
Nathan Cullen	Brian Jean	Bev Oda	Merv Tweed
John Cummins	Dale Johnston	Brian Pallister	Peter Van Loan
Stockwell Day	Peter Julian	Charlie Penson	Maurice Vellacott
Nicole Demers	Susan Kadis	Pierre Poilievre	Mark Warawa
Barry Devolin	Randy Kamp	Denise Poirier-Rivard	Judy Wasylcyia-Leis
Norman Doyle	Gerald Keddy	Jim Prentice	Jeff Watson
John Duncan	Jason Kenney	Joe Preston	Randy White
Ken Epp	Ed Komarnicki	James Rajotte	John Williams
Diane Finley	Daryl Kramp	Scott Reid	Lynne Yelich
Brian Fitzpatrick			

TRANSPORTS

Président: Roger Gallaway

Vice-présidents: Jim Gouk
Caroline St-Hilaire

Dave Batters	Robert Carrier	Peter Julian	Francis Scarpaleggia	(12)
Don Bell	Charles Hubbard	James Moore	Andrew Scheer	
Raymond Bonin				

Membres associés

Jim Abbott	Brian Fitzpatrick	Tom Lukiwski	Lee Richardson
Diane Ablonczy	Steven Fletcher	Gary Lunn	Gerry Ritz
Dean Allison	Paul Forseth	James Lunney	Todd Norman Russell
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	Peter MacKay	Gary Schellenberger
Rob Anders	Peter Goldring	Dave MacKenzie	Werner Schmidt
David Anderson	Gary Goodyear	John Maloney	Carol Skelton
Leon Benoit	Gurmant Grewal	Inky Mark	Joy Smith
James Bezan	Nina Grewal	Brian Masse	Monte Solberg
Françoise Boivin	Helena Guergis	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Marc Boulianne	Art Hanger	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Garry Breitkreuz	Stephen Harper	Larry Miller	Peter Stoffer
Gord Brown	Richard Harris	Bob Mills	Chuck Strahl
Colin Carrie	Jeremy Harrison	Rob Moore	Greg Thompson
Bill Casey	Loyola Hearn	Rob Nicholson	Myron Thompson
Rick Casson	Russ Hiebert	Gordon O'Connor	David Tilson
David Chatters	Jay Hill	Deepak Obhrai	Vic Toews
Michael Chong	Betty Hinton	Bev Oda	Alan Tonks
Joe Comartin	Rahim Jaffer	Brian Pallister	Bradley Trost
Guy Côté	Brian Jean	Charlie Penson	Merv Tweed
Paul Crête	Dale Johnston	Pierre Poilievre	Peter Van Loan
John Cummins	Randy Kamp	Russ Powers	Maurice Vellacott
Jean-Claude D'Amours	Gerald Keddy	Jim Prentice	Mark Warawa
Stockwell Day	Jason Kenney	Joe Preston	Jeff Watson
Barry Devolin	Ed Komarnicki	James Rajotte	Randy White
Norman Doyle	Daryl Kramp	Yasmin Ratansi	John Williams
John Duncan	Mario Laframboise	Scott Reid	Borys Wrzesnewskyj
Ken Epp	Guy Lauzon	John Reynolds	Lynne Yelich
Diane Finley			

COMITÉS SPÉCIAUX

FINANCEMENT DES HAUTS FONCTIONNAIRES DU PARLEMENT

Président: Peter Milliken

Vice-président:

Dean Allison	Monique Guay	Derek Lee	Scott Reid	(13)
Gary Carr	Marlene Jennings	Tom Lukiwski	Paul Szabo	
Gary Goodyear	Mario Laframboise	Pat Martin	Paul Zed	

SYMBOLE INSTITUTIONNEL DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Président: Peter Milliken

Vice-président:

Peter Adams	Ken Epp	Derek Lee	Pauline Picard	(6)
Bill Blaikie				

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésidents: Lui Temelkovski
Marilyn Trenholme Counsell

Vice-coprésident: Maurice Vellacott

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Jean Lapointe
Marjory LeBreton

Vivienne Poy
Terrance Stratton

Guy André
Gerry Byrne
Mark Eyking
Cheryl Gallant
Peter Goldring

Susan Kadis
Gurbax Malhi
Denise Poirier-Rivard
Bill Siksay
Darrel Stinson

(17)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Jean Augustine
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Paule Brunelle
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley

Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon

Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Lawrence MacAulay
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Louis Plamondon
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Rob Anders
John Bryden

Vice-coprésidents: Lynn Myers
Judy Wasylcyia-Leis

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

George Baker
Michel Biron
Céline Hervieux-Payette
James Kelleher

John Lynch-Staunton
Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin

Peter Goldring
Monique Guay
Randy Kamp
Derek Lee
Marc Lemay

Paul Harold Macklin
Lloyd St. Amand
Merv Tweed
Tom Wappel

(20)

Membres associés

Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Mario Laframboise
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Richard Marceau
Inky Mark
Serge Ménard
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson

Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton

Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS LÉGISLATIFS

COMITÉ LÉGISLATIF

Président:

Vice-président:

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Comité des présidents des comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. CHUCK STRAHL

Le vice-président des comités pléniers

M. MARCEL PROULX

La vice-présidente adjointe des comités pléniers

L'HON. JEAN AUGUSTINE

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Paul Martin	premier ministre
L'hon. Jacob Austin	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Jean Lapierre	ministre des Transports
L'hon. Ralph Goodale	ministre des Finances
L'hon. Anne McLellan	vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'hon. Lucienne Robillard	présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Stéphane Dion	ministre de l'Environnement
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Andy Scott	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Jim Peterson	ministre du Commerce international
L'hon. Andy Mitchell	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Bill Graham	ministre de la Défense nationale
L'hon. Albina Guarnieri	ministre des Anciens Combattants
L'hon. Reg Alcock	président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé
L'hon. Geoff Regan	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Tony Valeri	leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Aileen Carroll	ministre de la Coopération internationale
L'hon. Irwin Cotler	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Ruben Efford	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Liza Frulla	ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine
L'hon. Joseph Volpe	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Joe Fontana	ministre du Travail et du Logement
L'hon. Scott Brison	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Ujjal Dosanjh	ministre de la Santé
L'hon. Ken Dryden	ministre du Développement social
L'hon. David Emerson	ministre de l'Industrie
L'hon. Belinda Stronach	ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	ministre d'État (Nord canadien)
L'hon. Raymond Chan	ministre d'État (Multiculturalisme)
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre d'État (Développement des ressources humaines)
L'hon. John McCallum	ministre du Revenu national
L'hon. Stephen Owen	ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)
L'hon. Joe McGuire	ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique
L'hon. Mauril Bélanger	ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale
L'hon. Carolyn Bennett	ministre d'État (Santé publique)
L'hon. Jacques Saada	ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie
L'hon. John Godfrey	ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)
L'hon. Tony Ianno	ministre d'État (Famille et Aidants naturels)

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

L'hon. Navdeep Bains	du premier ministre
L'hon. Claude Drouin	du premier ministre (collectivités rurales)
L'hon. Charles Hubbard	du ministre des Transports
L'hon. John McKay	du ministre des Finances
L'hon. Roy Cullen	de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'hon. Gerry Byrne	de la présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Bryon Wilfert	du ministre de l'Environnement
L'hon. Dan McTeague	du ministre des Affaires étrangères
L'hon. Sue Barnes	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Mark Eyking	du ministre du Commerce international (marchés émergents)
L'hon. Wayne Easter	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)
L'hon. Keith Martin	du ministre de la Défense nationale
L'hon. Diane Marleau	du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé
L'hon. Shawn Murphy	du ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Dominic LeBlanc	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Paddy Torsney	de la ministre de la Coopération internationale
L'hon. Paul Harold Macklin	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Larry Bagnell	du ministre des Ressources naturelles
L'hon. Sarmite Bulte	de la ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine et ministre responsable de l'industrie (femmes entrepreneures)
L'hon. Anita Neville	de la ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine (Condition féminine)
L'hon. Hedy Fry	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (Initiative sur les travailleurs formés à l'étranger)
L'hon. Judi Longfield	du ministre du Travail et du Logement
L'hon. Walt Lastewka	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Robert Thibault	du ministre de la Santé
L'hon. Eleni Bakopanos	du ministre du Développement social (économie sociale)
L'hon. Jerry Pickard	du ministre de l'Industrie
L'hon. Peter Adams	de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique
L'hon. Jim Karygiannis	de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique
L'hon. Gurbax Malhi	du ministre du Revenu national
L'hon. Raymond Simard	du ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 18 novembre 2005

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi concernant la réglementation d'entreprises commerciales et industrielles exploitées sur des terres de réserve	
Initiatives ministérielles; projet de loi C-71	9853
M. Bélanger (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits)	9853
Motion	9853
Mme Barnes	9853
M. Hubbard	9855
M. Prentice	9855
M. Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	9856
M. Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)	9857
M. Gaudet	9858
M. Bouchard	9859
M. Martin (Winnipeg-Centre)	9859

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Les services communautaires pour l'autonomie HAGI	
M. Boshcoff	9860
Événements spéciaux	
M. Casson	9860
Le programme FedNor	
M. Rota	9860
Le terminal pétrolier à Port Saguenay	
M. Bouchard	9860
Les revendications territoriales des Inuits	
Mme Karetak-Lindell	9861
Les drogues illicites	
M. Rajotte	9861
Le centre pour femmes de l'ouest de l'île	
M. Scarpaleggia	9861
La Coopérative AlimenTerre	
M. Côté	9861
Dartmouth	
M. Savage	9862
La résidence pour anciens combattants Southgate	
M. Jaffer	9862
La condition féminine	
Mme Boivin	9862
Le projet de salle de concert	
M. Broadbent	9862
Le patrimoine canadien	
Mme Oda	9863
Le Liberia	
Mme Deschamps	9863
Le premier ministre du Canada	
M. Solberg	9863
Les étudiants juifs en droit	
Mme Jennings	9863

QUESTIONS ORALES

Les nominations faites par le gouvernement	
M. Hill	9863
M. Cotler	9863
Le Programme de commandites	
M. Hill	9864
M. Bélanger	9864
M. Hill	9864
M. Bélanger	9864
M. Nicholson	9864
M. Bélanger	9864
M. Nicholson	9864
M. Bélanger	9864
Mme Guay	9864
M. Cotler	9864
Mme Guay	9864
M. Cotler	9865
Mme Picard	9865
M. Cotler	9865
Mme Picard	9865
M. Cotler	9865
Les anciens combattants	
M. Blaikie	9865
M. Graham (Toronto-Centre)	9865
La défense nationale	
M. Blaikie	9865
M. Graham (Toronto-Centre)	9865
Les marchés publics	
M. Solberg	9865
M. Goodale	9865
M. Solberg	9866
M. Goodale	9866
Les affaires autochtones	
Mme Guergis	9866
Mme Frulla	9866
Mme Guergis	9866
Mme Barnes	9866
Le bois d'oeuvre	
M. Gagnon (Jonquière—Alma)	9866
M. Saada	9866
M. Gagnon (Jonquière—Alma)	9866
M. Saada	9866
Le commerce international	
M. Desrochers	9867
M. Goodale	9867
M. Desrochers	9867
M. Goodale	9867
Les affaires autochtones	
M. Bezan	9867
Mme Barnes	9867
M. Bezan	9867
Mme Barnes	9867

Les aéroports	
M. Chong	9867
M. Hubbard	9868
L'infrastructure	
M. Miller	9868
M. Hubbard	9868
La santé	
M. Savage	9868
M. Thibault (Nova-Ouest)	9868
L'environnement	
M. Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	9868
M. Regan	9868
L'industrie	
Mme Davies	9868
M. Pickard	9868
Les fiducies de revenu	
M. Benoit	9869
M. Goodale	9869
M. Benoit	9869
M. Goodale	9869
La Commission canadienne du blé	
M. Komarnicki	9869
M. Owen (Vancouver Quadra)	9869
M. Komarnicki	9869
M. Owen (Vancouver Quadra)	9869
L'environnement	
M. Bigras	9869
M. Regan	9869
M. Bigras	9870
Mme Robillard	9870
La justice	
M. Casson	9870
M. Cotler	9870
La Gendarmerie royale du Canada	
M. Lauzon	9870
Mme McLellan	9870
Le développement social	
M. Lee	9870
M. Goodale	9870
Le patrimoine canadien	
Mme Oda	9870
Mme Frulla	9870
Le revenu national	
Mme Hinton	9871
M. Goodale	9871
Les personnes âgées	
Mme Demers	9871
M. Goodale	9871
La citoyenneté et l'immigration	
M. Silva	9871
M. Volpe	9871
La défense nationale	
M. Martin (Winnipeg-Centre)	9871
M. Graham (Toronto-Centre)	9871

Les affaires autochtones	
M. Prentice	9871
Mme Barnes	9872
Les personnes âgées	
M. Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)	9872
Mme Robillard	9872
Les premiers ministres du Québec	
Mme Folco	9872
M. Pettigrew	9872

AFFAIRES COURANTES

Les comités de la Chambre	
Procédure et affaires de la Chambre	
M. Boudria	9873
Finances	
M. McKay	9873
Pétitions	
Le registre des armes à feu	
Mme Gallant	9873
L'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau	
M. Clavet	9873
L'hôpital Queensway-Carleton	
M. Poilievre	9873
L'autisme	
M. Kamp	9873
Questions transformées en ordre de dépôt de documents	
M. Hubbard	9873

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur le développement commercial et industriel des premières nations	
Projet de loi C-71. Reprise de l'étude de la motion	9874
M. Martin (Winnipeg-Centre)	9874
Mme Barnes	9874
M. Bevilacqua (Vaughan)	9875
Mme Barnes	9876
M. Epp	9877
M. Harris	9878
M. Boshcoff	9879
M. Harris	9879
M. Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	9880
M. Boudria	9881
M. Harris	9882
M. Hearn	9882
M. Harris	9882
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité	9882

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

La Loi sur la sécurité de la vieillesse	
Projet de loi C-301. Deuxième lecture	9882
Mme Demers	9882
Mme Jennings	9884
Mme Hinton	9885
M. Martin (Winnipeg-Centre)	9886
M. Boudria	9888
M. Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)	9889
Report du vote sur la motion	9890

ANNEXE

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**